

POUVOIRS

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CNRS

1985

33

les sondages

limites

sondomanie

vote

mode d'emploi

sans réponse

irrégularités

Giscard

le PS

les instituts

le marketing
politique

naïvetés

roland cayrol

jérôme jaffré

frédéric bon

jean-luc parodi

g. michelat, m. simon

philippe crouzet

bernard rideau

gérard le gall

éric dupin

d. boy, e. dupoirier
et h. meynaud

pierre bourdieu

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Guy Carcassonne, Olivier Duhamel,
Georges Dupuis, Jean Gicquel,
Yves Mény, Hugues Portelli,
Marc Sadoun.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevillon, Michèle Cotta,
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Pierre Dabezies, Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupty, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Alain Lancelot,
Jean Leca, Rémy Leveau,
Jean-Luc Parodi, Jean Raes,
René Rémond, Jacques Rigaud,
Jacques Robert, Jean-L. Samson,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Dusan Sidjanski,
Jean-Marie Vincent.

SECRETÉAIRE DE RÉDACTION

Monique Mathieu.

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Service des Revues
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (326-22-16)
CCP 1302 69 C Paris

ABONNEMENTS

(4 numéros de 200 pages)

	<i>France</i>	<i>Etranger</i>
1 an (1985)	232 F	316 F
2 ans (1985-1986)	464 F	632 F

REVUE TRIMESTRIELLE
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

P O U V O I R S

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

33

Les sondages

Roland CAYROL. — Du bon usage des sondages	5
Jérôme JAFFRÉ. — Réflexions sur la « sondomanie »	15
Frédéric BON. — Intentions de vote et estimations : techniques, erreurs, progrès	23
Jean-Luc PARODI. — Petit mode d'emploi pour sondomane amateur.	33
Données : Structures de la population française ; table de Gauss..	39
Guy MICHELAT et Michel SIMON. — Les « sans réponse » aux questions politiques.....	41
Philippe CROUZET. — La jurisprudence de la Commission des sondages.....	57
Olivier DUHAMEL. — Les mises au point de la Commission (tableau)	71
Bernard RIDEAU. — Présidentialisme et sondocratie, le modèle Giscard	79
Gérard LE GALL. — Réflexions sur « Le Parti socialiste et les sondages »	89
Eric DUPIN. — Instituts de sondage : un club des sept fort disparate	97
Enquête auprès des instituts, Olivier DUHAMEL et Eric DUPIN...	105
Daniel BOY, Elisabeth DUPOIRIER, Hélène-Y. MEYNAUD. — Le marketing politique : de la conviction à la séduction.....	121
Pierre BOURDIEU. — Remarques à propos de la valeur scientifique et des effets politiques des enquêtes d'opinion.....	131

JOURNAL

Patrice GÉLARD. — De Brejnev à Tchernenko et les dix-huit mois de Iouri Andropov	141
Chronique constitutionnelle française, Pierre AVRIL et Jean GICQUEL (16 octobre 1984 - 15 janvier 1985).....	153
Pouvoirs-biblio	181
Summaries	185

ISBN 2 13 039988 0

ISSN 0152-0768

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1985, avril© Presses Universitaires de France, 1985
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Les sondages politiques

On publie beaucoup de sondages mais l'on écrit peu sur les sondages. Pouvoirs a voulu combler cette lacune, en faisant appel aussi bien à des professionnels du sondage qu'à des spécialistes de la critique des enquêtes d'opinion.

Que ce numéro ait quelques lacunes, nul n'en doute, mais si l'on veut bien admettre qu'il était impossible de tout traiter dans les quelque cent quarante pages consacrées à ce thème, qu'en conséquence les sondages de marketing commercial ont été délibérément écartés pour ne se consacrer qu'aux sondages politiques, lato sensu, et, que, dans ce cadre, nous sommes pour l'essentiel restés dans l'espace français, aucune grande question n'a été écartée, du moins délibérément.

Le lecteur trouvera donc nombre d'informations et de réflexions inédites. D'abord de par la diversité des auteurs : à lire dans un même volume Pierre Bourdieu et Jérôme Jaffré, Bernard Rideau, qui conseilla le Président Giscard d'Estaing, et Gérard Le Gall, qui conseille le Parti socialiste, Guy Michelat - Michel Simon, chercheurs s'il en fut, et Eric Dupin, journaliste à Libération, on conviendra que la réunion est inhabituelle. Ensuite, parce qu'une revue scientifique ne dédaigne pas pour autant le « scoop ». Les instituts de sondage n'avaient jamais divulgué leur chiffre d'affaires, leur bénéfice, les statuts de leurs enquêteurs, leurs techniques d'enquête, le prix de vente de leurs sondages. Ils le font ici, en donnant des réponses qui les ont parfois informés eux-mêmes. Autre exemple, en matière électorale une Commission des sondages effectuée, depuis 1978, contrôles et mises au point. Grâce à son secrétaire général, Philippe Crouzet, on découvrira une étude exhaustive de sa jurisprudence.

Quant à savoir si après la lecture de Pouvoirs n° 33 les sondages seront un peu plus dépouillés de leur sacralité parfois ridicule, un peu moins l'objet de critiques obscurantistes, et un peu plus susceptibles de servir l'analyse du réel et de ses représentations, chacun en jugera.

Olivier DUHAMEL.

LES SONDAGES SONT ÉTUDIÉS PAR

- Frédéric Bon, maître de recherche au CNRS, professeur à l'Institut d'Études politiques de Grenoble, *Les élections en France*, 1978.
- Pierre Bourdieu, professeur au Collège de France et directeur d'études à l'EHESS, *La distinction, Le sens pratique, Homo Academicus*.
- Daniel Boy, chargé de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques (CEVIPOF), rédige une thèse sur les attitudes du public à l'égard de la science.
- Roland Cayrol, maître de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques, conseiller de l'Institut Louis Harris-France, consultant à TFL.
- Philippe Crouzet, secrétaire général de la Commission des sondages depuis le 17 avril 1984, ancien élève de l'ENA, auditeur au Conseil d'État.
- Olivier Duhamel, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre.
- Eric Dupin, journaliste à *Libération*.
- Elisabeth Dupoirier, chargée de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques (CEVIPOF), co-auteur de *France de gauche, vote à droite*, co-directeur de la série annuelle, SOFRES, *Opinion publique*.
- Jérôme Jaffré, directeur des études politiques de la SOFRES, maître de conférences à l'IEP de Paris, co-directeur de la série annuelle SOFRES, *Opinion publique*.
- Gérard Le Gall, délégué général aux études politiques du Parti socialiste.
- Hélène Y. Meynaud, ingénieur en Génie civil, chargée de recherche au Groupe de recherche Energie-Technologie et Société de la Direction des Etudes et Recherches d'EDF (GRETS), anime le séminaire Energies et Société d'EDF.
- Guy Michelat, maître de recherche au CNRS (sociologie), au CEVIPOF, *Dimensions du nationalisme* (en collab. avec J.-P. Thomas), 1966, *Attitudes et comportements politiques à Boulogne-Billancourt* (en collab. avec F. Bon), 1970.
- Jean-Luc Parodi, maître de recherche au CEVIPOF, secrétaire général de l'Association française de Science politique.
- Bernard Rideau, chargé de mission à la Présidence sous le septennat de V. Giscard d'Estaing (études d'opinion et communication), directeur de DECIDER's (agence-conseil en communication), chargé d'enseignement à Paris I (DESS de communication).
- Michel Simon, professeur de sociologie Université de Lille 1, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, *Lénine, la philosophie et la culture* (en collab. avec G. Besse et J. Milhau), 1970, *Classe, religion et comportement politique* (en collab. avec Guy Michelat), 1977.

ROLAND CAYROL

Du bon usage des sondages

La vie politique n'en finit pas de mettre en cause la publication des sondages d'opinion. En France, au moment où, en 1976-1978, la gauche avait le vent en poupe, c'est la majorité de l'époque qui les dénigrait. Elle fit voter (contre l'opposition du PC et du PS) la loi du 3 juillet 1977, interdisant la publication de sondages électoraux pendant la semaine précédant un scrutin. Et M. Poniatowski affirmait au *Méridional*, le 26 janvier 1978 : « C'est un problème préoccupant, car les sondages risquent de peser sur l'opinion. »

Les sondages n'ayant pas empêché la droite de l'emporter, ce fut à gauche, et surtout au Parti socialiste, qu'on trouva dès lors le plus d'adversaires des sondages. M. Jack Lang déclarait au *Quotidien de Paris*, dès le 14 mars 1978 : « Je suis foncièrement hostile à la pratique des sondages (...). Ils deviennent outils de manipulation et pervertissent la perception des choses et le fonctionnement des règles démocratiques. » M. Mermaz se faisait le censeur permanent des instituts de sondage. Interrogé à Antenne 2, par un journaliste qui s'étonnait : « Tant que les sondages ont été favorables à M. François Mitterrand — il y en a quand même eu beaucoup — je n'ai pas entendu, nous n'avons pas entendu M. Mermaz protester contre la publication des sondages », le député de l'Isère avouait sans détours (1) : « Ni moi-même, ni aucun socialiste ; nous nous en sommes même réjouis, je vous le concède franchement... » (2).

(1) *Antenne 2 - midi*, 13 février 1980.

(2) Relevons en revanche le *fair-play* de F. Mitterrand qui, depuis son élection, n'a jamais cru utile, quels qu'aient pu être leurs résultats, de mettre en cause les sondages.

Dans une société où le personnel dirigeant se recrute parmi une élite de formation juridique ou littéraire, mais où la culture scientifique fait de plus en plus prime, le malaise est patent, face à une technique qui aboutit à des *chiffres*, c'est-à-dire à une publication d'apparence indiscutable, irréfutable. Comme on a pu l'écrire, « que les résultats soient donnés sous forme de pourcentage engendre une sorte de mirage. Notre éducation nous a habitués à associer les chiffres à des quantités mesurées, francs, kilogrammes, litres, etc. Or nous ne sommes plus, sauf quelques rares exceptions, dans le domaine du mesurable, au sens physique du terme » (3). Faute de savoir interpréter les sondages et relativiser leurs leçons et leurs effets, les hommes politiques qui rencontrent des insuccès en sont réduits à mettre en cause la technique elle-même, pourtant éprouvée.

Et puis, prenant le relais des hommes politiques, il arrive que des intellectuels de renom — Maurice Druon, Pierre Bourdieu — se laissent aller, ici ou là, à un dénigrement un peu facile. On y trouve en général, pêle-mêle : la peur que le sondage ôte à l'intellectuel l'une de ses fonctions (parler au nom du peuple) ; la crainte qu'il ne porte atteinte aux libertés (mais la vraie démocratie exclurait-elle l'interrogation sociologique auprès des individus ?) ; la terreur que le sondage cache ce que sont, en vérité, les *vraies* aspirations de la société (que nos intellectuels, eux, bien sûr, seraient à même d'interpréter). Ajoutons-y parfois une vieille rivalité : tel sociologue de l'éducation regrettait que le ministère de l'éducation confiât ses enquêtes à des instituts spécialisés, alors qu'un laboratoire de recherche sur l'éducation (le sien ?) ferait bien mieux... Et souvent une vieille méfiance envers tout secteur privé : les commandes de sondages étant effectuées par des organismes privés pour des organismes privés, les problématiques des enquêtes comme la formulation des questions seraient dictées par le « client-roi » à des « sondeurs-valets (du capital) ». Sans doute cette dernière attaque mérite-t-elle d'être prise en considération, dans un pays où trop d'instituts acceptent dans certains cas de se soumettre aux pressions de leurs clients.

Mais ne faut-il pas convenir que la multiplication des sources de commande, et de publication, des sondages constitue à cet égard un garde-fou, et un moyen permanent de comparaison et d'interprétation ? Et ne peut-on créditer les instituts de sondages d'un professionnalisme croissant : les politologues attachés aux instituts

(3) Y. Rickebush, Sondages : les limites de la confiance, *Conseil*, n° 6, 15 février 1978.

se contenteraient-ils de recopier servilement les questions dictées par leurs clients ? Seraient-ils inaptes à formuler, à partir de problématiques diverses, hypothèses et questionnaires ? Qui le croirait ? On peut même penser que l'existence d'une demande sociale extérieure contraint, dans bien des cas, les politologues-sondeurs à innover. Le marché peut aussi jouer un rôle de stimulant intellectuel, les forçant au renouvellement, contrairement à ces sociologues qui écrivent toujours le même livre, à l'abri de leur théorie, c'est-à-dire en se préservant de toute vérification concrète de la réalité concrète.

Les sondages seraient-ils donc à l'abri de toute critique ? Assurément pas, et l'on souhaiterait ici rappeler deux types de limites (trop souvent méconnues) à l'apport — indiscutable — des sondages à une connaissance scientifique du politique.

LIMITES INTRINSÈQUES DE LA MÉTHODE

a) Sondage et opinion

Les sondages ont un champ d'investigation connu : celui des opinions des individus. Pour plus de commodité, on le baptise souvent *opinion publique*. Or, il faut bien le voir, le concept est extrêmement flou. Il est souvent invoqué par les hommes politiques : « l'opinion prévaut que... ». Mais l'opinion publique, ou l'« opinion moyenne », bien sûr, cela n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des opinions individuelles, façonnées à partir de cadres sociaux ; ce sont des groupes de pression, des intérêts en lutte dans la société, des conflits, des tensions. Vouloir faire croire que des sondages peuvent donner une mesure de tous ces phénomènes serait bien sûr un leurre.

C'est une première limite — fondamentale — à la technique du sondage. Celui-ci permet de saisir des opinions exprimées isolément par des individus, dans une situation artificielle (l'enquête). Rien ne permet de penser que l'addition de ces réponses permette de cerner une *volonté* politique globale ou même l'état de l'opinion d'une société. Il existe une pratique du sondage d'opinion, qui appelle celui-ci à la rescousse pour montrer « ce que veulent les Français », qui peut donc ressembler à une mystification pure et simple. Lorsque les individus se mettent concrètement à vouloir quelque chose, ils le font individuellement, mais aussi collectivement, et par référence à des groupes, à des cadres sociaux — la famille, l'environnement géographique ou de travail, les groupes politiques, les syndicats, les Eglises, les valeurs de la classe sociale à laquelle ils appartiennent.

nent, etc. — d'une manière beaucoup plus complexe que ce qui est saisi par une réponse individuelle à un questionnaire.

Certes, Alain Lancelot a raison (4) de relever que cette objection n'est guère valable — sauf à s'appliquer aussi au suffrage universel — s'agissant des sondages électoraux : le vote des électeurs, dans les urnes, le jour d'un scrutin, traduit la même atomisation de la société que le sondage d'opinion. Mais tous les sondages, y compris les sondages politiques, ne sont pas des sondages d'intentions de vote.

b) Sondage et disposition à agir

Le sondage représente une technique sophistiquée pour saisir des comportements verbaux superficiels, *stricto sensu* des *opinions*, et pas du tout des dispositions profondes, pas du tout ce que la psychologie traditionnelle appelle les attitudes. Le sondage ne permet pas d'aller en profondeur. Il ne sonde pas les reins et les cœurs. Il ne dit rien sur la pensée profonde des individus, sur leur disposition à agir. Il se contente d'enregistrer des opinions individuelles. Vouloir faire croire le contraire, comme le font certaines publications, est, à nouveau, une mystification.

Il reste bien sûr qu'à partir du rapprochement de divers résultats d'opinion, le chercheur pourra *construire* les attitudes qui paraissent fonder ces structures d'opinion.

c) Sondage et prédiction

L'état des opinions qu'enregistrent les sondages est, par définition, celui d'un *moment donné*. On l'a beaucoup dit, mais peut-être faut-il le rappeler : le sondage est une photographie des opinions. On ne saurait donc leur accorder de valeur prédictive. Les opinions, les comportements peuvent se modifier. Ils se modifient. C'est dire que paraissent hors de propos aussi bien les innombrables titres de journaux au futur, du type *Comment voteront les Français*, que les autofélicitations que se vote régulièrement un institut de sondages, après les élections, parce qu'il a correctement « prévu » les résultats.

(4) A. Lancelot, Sondage d'opinion et suffrage universel, *Commentaire*, n° 10, été 1980.

LIMITES D'INTERPRÉTATION :

RÉFLEXIONS SUR LA PRATIQUE DU SONDAGE EN FRANCE

La France est le pays au monde où l'on publie le plus de sondages — beaucoup plus qu'aux Etats-Unis. Cela est dû, peut-être, à la pauvreté d'imagination de notre presse : quand une rédaction ne sait comment aborder un problème, elle peut toujours « s'en tirer » en publiant un sondage sur la question. Et puis le sondage — qui, paraît-il, fait vendre — sera, avec un peu de chance, repris par les médias audiovisuels : la publication commanditaire du sondage bénéficiera ainsi d'une publicité gratuite sur les ondes !

Mais du coup, la parution quasi quotidienne de sondages pose le problème, puisqu'il s'agit forcément d'une exploitation superficielle, des limites d'interprétation de la méthode.

Assurément, les amoureux de la liberté de la presse ne peuvent qu'accepter la liberté de commentaire des chiffres par les journalistes : celui du baromètre mensuel du *Figaro-Magazine*, par M. Charles Rebois, est un exercice d'une extrême cocasserie pour quiconque examine les chiffres qu'il est censé expliquer ; mais libre à chacun de voir ce qu'il veut bien voir dans toute réalité, y compris celle des sondages !

Le problème est ailleurs : il est dans l'ignorance — voulue ou non — de règles élémentaires par les clients (et parfois par les instituts), sans lesquelles le sondage d'opinion prête, en effet, le flanc à la critique, voire au dénigrement. On en examinera ici, brièvement, quelques-unes, dont certaines auront droit à un sort plus détaillé dans la suite de ce numéro.

a) *Les marges d'erreur*

Comme toute méthode probabiliste, le sondage d'opinion ne peut prétendre apporter que des approximations. La finesse de celles-ci est liée à la taille de l'échantillon de population interrogée. C'est dire par exemple que, dans un sondage national sur les intentions de vote, une variation d'un point ou deux — le passage du vote communiste de 13 à 14 % par exemple — n'a guère de signification statistique. Et, bien entendu, lorsqu'on opère des « ventilations » de l'échantillon global — par âge, par sexe, par degré de pratique religieuse, etc. — on obtient des sous-populations réduites, dans lesquelles des variations de cinq points de pourcentage n'ont guère de signification. Or ne voit-on pas souvent les commentateurs de

sondage prendre pour argent comptant toute variation, même faible, dans un sous-groupe de la population ?

On trouve là une difficulté du métier de journaliste, ou de sondeur. Placé devant l'exemple précédent, l'informateur devra-t-il faire preuve d'une totale rigueur scientifique — en signalant le phénomène, mais en expliquant la relativité et en attendant les prochaines enquêtes pour voir si la tendance est confirmée — au risque d'être bien peu journalistique, et de « manquer » un événement qui est peut-être en train de se produire dans l'opinion ? Ou bien devra-t-il faire « comme si » le phénomène était réellement en marche (au mépris de toute rigueur scientifique), quitte à corriger au sondage suivant, si l'on revient de 14 à 13 % ?

Notons en tout cas que l'interprétation des chiffres de sondage suppose en la matière une extrême prudence — et bornons-nous à relever que cette prudence n'est pas toujours de mise chez tous les commentateurs.

b) La formulation des questions

Comprendre et interpréter correctement les réponses d'un sondage, c'est d'abord examiner avec soin les questions, dans la formulation même où elles ont été posées. Il est clair que, selon la façon dont la question aura été formulée, la signification des réponses prendra une tonalité différente. Cela est évident, et pourtant il n'est pas sûr que cela soit toujours présent à l'esprit de chacun.

Parfois, la question posée est si obscure, si contournée, qu'on est bien en peine de savoir ce qu'elle mesure.

Qu'on en juge avec cet exemple cocasse, d'une assez invraisemblable question posée par l'IFOP en juin 1975 (5), où l'on demandait aux personnes interrogées de se prononcer sur des phrases prononcées par J. Chirac lors des assises de l'UDR : « Donnez-moi votre jugement et dites-moi si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec ce qu'il a dit » :

Le 14 décembre 1974, je suis devenu secrétaire général de l'UDR parce que j'ai estimé alors qu'il était de mon devoir d'assumer cette tâche parce que la discussion était dans nos rangs et que la division nous menaçait :

	%
— D'accord	54
— Pas d'accord	23
— Ne se prononcent pas	23
	100

(5) *Sondages*, revue publiée par l'IFOP, 1975, n° 3-4, p. 19-20.

Le plus surprenant est peut-être que, bons bougres, les enquêtés répondent à des questions de ce type. Mais que peuvent bien vouloir dire, au juste, leurs réponses ?

Un autre cas d'interprétation liée à la formulation des questions se pose lorsque, dans la culture sociopolitique de certaines des personnes interrogées, certains mots n'ont pas le même sens que dans l'esprit de ceux qui ont rédigé les questions. A propos d'une enquête sur l'ouvrier français en 1970, Frédéric Bon donne cet exemple (6) : une question de l'enquête administrée aux ouvriers avait pour objet de dégager l'image de marque de chaque grande centrale syndicale. Pour cela, une liste d'adjectifs était soumise aux ouvriers interrogés, et on leur demandait d'en choisir deux qui s'appliquaient le mieux à chaque syndicat. Parmi les adjectifs proposés, figurait le qualificatif « bureaucratique », inclus afin de mesurer l'impact dans la classe ouvrière des campagnes d'extrême-gauche à l'encontre de la CGT. Or l'échantillon des ouvriers interrogés attribua ce terme plus volontiers à FO (17 %) et à la CFTD (15 %) qu'à la CGT (7 %). Commentaire — *a posteriori* — de l'auteur : « Résultat imprévu et pourtant fort compréhensible si l'on songe que dans la population ouvrière le mot de « bureaucrate » ne signifie pas « homme d'appareil » mais « individu travaillant dans les bureaux » !

Le poids des mots ne vient pas seulement de malentendus entre questionneurs et questionnés. Il dépend aussi de la culture de la société globale. Certaines formulations poussent, en raison de la plus ou moins grande acceptabilité sociale des concepts employés, à des ordres de réponse qui peuvent varier notablement. On connaît le fameux exemple américain, où l'utilisation dans des phrases équivalentes, des termes « autoriser » et « interdire » provoqua des réactions significativement différentes : on accepte plus facilement de « ne pas autoriser » (les discours publics contre la démocratie) qu'on n'envisage de les « interdire ».

La formulation des questions a donc des effets directs sur la perception du problème posé à l'enquêté. C'est dire combien, dans l'interprétation des résultats de sondages, il convient d'être soucieux de la nature exacte des questions posées. Prenons ici l'exemple des « cotes de popularité » des personnalités politiques, telles qu'elles sont régulièrement posées dans un pays comme la France.

Les questions sur les personnalités politiques sont de trois ordres. Il y a les traditionnelles intentions de vote. Il y a des cotes de leaders, recueillies *tour à tour* pour chaque personnalité qui ne sont donc pas

(6) F. Bon, *Les sondages peuvent-ils se tromper ?*, Ed. Calmann-Lévy, 1974.

opposées entre elles. Et il y a le choix *entre deux* personnalités pour un rôle bien précis, par exemple celui de meilleur candidat présidentiel.

Ces questions différentes donnent régulièrement des résultats différents. Était-il absurde, en 1981, qu'un sympathisant communiste exprimât, d'une part, son intention de voter pour le seul Marchais en cas de présidentielle, d'autre part, dans un baromètre, sa sympathie, non seulement pour Marchais, mais *aussi* pour Mitterrand (et éventuellement *aussi* pour d'autres), et répondît enfin, que, pour le ps le meilleur candidat présidentiel lui semblait être Rocard ?

Non, bien sûr : tout cela, à qui sait lire les résultats, paraît fort explicable. Mais tous sans doute ne prennent pas toujours la précaution de lire, qui s'empressent de trouver des « contradictions » entre résultats. faute de s'interroger sur ce que mesure réellement chaque question,

c) La complexité des structures d'opinion

L'une des difficultés majeures de l'interprétation des chiffres réside dans le fait que *l'opinion* est parfois, elle-même, plus ou moins contradictoire, en apparence tout au moins. On peut, *simultanément*, se prononcer par exemple pour un principe, mais, dans une certaine conjoncture, pour l'application d'un principe différent : le sondage qui enregistrera tout à la fois des préférences pour ce principe *et* pour cette application déviante ne mentira donc pas forcément, mais reflétera une réalité sociale contradictoire vécue par la population à un moment donné.

Empruntons ici un exemple au *Canard enchaîné* (7) passé maître dans l'art du maniement de la fausse naïveté, dans la démagogie antisondages. Il s'agissait de mettre en contradiction deux indications tirées d'un même sondage de l'IFOP :

A propos de la politique économique et sociale du gouvernement de Raymond Barre, diriez-vous que vous y êtes personnellement...

— Tout à fait favorable	4 %	} 37 %
— Plutôt favorable	33 -	
— Plutôt opposé	29 -	} 55 -
— Tout à fait opposé	26 -	
— Ne se prononcent pas	8 -	

Personnellement, souhaitez-vous que Raymond Barre...

— Reste à la tête du gouvernement tant que le Président de la République le souhaite	38 %
— Reste à la tête du gouvernement le plus longtemps possible	18 -
— S'en aille le plus rapidement possible	34 -
— Ne se prononcent pas	10 -

(7) *Le Canard enchaîné*, 10 janvier 1979.

Sans doute est-on en droit de penser — c'est là un jugement politique — qu'il était absurde d'être opposé à la politique économique et sociale de M. Barre et en même temps d'accepter le maintien de M. Barre à l'Hôtel Matignon tant que le Président de la République le souhaitait. Mais ne peut-on comprendre que *c'était bien là* l'attitude d'un certain nombre de Français : tout en condamnant la politique économique du gouvernement, de nombreux électeurs faisaient confiance à M. Giscard d'Estaing, y compris pour ce qui concernait le maintien en place du gouvernement. Si l'on préfère, la confiance politique dans le Président de la République l'emportait ici sur la critique de la politique économique du Premier ministre.

On demande aux sondages de traduire aussi fidèlement que possible les structures d'opinion se manifestant dans une société à un moment donné. Sachons-leur gré, lorsque nous les interprétons, de retrouver dans leurs indications la complexité de ces structures, et n'attribuons pas aux sondages la responsabilité d'une complexité qui est celle de la réalité sociale et politique elle-même.

UNE VÉRITABLE SCIENCE DE L'OPINION

Les sondages d'opinion constituent une technique d'observation des opinions dont le sociologue, le politologue, le psychologue, le journaliste ne pourraient plus se passer aujourd'hui, sauf à tourner le dos à un instrument de connaissance. Il n'est pas utile de vouloir faire dire au sondage ce qui n'est pas en son pouvoir : encore une fois, il faut connaître les *limites* de l'instrument. Mais ce qu'il peut nous dire est fort intéressant et suffit à le justifier.

Le niveau des opinions exprimées par les individus est un niveau qui vaut d'être étudié, car les opinions ne sont pas émises au hasard, mais sont structurées, reliées entre elles, et liées aux cadres sociaux qui les déterminent. Pour le chercheur, l'intérêt principal du sondage n'est pas, sans doute, de révéler des grandes masses, en pourcentages. Il est plutôt d'étudier des structures d'opinion. Je m'explique : il est odieux de se servir de la publication d'un sondage sur la peine de mort pour faire pression en faveur de l'exécution de condamnés ; il est de peu d'intérêt de savoir que X % des personnes interrogées se sont prononcées pour ou contre la peine de mort (l'opinion change) ; mais il n'est pas sans intérêt de savoir qui sont ses partisans, comment ils se répartissent sociologiquement, quelles sont leurs opinions sur d'autres problèmes éthiques et politiques, de scruter leur comportement, de tester des hypothèses sur les mentalités.

De même sur le racisme, sur la police, sur les jeunes, sur toutes les questions politiques ou de société. Les sondages qui, souvent, sont publiés n'ont qu'un intérêt limité tant qu'ils ne sont exprimés qu'en résultats globaux, en pourcentages. Mais le chercheur, là encore, pourra les utiliser pour essayer, au-delà des résultats bruts, de déceler des structures, des cohérences. Et le militant politique pourra éventuellement s'appuyer sur ces données — interprétées rigoureusement, travaillées, disséquées préalablement — pour agir en politique. Et agir consciemment sur un terrain défriché et reconnu.

Même les sondages les moins intéressants sur le moment peuvent, sur une longue période, devenir sujets d'étude, dans la mesure où c'est l'analyse des évolutions qui est parlante, et non pas les chiffres bruts d'un moment.

Ainsi, dira-t-on, seul le chercheur doit avoir accès au sondage ? Certes non, mais le sondage, outil technique qui a fait ses preuves, n'a de réelle validité que s'il est utilisé dans un cadre de nature scientifique, quelle que soit la profession de celui qui s'en sert — universitaire ou journaliste. Il suppose absolument des précautions, une rigueur, des connaissances techniques minimales qui ne doivent pas rester l'apanage du seul chercheur, mais être connues de tous les utilisateurs de sondages.

RÉSUMÉ. — *Les sondages sont souvent, en France, l'objet de vives critiques. Il est vrai que la technique comporte des limites : elle ne saurait à elle seule prétendre mesurer « l'état de l'opinion » ; elle ne permet pas de cerner directement des attitudes profondes ; elle n'autorise pas de prédiction. Il est vrai aussi que ses limites d'interprétation — marges d'erreur, formulation des questions — ne sont pas toujours bien respectées. Mais le sondage, replacé dans le cadre d'une pratique scientifique, constitue aujourd'hui un apport irremplaçable à la sociologie et à la politique.*

JÉRÔME JAFFRÉ

Réflexions sur la « sondomanie »

Le nombre des sondages publiés est impressionnant. En mai 1984, la *Revue française des sondages*, qui les recense, comptait après quatre années d'existence sa 2 000^e enquête et évaluait pour l'année en cours le rythme des publications à deux par jour ! Chaque année ou presque voit le record battu.

Tant et tant de sondages agacent, irritent, inquiètent. Le risque de cacophonie est évident avec une mine de contradictions, le plus souvent explicables mais où les contempteurs des sondages peuvent puiser force arguments sans toujours avoir besoin de recourir à la mauvaise foi. Dans la classe politique, le risque est de céder aux variations de l'opinion et, pire encore, de les suivre sans les comprendre. Devant la profusion, le sondeur lui-même ne peut s'empêcher de craindre que la mauvaise monnaie chasse la bonne. Que les instituts médiocres soient placés au même rang que les bons. Que des sondages menés sans infrastructure sérieuse, trop hâtivement réalisés, insuffisamment élaborés ou idéologiquement orientés occultent les travaux sérieux et incontestables. Que des sondages d'une ou deux questions soient davantage cités que les vraies enquêtes d'une dizaine de questions, qui seules permettent de rendre compte de la réalité et de la diversité de l'opinion.

Tous ces risques existent bien sûr et il serait vain de les nier. L'antienne « il y a trop de sondages » a sa part de vérité. Mais cette « sondomanie » a ses raisons profondes et présente même certains avantages trop souvent méconnus.

POURQUOI CETTE « SONDOMANIE » ?

Dans toutes les démocraties modernes, le sondage occupe une place importante. Ce n'est le produit ni du hasard, ni d'une machination, ni d'une mauvaise habitude. Le sondage permet d'entendre la voix du citoyen là où existe une « culture de liberté », comme l'écrit Alain Lancelot (1). Dans les sociétés contemporaines où n'existe plus la connaissance interpersonnelle, le sondage est l'un des moyens qui permet de connaître l'opinion des autres et de situer sa propre opinion.

En France, dit-on souvent, le sondage occuperait une place particulière. Nous serions le pays qui publie le plus de sondages ! D'autres, comme les Etats-Unis, présentent sans doute les mêmes caractéristiques (2) mais l'explication hexagonale du phénomène paraît tenir à l'articulation parfaite qui existe entre les sondages et le système politico-institutionnel de la V^e République.

On l'oublie trop souvent : les sondages d'opinion existent réellement en France depuis la Libération. Sous la IV^e République, les travaux de l'IFOP — tels que nous les restitue la défunte revue *Sondages* — sont de qualité et, pour ne citer qu'un exemple, les enquêtes préélectorales extrêmement fiables. Or, dans le processus politique de cette époque, les sondages, ni par leur nombre ni par les exégèses qu'ils suscitent, n'occupent une place importante. Tout change sous la V^e République, tout date en vérité de l'élection présidentielle de 1965. Contre l'avis des experts et à la stupéfaction des Français, l'IFOP et la SOFRES annoncent la mise en ballottage du général de Gaulle. Les sondages entrent dans notre vie politique. Ils n'en sortiront plus. Dans ce que Jean-Luc Parodi appelle joliment « la combinatoire institutionnelle de la V^e République » (3), ils constituent un véritable outil fonctionnel sous cinq points au moins :

- 1) *L'élection du Président de la République au suffrage universel* : elle personnalise fortement la vie politique et donne une importance considérable aux sondages de popularité, études d'images des leaders et simulations de vote présidentiel.

(1) Alain Lancelot, *Sondages et démocratie*, dans SOFRES, *Opinion publique 1984*, Gallimard, p. 257-267.

(2) Dans l'excellent numéro de la revue *La Nef* de 1973 consacré aux sondages, Marie-France Toinet livrait un article consacré à « La sondomanie politique aux Etats-Unis », p. 49-66.

(3) Jean-Luc Parodi, *Imprévisible ou inéluctable, l'évolution de la V^e République ? Eléments constitutifs et combinaisons institutionnelles*, RFSP, août-octobre 1984, p. 628-647.

2) *L'absence de mode de sélection des candidats* : faute de « primaires à l'américaine », les sondages d'opinion fournissent les indispensables éléments d'information et de clarification pour la présélection des candidats. A gauche, leur rôle est assez limité, très faible au PC, il est plus important au PS sans être pour autant décisif — on se souvient de la bataille Mitterrand/Rocard en 1979-1980 et de son issue. A l'avenir, ils pourraient éventuellement constituer un blocage : si les sondages les maintiennent toujours aussi bas, Pierre Mauroy et Lionel Jospin ne peuvent guère espérer entrer dans une compétition qui serait alors réservée à Laurent Fabius et Michel Rocard, avec un outsider éventuel Jacques Delors. Quoi qu'il en soit, le dernier mot reviendra aux militants et à l'appareil du parti.

A droite, en revanche, rien n'existe. Bien sûr, ce seront probablement les électeurs eux-mêmes qui trancheront au premier tour entre Jacques Chirac et le candidat UDF. Mais qui sera le candidat de l'UDF : Raymond Barre, Valéry Giscard d'Estaing ou un autre ? Il est clair que les sondages — à condition qu'ils fournissent des indications convergentes et stables — joueront un rôle important. Sauf à ce que l'UDF élabore son propre mode de sélection comme la consultation de ses élus, voire de ses militants ou — pourquoi pas ? — de ses sympathisants déclarés.

3) *La signification des élections législatives* : depuis 1962, les élections législatives ont changé de sens : elles ne sont plus des *élections de représentation* comme sous la IV^e République mais des *élections de désignation* visant clairement à la formation d'une majorité. La dissolution n'est plus un crime contre la République mais un mode de résolution normal des crises politiques par le suffrage universel. Tous ces points renforcent le rôle des sondages. La connaissance des rapports de forces entre coalitions et à l'intérieur des coalitions est constamment nécessaire, même si en France l'habitude n'est pas encore prise de dissoudre en cas de conjoncture politique favorable.

4) *La simplification du système partisan* : remodelé par l'élection présidentielle et le nouveau rôle des élections législatives, le système partisan est quadripolaire, bien loin de la multiplicité et de la confusion qui régnaient sous la IV^e République ou au début de la V^e. Les sondages d'opinion sur l'image des partis, leur audience, leurs alliances, leur crédibilité gouvernementale deviennent un instrument d'analyse nécessaire.

- 5) *La transposition du système majoritaire aux élections locales* : au fil des années, les élections cantonales et municipales ont connu, elles aussi, la logique majoritaire et partisane de la V^e République. Sur ce terrain-là, les sondages d'opinion — le plus souvent confidentiels il est vrai — sont de plus en plus fréquemment utilisés, pour mesurer par exemple l'adhésion des habitants d'une ville à son maire.

Comme l'écrit Jean-Luc Parodi dans la *Revue française de Science politique* (4), aucune démocratie au monde ne possède au même point que la V^e République un tel degré de présidentialisation et de « majoritarisation ». Or, sur ces deux points — élection du président au suffrage universel et pouvoirs présidentiels, existence d'une logique majoritaire à tous les échelons de la vie du pays — les sondages d'opinion s'articulent parfaitement.

LES AVANTAGES DE LA « SONDOMANIE »

Arrivé à ce point, le lecteur se dira peut-être : « Voilà qui explique la place des enquêtes d'opinion dans notre vie politique mais il y a tout de même trop de sondages publiés ! » Je confesserai qu'il m'arrive de partager cet avis. Mais la profusion des sondages présente au moins trois fonctions positives dans le jeu de l'information.

Premier avantage : les sondages permettent au sociologue, à l'historien et tout simplement au citoyen intéressé de recueillir un grand nombre d'informations sur les mentalités du temps présent. Si on veut bien considérer les deux livres déjà parus de la série annuelle « SOFRES, *Opinion publique* » (5), on y trouve des résultats détaillés et commentés sur les institutions de la V^e République, les consensus et les dissensus dans la société française, la politique étrangère, les privilèges, le bonheur à dix ans de distance (vol. 1984), la modernisation, l'opinion des chefs d'entreprise, les immigrés vus par les Français, l'extrême droite, les évolutions idéologiques (vol. 1985). Il ne s'agit pas là d'un inventaire à la Prévert mais plutôt des fragments d'une Histoire de l'esprit public à la fin du xx^e siècle. Commentant la parution d'*Opinion publique 1984* (6),

(4) Art. cité.

(5) Qui paraît aux Editions Gallimard.

(6) *Le Monde*, 9 février 1984.

François Goguel se plaisait à imaginer ce qu'eût été le bonheur de l'historien du Front populaire s'il avait disposé de semblables documents pour décrire l'évolution du pays du printemps 1936 à l'automne 1938. Gageons qu'aucune étude sérieuse sur la gauche au pouvoir dans les années 80 ne pourra délaissier l'apport des enquêtes d'opinion.

Faut-il se plaindre d'un « trop-plein » de sondages quand la querelle scolaire de 1983-1984 peut être suivie et retracée à travers quatre enquêtes détaillées (chap. 2 d'*Opinion publique 1985*) ? L'inquiétude à l'automne 1983, la mobilisation en février 1984, le point d'orgue de la manifestation du 24 juin à Paris, l'apaisement en septembre avec les mesures Chevènement. Principale force de la bataille, l'opinion publique est auscultée tout au long de cette période. L'intelligence de la situation fait longtemps défaut aux gouvernants, alors que le simple examen des résultats du sondage de novembre 1983 aurait dû les dissuader d'aller plus avant. De quoi rassurer tous ceux qu'inquiéterait l'idée d'un « gouvernement des sondages ». Nous n'en sommes pas là.

Deuxième avantage : le grand nombre d'enquêtes publiées réduit l'opposition entre sondages privés et sondages publics. Une vision mythique voudrait en effet que les travaux confidentiels destinés au Gouvernement ou aux états-majors des partis soient les plus intéressants. A la vérité, ils permettent bien de préparer une décision ou d'éclairer un choix stratégique. Mais s'ils révèlent un brusque et notable changement de l'opinion, un autre sondage réalisé par un autre institut à la demande d'un journal le rendra vite public. Le « trop-plein » des sondages a pour vertu de garantir la rapide circulation de l'information. Sauf à interdire carrément les sondages, il serait de nos jours incroyable d'ignorer durablement des données d'opinion essentielles comme la popularité (ou l'impopularité) des gouvernants et les rapports de force électoraux. A l'automne 1984, le Tout-Paris politique bruissait de rumeurs contradictoires (comme toutes les rumeurs) sur ce que donnerait une élection présidentielle jusqu'à ce que l'IFOP publie dans *Le Point* (du 5 novembre 1984) les résultats de différentes hypothèses de premier et second tours, faisant perdre d'un seul coup toute leur importance aux porteurs de nouvelles, aux rumeurs de couloirs et aux échos « confidentiels » distillés ici ou là.

Troisième avantage : la profusion des sondages réduit les risques d'intoxication, de rétention de l'information ou de mauvaise inter-

prétation. Sur ce dernier point, prenons l'exemple de la Nouvelle-Calédonie avec trois sondages publiés à quelques jours d'intervalle, du 9 au 14 janvier 1985. Loin du « trop-plein », ces sondages successifs forment un tout qui permet d'analyser en détail l'état de l'opinion sur ce dossier.

- Premier sondage : Louis Harris/*La Vie* publié le 9 janvier, réalisé les 2 et 3 janvier, il comprend une question principale : « Etes-vous pour ou contre l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ? » Pour : 37 %, contre : 19 %, sans réponse 44 %. On interroge ensuite les partisans et les adversaires de l'indépendance sur les raisons de leur attitude.
- Deuxième sondage : BVA/*Match* publié le 10 janvier (mais réalisé du 13 au 18 décembre), il comprend quatre questions dont : « Pour vous, la Nouvelle-Calédonie doit-elle plutôt rester française ou devenir indépendante ? » Française 41 %, indépendante 30 %, sans réponse 29 %. Formulée avec une alternative, la question donne des résultats très différents de l'enquête de *La Vie*.
- Troisième sondage : SOFRES/*Le Point* publié le 14 janvier, réalisé les 8 et 9 janvier après la diffusion du Plan Pisani, il comprend onze questions. Sur le plan des principes, il confirme l'enquête de BVA, les Français souhaitent que la Nouvelle-Calédonie reste dans la République (49 %) plutôt qu'elle ne devienne un Etat indépendant (33 %). En revanche, l'opinion crédite le gouvernement de la recherche d'un compromis entre les deux communautés, condamne l'opposition pour ses critiques excessives et ne croit pas que dans quelques années, la Nouvelle-Calédonie fera encore partie de la République française (17 % seulement le pensent). En d'autres termes, il y a dissociation entre les positions de principe et l'appréciation effective de la situation.

Arrivé à la troisième publication, le lecteur pressé se dira : « Encore un sondage sur la Nouvelle-Calédonie ! » Mais à l'évidence, trois sondages valaient mieux qu'un pour éclairer notre lanterne.

Il reste que pour maîtriser un flux aussi considérable d'informations, les journaux sont souvent désorientés. Le sondeur veut ici suggérer à ses amis journalistes que dans chaque rédaction soit désigné un journaliste ès sondages, qui se formerait à la connaissance des techniques d'enquêtes et à l'interprétation de leurs résultats. Il est juste de dire qu'ici ou là des journalistes font cet effort par eux-mêmes et qu'on lit de plus en plus fréquemment des analyses reprenant un ensemble de sondages et essayant de les mettre en perspective.

Encore faut-il que chacun comprenne de quoi il s'agit, comme en témoigne l'histoire cocasse survenue à l'hebdomadaire communiste *Révolution*. Dans son numéro du 23 novembre 1984, il publie une analyse sur l'évolution de l'image de l'URSS dans l'électorat français et dans l'électorat communiste. Pour cela, il s'appuie sur deux sondages de la SOFRES publiés à dix ans d'intervalle, en 1972 par l'ORTF, en 1982 par la presse de province. Rien de bien original en vérité : Olivier Duhamel et Jean-Luc Parodi avaient consacré une chronique de *Pouvoirs* à ce thème et SOFRES, *Opinion publique 1984* traitait de ce sujet en quelques pages (p. 247-250). Mais il n'était pas indifférent de constater qu'à deux mois et demi du Congrès du PC, *Révolution* portait pour la première fois à la connaissance de ses lecteurs l'ampleur de la dégradation du mythe soviétique, jusque dans les rangs de l'électorat communiste. Excellent exemple de l'intérêt d'une mise en perspective des sondages... sauf pour *Le Quotidien de Paris* qui, le lendemain, accusait *Révolution* de publier avec deux ans de retard un sondage « exclusif » de la SOFRES ! Quels noirs desseins, se demandait *Le Quotidien*, cache pareille mise sous le boisseau venant de la presse communiste ? C'est tout juste s'il n'y avait pas là une nouvelle affaire Marchais...

*

Si elle agace légitimement, la « sondomanie » a donc ses raisons profondes et quelques avantages. Le sondage est un instrument parfaitement adapté à notre vie politique. Nul ne peut plus les ignorer. *Le Monde* lui-même en publie désormais. « Manière, écrit son chef du service politique, Jean-Marie Colombani, de reconnaître après s'en être défendu un outil de la connaissance politique dont on ne peut plus faire l'économie » (7). Si donc on veut vraiment réduire le rôle des sondages, il conviendrait :

- de supprimer l'élection du Président de la République au suffrage universel direct ;
- de réduire les possibilités de recourir au suffrage universel (droit de dissolution et référendum) ;
- que les gouvernements se fassent et se défassent au Parlement, que les majorités se modifient sans que les électeurs aient leur mot à dire, comme en 1926 ou en 1938 quand les majorités du

(7) Jean-Marie Colombani, L'image de la classe politique, dans SOFRES, *Opinion publique 1985*, p. 13.

- Cartel des gauches et du Front populaire disparurent au nez et à la barbe de leurs électeurs ;
- que les élections législatives servent à désigner des représentants et non plus à choisir une majorité. A charge aux députés élus de fixer ensuite et eux-mêmes les frontières de la majorité et de l'opposition.

Vaste programme on le voit ! Il consiste à revenir trente années en arrière. Car n'en déplaise à ses pourfendeurs, l'influence des sondages est proportionnelle au pouvoir des électeurs. Tout simplement. Si la « sondomanie » est le prix qu'il faut payer pour conserver les choses en l'état, ce mal nous en évite de bien pires. En 1954, Nathan Leites écrivit sur l'élection (à treize tours...) du Président Coty un beau livre qu'il intitula *La maison sans fenêtres*. Les sondages d'opinion sont une fenêtre ouverte entre les citoyens et leurs élus. De grâce, ne la fermons pas !

RÉSUMÉ. — *La sondomanie en France agace et inquiète. En réalité, cette influence omniprésente des sondages tient au fait qu'ils s'articulent parfaitement avec le système de la V^e République. En outre, la « sondomanie » présente plusieurs avantages : elle réduit l'opposition entre sondages privés et sondages publics et limite les risques de mauvaise interprétation.*

*Intentions de vote et estimations :
techniques, erreurs, progrès*

Les sondages portant sur les intentions de vote ne constituent qu'une partie très réduite de la production des Instituts spécialisés dans l'observation de l'opinion. Mais, ils jouent un rôle stratégique. A cette occasion, ceux-ci mettent en jeu leur crédibilité puisque c'est le seul moment où la qualité de leur production peut être évaluée : vérification rapide, puisque quelques jours, voire quelques heures après la publication des chiffres, le verdict sera connu. Les élections constituent en effet la seule forme de recensement des opinions ; elles sonnent l'heure de la vérité, ce moment où le sondeur doit payer au comptant.

Cette évaluation est complexe. Les mêmes organismes mettent en œuvre, à l'occasion des grands scrutins nationaux, plusieurs types de techniques que le public a tendance à confondre : *les sondages d'intentions de vote*, dont la publication est aujourd'hui interdite pendant la semaine qui précède le vote mais dont la réalisation se poursuit jusqu'à la veille du scrutin ; *les estimations des résultats définitifs* du scrutin à partir du dépouillement d'un échantillon de bureaux de vote ; enfin, de façon récente, *les sondages à la sortie des bureaux de vote* réalisés le jour du scrutin.

*
* *

La technique des estimations est celle qui aujourd'hui est de loin la mieux maîtrisée. La raison essentielle tient à ce qu'elle porte non sur des échantillons d'individus dont on étudie les comportements futurs ou passés mais sur des échantillons d'objets : les bulletins de vote effectivement déposés dans les urnes. Il en résulte que l'essentiel des difficultés de réalisation tient aux contraintes matérielles qui pèsent sur le déroulement de ces opérations. La rapidité avec laquelle doivent être effectués la collecte, la transmission et

le traitement de l'information varie entre une heure trente lorsque l'estimation peut bénéficier du décalage entre les heures de fermeture des bureaux de vote et quelques dizaines de minutes lorsque le scrutin est clos partout à la même heure.

Dans ces conditions, les opérations d'estimation peuvent être vulnérables à la transmission d'informations erronées — difficiles à diagnostiquer dans un délai aussi bref —, à une erreur de programmation informatique — toujours possible —, voire à une panne de l'ordinateur ou de son alimentation électrique. Quelles que soient les précautions prises, de tels incidents peuvent survenir : le seul problème est d'en surmonter les conséquences suffisamment rapidement.

Enfin, une dernière source « d'erreur » tient aux incertitudes mêmes du résultat des élections au scrutin majoritaire. Le calcul du résultat définitif suppose la classification de plusieurs milliers de candidats et comprend toujours une part d'arbitraire, voire de manipulation. En 1978, les estimations furent réputées s'être trompées pour avoir donné la gauche légèrement majoritaire avec 50,5 % des suffrages exprimés. Quelques heures plus tard, le ministère de l'intérieur situait cette influence deux points au-dessous de la barre symbolique des 50 %. Qu'Alain Lancelot dans *Les élections sous la V^e République* place le score de la gauche à 50,2 % des suffrages exprimés est pour l'estimateur, une sorte de réhabilitation posthume, qui n'a guère d'influence sur l'impact de la polémique.

En 1982, les élections cantonales donnèrent lieu au même type de débat. Présentant la statistique du ministère de l'intérieur, M. Gaston Defferre fit apparaître un fort bataillon de divers gauche qui permettait d'affirmer que l'opposition n'avait pas obtenu, contrairement aux résultats de l'estimation Bull diffusée par Antenne 2, la majorité des suffrages exprimés. Tel Soubise muni de sa lanterne, le maire de Marseille cherche encore où est passée cette armée.

*
* *

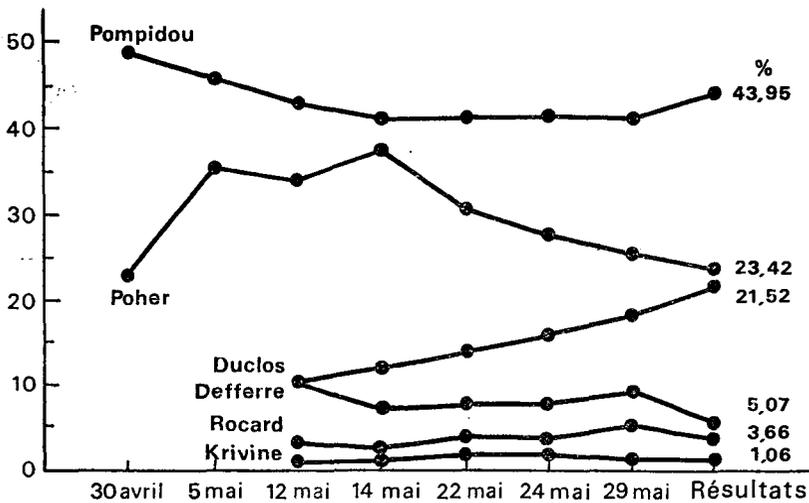
Malgré leur longue tradition, les sondages posent des problèmes beaucoup plus délicats. En raison d'abord de la précision qui leur est demandée : la théorie probabiliste donne pour un échantillon de 1 000 personnes une approximation de 3,2 % ; celle-ci est encore de 2,2 % pour un échantillon de 2 000 personnes. Or, les observateurs attendent des Instituts une précision plus grande ; le paradoxe est, qu'en général, elle leur a été donnée. En pratique, grâce à l'expérience et aux connaissances accumulées, les sondages ont une acuité supérieure à celle que prévoit la théorie.

Ensuite, le sondage est confronté en permanence à un ensemble de difficultés qui ne peuvent être surmontées de façon cumulative. Ces problèmes encore mal résolus concernent le passage de l'intention de vote au vote, les biais résiduels d'échantillonnage, l'anonymat de l'intention de vote, la fermeté de l'intention de vote, enfin la « correction » des résultats.

1. De l'intention de vote au vote

Contrairement à ce que laisse souvent entendre la présentation cursive des résultats, le sondage n'enregistre pas un vote mais une intention de vote à un moment déterminé. Entre cet instant et celui de l'acte électoral, cette intention peut avoir été modifiée une ou plusieurs fois ou ne s'être pas concrétisée.

Ce problème est particulièrement délicat à maîtriser. Certes à plusieurs reprises dans le passé, les vagues successives de sondages ont montré la mobilisation progressive d'un électorat ou l'effondrement d'un candidat. Le résultat définitif ne reproduit pas alors le score des dernières enquêtes mais s'inscrit dans le prolongement des courbes d'évolution dessinées par la chronologie de la campagne. L'exemple de l'élection présidentielle de 1969 (graphique I) est particulièrement éclairant.



GRAPHIQUE I. — Evolution des intentions de vote à la veille de l'élection présidentielle de juin 1969

Source IFOP

Mais les courbes qui enregistrent l'évolution de l'opinion publique ne présentent que rarement cette belle régularité. Elles connaissent des fluctuations de court terme, des paliers, des points d'inflexion qui autorisent rarement leur prolongation linéaire. Ainsi, le passage de l'intention de vote au vote est souvent l'alibi du sondeur d'opinions : il justifie l'écart entre les dernières enquêtes et le résultat du scrutin. L'argument, universellement valable, perd ainsi toute pertinence. Il n'est recevable que lorsqu'il s'appuie sur une analyse précise du mécanisme par lequel le changement d'orientation politique s'est produit.

2. Les biais résiduels d'échantillonnage

Les enquêtes politiques sont, pour la plupart, réalisées selon la méthode des quotas. Cette technique, dont les fondements théoriques demeurent incertains, a été progressivement améliorée grâce à l'expérience accumulée par les Instituts. La dispersion des lieux d'enquête en fonction de la géographie politique de la France a, en particulier, sensiblement accru la fidélité des échantillons.

Mais, malgré les efforts des responsables des réseaux d'enquêteurs, la méthode reste vulnérable à un facteur d'accessibilité différentielle des populations. Ainsi, les personnes vivant seules sont plus difficiles à atteindre : jeunes, elles sont moins souvent présentes à leur domicile au moment de l'enquête ; vieilles, elles refusent la plupart du temps d'ouvrir leur porte à un étranger. Cette catégorie qui représente plus du cinquième de la population française dépasse à peine 10 % dans les échantillons par quota.

Sur certains points, les conditions de l'enquête se sont dégradées. Le développement du sentiment d'insécurité aboutit à la quasi-disparition de certains quartiers des métropoles urbaines dans les enquêtes d'opinion : soit que les enquêteurs ou enquêtrices ne s'y rendent guère, soit que les interviewés potentiels barricadent leur porte, soit que les deux facteurs cumulent leurs effets.

De même, les conditions financières de réalisation des enquêtes sont aujourd'hui moins favorables : le sondage est une industrie de main-d'œuvre. Au cours des quinze dernières années, le coût du personnel enquêteur s'est considérablement accru à travers l'augmentation des basses rémunérations, l'accroissement des charges sociales et l'élargissement des contraintes légales pesant sur les activités à fortes fluctuations saisonnières.

Les meilleurs Instituts ont été ainsi amenés à serrer le budget de leurs réseaux d'enquêteurs à la fois pour ne pas déséquilibrer leurs

comptes d'exploitation et pour résister à la concurrence d'organismes moins scrupuleux sur les exigences scientifiques du métier.

3. *L'anonymat du vote*

La plupart des Instituts utilisent aujourd'hui la technique de l'urne pour enregistrer les intentions de vote. Ce dispositif augmente l'efficacité de la question. Les réponses sont plus nombreuses et les réticences à déclarer des votes extrêmes ont diminué. Il reste cependant que la procédure est trop légère ; elle ne fournit à l'interviewé qu'un simulacre du vote et ne protège pas son anonymat. Il en résulte une sous-estimation du vote communiste qui, pour avoir fortement diminué, reste l'un des problèmes majeurs des sondages d'opinion.

4. *La fermeté de l'intention de vote*

Si l'on veut anticiper les mouvements de l'électorat, il est nécessaire d'apprécier non seulement l'orientation probable du vote, mais aussi son intensité. Cette mesure permet d'apprécier, parmi les individus qui ont l'intention de voter pour tel ou tel parti, quelle est la proportion d'électeurs qui va concrétiser cette intention par un vote effectif. Dans ce domaine, la solution la plus simple semble à l'expérience la plus efficace : elle consiste à demander à la personne interrogée si elle est certaine d'aller voter.

Cette technique permet notamment de mesurer l'influence réelle des listes marginales comme les écologistes. Sensiblement surreprésentée dans l'ensemble des intentions de vote, leur fréquence baisse régulièrement lorsque l'on se rapproche du noyau des électeurs qui se déclarent tout à fait certains d'aller voter. De même, cette question donne une approximation des phénomènes de mobilisation différentielle, lorsque l'abstention atteint plus fortement certaines tendances de l'esprit public.

5. *La « correction » des résultats*

Pendant des années, les responsables des instituts de sondage ont refusé d'admettre que les chiffres publiés n'étaient pas les résultats bruts de l'enquête mais qu'ils étaient corrigés en fonction d'une série de contrôles d'échantillon et de l'expérience des sondeurs. Depuis 1981, leur attitude a évolué sur ce point.

Les instituts ont tort d'être trop discrets sur cette activité. Elle est rendue impérative par la précision qui est attendue par les hommes

politiques, les commentateurs et le grand public. Les aléas qui pèsent sur la réalisation d'un sondage sont trop variés pour qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer un « calage » des résultats pour rendre possible une appréciation fine de l'état de l'opinion.

Le principe de la correction consiste à réévaluer les résultats bruts de l'enquête en fonction d'un modèle de comportement électoral qui utilise des procédés objectifs, mais qui requiert aussi une certaine part d'intuition. Plus une technique de mesure est sophistiquée, plus elle nécessite un modèle théorique pour être interprétée. Les images que *construit* un scanner n'ont que de lointains rapports avec les objets qu'elles représentent. C'est le médecin qui *interprète* l'apparition d'une tache rouge sur l'écran comme l'indice d'une tumeur.

Le redressement des sondages préélectoraux est donc une technique nécessaire. Elle se fonde, naturellement, sur la distribution sociodémographique de l'échantillon. Mais les redressements réalisés sur ce type de variables n'ont qu'une influence marginale sur les électorats. En revanche, la prise en compte de la reconstruction du vote pour une ou plusieurs élections passées se révèle particulièrement efficace. Quelles élections choisir et comment faire jouer les écarts constatés entre l'échantillon et le résultat national ? Tout l'art du sondeur réside dans la réponse à ces deux questions.

* * *

A la lumière de ces cinq problèmes, il est possible de juger les « échecs » récents des sondages d'opinion : surestimation de vote pour Georges Marchais en 1981 ; derechef surestimation de l'électorat communiste lors des élections européennes et sous-estimation de l'ampleur du succès de la liste Le Pen. Ces échecs méritent d'être

TABLEAU I. — *Résultats des derniers sondages et résultats définitifs du scrutin au premier tour de l'élection présidentielle de 1981*

	SOFRES	IFOP	Louis-Harris	Résultat
Giscard d'Estaing	27,5	27,5	27	27,82
Chirac	19,5	17	18,5	18,02
Marchais	18,2	17	18,5	15,48
Mitterrand	22	23,5	22,5	26,08

mis entre guillemets car ils portent en définitive sur des quantités relativement faibles. Les erreurs oscillent entre 1,5 et 3 points, c'est-à-dire dans les limites de l'erreur statistique.

En 1981, les sondeurs ont été victimes de l'un des axiomes de la sociologie électorale qui peut schématiquement s'énoncer ainsi : sous la V^e République, le vote communiste s'est établi à un palier qui tourne autour de 20 % des suffrages exprimés. La conjoncture est susceptible d'engendrer des fluctuations ; mais, celles-ci demeurent limitées, portant le PC entre 21 et 22 % dans les périodes fastes, le ramenant dans les conjonctures délicates à un niveau situé entre 18 et 19 %. Enregistrant dans leurs enquêtes un Parti communiste « anormalement bas », les sondeurs l'ont placé à l'étiage du modèle, refusant de voir le phénomène que décrivaient les résultats bruts de leurs enquêtes ; c'est-à-dire un nouveau décrochage de l'influence communiste comparable en amplitude à celui qui s'était produit en 1958.

Mutatis mutandis, le même phénomène s'est peut-être reproduit en 1984 lors des élections européennes. Le score de 15 % de Georges

TABLEAU II. — Résultats des derniers sondages
et résultats définitifs du scrutin
aux élections européennes de 1984

	Mai	Jun	Dernière semaine	Résultat définitif
Liste Veil :				
SOFRES	45 43	44	44	
IFOP	41	44		42,72
BVA	43,5	44,5	44	
Liste Jospin :				
SOFRES	21 22	21	21	
IFOP	23	20		20,86
BVA	25,5	24,5	23	
Liste Marchais :				
SOFRES	13 14	14	14	
IFOP	13	13		11,19
BVA	11,5	12,5	12,5	
Liste Le Pen :				
SOFRES	7 7	7	8	
IFOP	5	7,5		11,06
BVA	5,5	6	8,5	

Marchais confirmé lors des élections législatives de juin 1981 et des cantonales de mars 1982 a pu être considéré comme un nouveau palier de l'influence communiste.

A cette première raison s'est ajouté un problème technique. Le redressement d'un échantillon qui sous-estime une tendance politique peut s'effectuer de deux façons différentes : en ajoutant une valeur absolue ou en appliquant un ratio. Tant que le niveau moyen est stable, les deux méthodes donnent des résultats semblables. En revanche, lorsque se produit un recul important, la correction par ratio est beaucoup moins importante que la correction en valeur absolue. En d'autres termes, la seconde méthode peut aboutir à un redressement trop important. Ainsi s'explique peut-être le fait que l'évaluation du vote communiste par BVA, effectuée après un redressement par ratio, ait été inférieure aux chiffres donnés par la SOFRES et l'IFOP (tableau II).

La sous-estimation du vote Le Pen a été plus générale. Entre 2,5 et 3,5 points pour les enquêtes réalisées à la veille du scrutin (tableau II). Si l'on regarde les chiffres publiés par BVA, on peut songer à un phénomène de mobilisation. D'enquête en enquête, l'influence du leader de l'extrême droite progresse régulièrement pour atteindre 8,5 % des suffrages. Il serait plausible que la mobilisation se soit poursuivie et même accélérée dans les derniers jours de la campagne.

Les chiffres fournis par la SOFRES ne confirment pas cette hypothèse. D'emblée, cet institut enregistre une forte influence de l'extrême droite (7 %) ; elle n'évolue guère pendant la campagne pour terminer à 8 %. Il est donc difficile de fournir une explication univoque. On peut penser que, comme le vote communiste, le vote Le Pen est sous-estimé par les enquêtes d'opinion ; mais faute d'une référence précise dans le passé, il n'a pas été possible de mesurer et, donc, de rectifier cette sous-estimation. A ce premier phénomène s'est peut-être ajouté un facteur résiduel de mobilisation.

*
* *

La technique du sondage à la sortie de bureaux de vote utilisée depuis des décennies aux Etats-Unis a été introduite par l'IFOP en 1983 lors des élections municipales. La SOFRES et BVA associés à BULL ont rejoint l'IFOP et utilisé à leur tour cette méthode lors des élections européennes de 1984. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif de cette technique nouvelle. Je ne peux en outre

parler que de l'enquête à laquelle j'ai participé (BULL-BVA diffusée par Antenne 2).

Cette première expérience montre cependant que le sondage à la sortie des urnes fournit des données remarquablement fiables quant au vote. Contrairement aux sondages classiques, les votes extrêmes ne sont pas sous-estimés. Ce fait s'explique sans doute par les conditions de recueil de l'information. Celle-ci a lieu immédiatement après le vote. Le questionnaire auto-administré est placé par la personne enquêtée directement dans une urne qui porte en gros caractères non seulement le nom de l'Institut de Sondage mais aussi celui de la chaîne de télévision qui diffuse les résultats de l'opération. L'anonymat de la réponse est ainsi entouré d'une série de garanties équivalentes à celles que fournit le code électoral lui-même.

Par différence, cette technique d'observation souligne que le problème majeur des sondages classiques tient à la délicate relation qui s'instaure entre l'enquêteur et la personne interrogée.

La principale difficulté tient au déficit de réponses chez les personnes âgées en général et les femmes âgées en particulier. Il n'est pas impossible qu'il suffise de redresser la pyramide des âges de l'échantillon pour que les résultats de ce type de sondage reflètent de façon précise les résultats d'ensemble du scrutin. On éviterait ainsi les pondérations complexes et, par conséquent vulnérables, portant sur les catégories socioprofessionnelles, la taille de l'unité urbaine et la reconstruction des votes aux élections antérieures.

Le sondage à la sortie des bureaux de vote, seule innovation technique majeure depuis les estimations, fournit un matériau remarquable pour l'analyse du scrutin. La taille (entre 7 et 10 000 personnes) et la fiabilité de l'échantillon permettent notamment d'analyser les électors marginaux et ouvrent de nouvelles perspectives à l'analyse multivariée.

Si l'on prend une vue d'ensemble des sondages sur les quinze dernières années, il apparaît clairement que cette technique a permis d'anticiper tous les mouvements électoraux importants : l'adaptation rapide de l'électorat communiste au scrutin présidentiel et le dégonflement du phénomène Poher en 1969 ; l'effondrement de la candidature Chaban-Delmas en 1974 ; l'ascension de la gauche de 1973 à 1978 ; la percée écologiste aux municipales de 1977 ; le reflux communiste en 1981 et la montée de l'extrême droite en 1984. Les « erreurs », si erreur il y a eu, portent sur l'amplitude des phénomènes, appréciée tantôt par excès, tantôt par défaut, mais non sur le sens général de la dynamique électorale. Elles se situent, pour

la plupart, aux limites du pouvoir de résolution de l'instrument.

C'est pourquoi, malgré les polémiques qu'il suscite et les incrédu-
lités proclamées, malgré l'hostilité d'une fraction de la classe poli-
tique et d'une minorité non négligeable de journalistes, le marché
des sondages politiques s'est régulièrement élargi. Il en sera ainsi
tant qu'un autre instrument plus précis, plus puissant et plus com-
préhensif n'aura pas été mis au point.

RÉSUMÉ. — *Globalement, les sondages préélectoraux réalisés en France sont d'une précision satisfaisante. Certains problèmes restent cependant imparfaitement résolus. Ainsi s'expliquent quelques « échecs » récents dont l'importance ne doit pas être surestimée.*

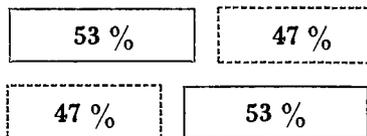
JEAN-LUC PARODI

*Petit mode d'emploi
pour sondomane amateur*

Comme toute drogue, le sondage exige de ceux qui en ont attrapé la passion prudence et mode d'emploi. Au-delà des classiques enseignements des manuels sur les biais éventuels dans la constitution des échantillons ou la formulation des questions, les quelques recommandations qui suivent ne se veulent que recettes et mises en garde pour apprenti sondomane.

*1. Ne pas réduire la distribution des réponses
à leur résultat majoritaire*

A cette tentation irrépressible, aucun organe de presse ne résiste. Le dérapage sémiologique par lequel « 61 % des personnes interrogées répondent que... » devient « les Français pensent que... » reste le péché originel de la publication des sondages dans la presse. Une telle réduction majoritaire des réponses, à laquelle il arrive même aux meilleurs de céder, occulte les minorités et peut à la limite faire dépendre la soi-disant opinion prêtée aux Français du déplacement de quelques hésitants :

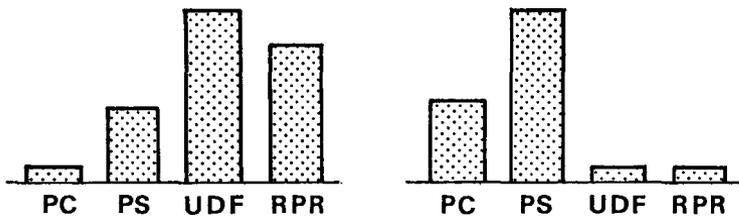


Le changement d'opinion de 6 % de l'échantillon fait le jugement attribué à la globalité, alors que 94 % (47 % + 47 %) n'ont pas modifié leurs réponses.

C'est la distribution qui donne son sens aux réponses.

2. Interpréter le résultat global de la question à la lumière de la structure interne des réponses

C'est bien entendu la répartition des réponses dans les différents sous-groupes de la société qui donne la clé de compréhension du résultat (et des évolutions d'une enquête à l'autre). Ainsi la popularité du Président de la République, structurée par les préférences partisans des personnes interrogées, doit-elle être prioritairement analysée à l'aide de cette structure.



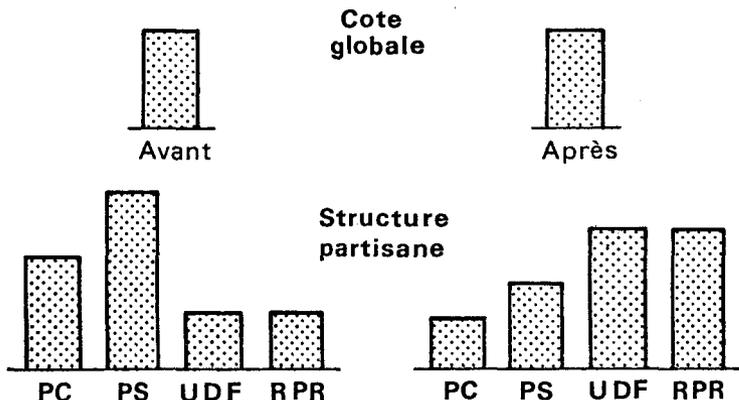
Structure type de popularité de

V. Giscard d'Estaing

F. Mitterrand

Un autre exemple peut mieux encore illustrer le caractère indispensable de ce recours aux ventilations internes : soit un homme politique connu et siégeant, par exemple, sur les bancs du centre gauche. Sa popularité globale s'élève par hypothèse à 45 % et répond à une structure partisane logique, forte à gauche, plus faible à droite. De ces popularités partielles (et du poids de ces différents groupes partisans dans l'opinion) découle la cote globale de 45 %.

Supposons-le maintenant, quelques mois plus tard, en rupture de



ban avec la gauche, en voie de ralliement à la droite, avec tout ce qu'implique dans les différents électorsats une telle évolution : le voici en forte baisse à gauche, en hausse sensible à droite. Si le solde de ces mouvements opposés est nul, sa popularité sera toujours de 45 %, et, l'œil fixé sur le résultat global, le lecteur myope parlera de stabilité (1).

Ce sont les ventilations qui donnent la signification réelle des réponses.

3. Ne pas oublier que les orientations indiquées par le sondage restent dépendantes de leur intensité

Les choix apparents des interrogés devant une question donnée devraient toujours être interprétés à la mesure de l'importance qu'ils accordent au problème considéré. Pour l'avoir parfois oublié, commentateurs ou acteurs politiques ont connu bien des déconvenues. L'exemple le plus classique est celui du sentiment à l'égard de la construction européenne : apparemment massivement favorable chez les Français au cours des deux dernières décennies, quand on le mesure directement, il se révèle cependant d'une très faible intensité quand on essaie de le situer dans la hiérarchie des préoccupations. Un choix sans intensité est un choix presque sans signification (2).

4. Lire le sondage à la fois dans l'instant et dans la durée

La lecture d'une question tend aujourd'hui à dépendre de sa nouveauté. Si la formulation est originale, on fera du phénomène le scoop de l'enquête, au risque d'oublier que la nouveauté de l'instrument de mesure ne fait pas nécessairement celle de l'objet mesuré. Si au contraire la question a déjà été posée, ou même est « barométrisée », l'évolution constatée tendra à faire les titres. C'est le cas de la présentation des grands baromètres de la SOFRES et de l'IFOP : « le Président de la République gagne trois points », au risque que l'évolution dissimule la hiérarchie et que la remontée du Président fasse oublier son impopularité dominante.

La double lecture, diachronique et immédiate, est toujours indispensable.

(1) L'exemple n'est pas fictif. L'analyse de la cote d'avenir SOFRES de Robert Fabre dans les années 1977-1979 confirmerait cette analyse.

(2) Ainsi en 1972, la propension favorable mais très secondaire des Français en faveur de l'Europe permet sans grande difficulté le dérapage du référendum pompidolien de l'objet européen à l'enjeu intérieur. Il en sera de même ultérieurement des consultations européennes.

5. Différencier questions de choix et questions de notation

Parmi les questions le plus souvent posées (surtout en politique), il faut distinguer selon qu'elles invitent à *noter* le parti ou qu'elles demandent de *choisir entre* plusieurs partis. La nature différente de ces deux interrogations ne permet pas le passage de l'une à l'autre et encore moins de déduire de deux questions de notation le résultat probable d'une question de concurrence.

Soit 60 % qui ont une bonne opinion de M. Dupont (et 40 % une mauvaise) et 40 % qui ont une bonne opinion de M. Durand (et 60 % une mauvaise). De ce résultat, dont nous avons irrésistiblement tendance à tirer une hiérarchie, M. Dupont plus populaire que M. Durand, il est impossible de déduire une préférence.

		Notation	
		Bonne opinion	Mauvaise opinion
M. Dupont		60	40
M. Durand		40	60

A la limite, si les sympathisants des deux hommes politiques sont les mêmes, il est théoriquement possible que les 40 % qui ont une bonne opinion *des deux* choisissent toujours M. Durand et qu'il en soit de même des 40 % qui ont une mauvaise opinion *des deux* :

		Choix		
		Bonne opinion des deux	20	Mauvaise opinion des deux
M. Dupont	20	0	20	0
M. Durand	80	40	0	40

A mesures différentes, résultats différents (3).

(3) On remarquera à cet égard que le classique baromètre de la SOFRES sur les cotes d'avenir des hommes politiques est constitué d'une série de questions de notation qu'en raison de l'absence de publication des réponses négatives le lecteur tend à lire comme une question de concurrence.

6. *Ne pas tomber dans la controverse piégée
des sondages contradictoires*

Les sondages sont rarement contradictoires, mais leurs formulations souvent différentes. Plutôt que d'ironiser sur les faiblesses de l'instrument, on recberchera dans cette différence la clé de cette apparente contradiction et l'on enrichira la connaissance de la découverte de cette nouvelle dimension du problème. Ainsi a-t-on peu à peu distingué une cote de satisfaction d'une cote de confiance, une cote d'opinion favorable d'une cote d'avenir, etc.

7. *Ne jamais demander à l'interrogé
d'être le sociologue de lui-même*

Tout sondage doit être interprété, mais c'est paresse excessive de l'esprit que de demander cette interprétation au sondé lui-même. S'interroger sur la dimension nationale ou locale des comportements électoraux à l'approche des élections municipales est judicieux ; poser la question aux électeurs permet de recueillir de précieuses informations ; prendre leurs réponses pour la vérité de leur comportement risque d'aboutir aux pires catastrophes.

* * *

De ces quelques recommandations qu'on pourrait naturellement multiplier, à l'usage de l'amateur passionné ou de l'acteur politique intoxiqué, la plus précieuse reste sans doute comme dans toute bonne pharmacopée : ne pas dépasser la dose prescrite.

RÉSUMÉ. — *Sept conseils de lecture parmi d'autres pour comprendre les sondages.*

Données

Structures de la population française adulte	
Hommes	47,5
Femmes	52,5
	<hr/>
	100
18-24 ans	14,5
25-34 -	20
35-49 -	24
50-64 -	23
65 ans et plus	18,5
	<hr/>
	100
Agriculteurs	7
Patrons, professions libérales, cadres supérieurs	15,5
Cadres moyens, employés	21
Ouvriers	29,5
Inactifs	27
	<hr/>
	100

Table de Gauss (1) (établie pour un intervalle de confiance

p ou q	m																	
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1 000	1 200	1 400	1 600	1 800	2 000	2 500	3 000	3 500
2 % ou 98 %	2,8	2,0	1,6	1,4	1,3	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
3 % ou 97 %	3,4	2,4	2,0	1,7	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6
4 % ou 96 %	3,9	2,8	2,3	2,0	1,8	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7
5 % ou 95 %	4,4	3,1	2,5	2,2	1,9	1,8	1,6	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8
6 % ou 94 %	4,7	3,4	2,7	2,4	2,1	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	0,9	0,9	0,9
8 % ou 92 %	5,4	3,8	3,1	2,7	2,4	2,2	2,1	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9
10 % ou 90 %	6,0	4,2	3,5	3,0	2,7	2,4	2,3	2,1	2,0	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1
12 % ou 88 %	6,5	4,6	3,8	3,2	2,9	2,7	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9	1,7	1,6	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
14 % ou 86 %	6,9	4,9	4,0	3,5	3,1	2,8	2,6	2,5	2,3	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,6	1,4	1,3	1,1
16 % ou 84 %	7,3	5,2	4,2	3,7	3,3	3,0	2,8	2,6	2,4	2,3	2,1	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3	1,1
18 % ou 82 %	7,7	5,4	4,4	3,8	3,4	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,2	2,1	1,9	1,8	1,7	1,5	1,4	1,1
20 % ou 80 %	8,0	5,7	4,6	4,0	3,6	3,3	3,0	2,8	2,7	2,5	2,3	2,1	2,0	1,9	1,8	1,6	1,5	1,1
22 % ou 78 %	8,3	5,9	4,8	4,1	3,7	3,4	3,1	2,9	2,8	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	1,9	1,7	1,5	1,1
24 % ou 76 %	8,5	6,0	4,9	4,3	3,8	3,5	3,2	3,0	2,8	2,7	2,5	2,3	2,1	2,0	1,9	1,7	1,6	1,1
26 % ou 74 %	8,8	6,2	5,1	4,4	3,9	3,6	3,3	3,1	2,9	2,8	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0	1,8	1,6	1,1
28 % ou 72 %	9,0	6,3	5,2	4,5	4,0	3,7	3,4	3,2	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	1,8	1,6	1,1
30 % ou 70 %	9,2	6,5	5,3	4,6	4,1	3,7	3,5	3,2	3,1	2,9	2,6	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8	1,7	1,1
33 % ou 67 %	9,4	6,6	5,4	4,7	4,2	3,8	3,6	3,3	3,1	3,0	2,7	2,5	2,4	2,2	2,1	1,9	1,7	1,1
36 % ou 64 %	9,6	6,8	5,5	4,8	4,3	3,9	3,6	3,4	3,2	3,0	2,8	2,6	2,4	2,3	2,1	1,9	1,8	1,1
40 % ou 60 %	9,8	6,9	5,7	4,9	4,4	4,0	3,7	3,5	3,3	3,1	2,8	2,6	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8	1,1
43 % ou 57 %	9,9	7,0	5,7	5,0	4,4	4,0	3,7	3,5	3,3	3,1	2,9	2,6	2,5	2,3	2,2	2,0	1,8	1,1
46 % ou 54 %	10,0	7,0	5,8	5,0	4,5	4,1	3,8	3,5	3,3	3,2	2,9	2,7	2,5	2,3	2,2	2,0	1,8	1,1
50 %	10,0	7,1	5,8	5,0	4,5	4,1	3,8	3,5	3,3	3,2	2,9	2,7	2,5	2,4	2,2	2,0	1,8	1,1

Utilisation de la table de Gauss

Exemple : Soit un échantillon de taille $m = 2\ 000$. Pour une fréquence observée $p = 20\ %$ obtenue colonne $m = 2\ 000$ et de la ligne $p = 20\ %$ est égale à $\pm 1,8\ %$. Le pourcentage théorique p de la population dans un intervalle dont les bornes sont : $20\ % - 1,8\ % = 18,2\ %$, et : $20\ % + 1,8\ % = 21,8\ %$.

(1) N.B. — Permet de calculer, pour un sondage aléatoire, la « marge d'erreur ».

*Les « sans réponse »
aux questions politiques**

Se poser le problème méthodologique du traitement des sans réponse (SR) aux questions d'opinion (1) conduit à s'interroger sur leur signification, c'est-à-dire à considérer l'absence de réponse comme une réponse ayant un sens au stimulus que constitue la question posée. En effet, comme l'ont montré de nombreuses études tant américaines que françaises (2), les SR ne se répartissent pas au hasard.

* Pour une présentation plus développée de cette recherche, cf. Guy Michelat, Michel Simon, Les « sans-réponse aux questions politiques : rôles imposés et compensation des handicaps », *L'Année sociologique*, 3^e série, vol. 32, 1982, p. 81-114.

(1) Sur la nécessité de prendre en compte les sans réponse dans l'analyse des enquêtes d'opinion, cf. notamment Pierre Bourdieu, L'opinion publique n'existe pas, *Les Temps modernes*, 318, janvier 1973, 1292-1307.

(2) Sur les études relatives aux Etats-Unis, cf. en particulier : Norval D. Glenn, Aging, disengagement and opinionation, *Public Opinion Quarterly*, 33 (1), 1969, 17-33 ; Robert Ferber, Item nonresponse in a consumer survey, *Public Opinion Quarterly*, 30 (3), 1966, 399-415 ; Kenneth J. Gergen, Kurt W. Back, Communication in the interview and the disengaged respondent, *Public Opinion Quarterly*, 30 (3), 1966, 385-398 ; Joe D. Francis, Lawrence Busch, What we now know about « I don't know », *Public Opinion Quarterly*, 34 (1), 1975, 207-218. Pour la France, cf. en particulier : Pierre Bourdieu, Questions de politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 16, septembre 1977, 55-89, et *La distinction-critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979 ; Philippe Collomb, Les non-réponses aux Questions d'opinions sur la politique de la population, *Population*, 32 (4-5), juillet-octobre 1977, 835-865 ; Jean Dubost, Serge Moscovici, Marianne Gluge, Le problème de l'interprétation des Sans Réponse dans les enquêtes d'attitudes, *Recherches sociologiques*, 1957, 4 (1), 67-85 ; Daniel Gaxie, *Le Cens caché*, Paris, Ed. du Seuil, 1978 ; Guy Michelat, Michel Simon, Systèmes d'opinions, choix politiques, caractéristiques socio-démographiques : résultats d'une analyse typologique, *Revue française de Science politique*, 24 (1), février 1974, 5-32 ; *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Ed. sociales, 1977. Jean-Claude Passeron, Le langage de l'abstention, *Consommation*, 1982, n° 4, p. 3-11 ; Fernando Porto-Vazquez, Les jeux de la précision et du silence, *ibid.*, p. 13-35 ; François de Singly, La gestion sociale des silences, *ibid.*, p. 37-63.

Leur fréquence varie principalement en fonction des caractéristiques des individus, mais aussi de celles des questions (forme et domaine concerné) et de l'interaction individus-questions (certaines questions sont plus « faciles » ou « difficiles » pour tel groupe que pour tel autre). Il semble donc que le taux de sans-réponse (SR) puisse être considéré comme symptomatique de la relation entretenue avec l'univers exploré. C'est sur la base de cette hypothèse que nous analyserons les facteurs des variations de ce taux à un ensemble de questions portant sur l'univers sociopolitique (3). Pour chaque individu, on a calculé le nombre total de SR aux 92 questions d'opinion retenues pour l'analyse. Pour parvenir à un indicateur maniable, on a réparti les enquêtés en deux groupes : sont considérés comme ayant un score élevé de sans réponse (SR +) les individus qui se situent au-dessus de la médiane (et qui, appartenant à la moitié la moins « répondante » de la population, se caractérisent par un faible niveau de « performance politique »).

Les caractéristiques sociologiques

Les fortes variations des taux de sans réponse en fonction de l'appartenance à un groupe socioprofessionnel et de ses corrélats (niveaux d'études et de revenus), au demeurant confirmées par nos données, ont conduit à penser que le niveau de performance politique dépend principalement du statut social et culturel. A un pôle, on trouverait les catégories dirigeantes, cumulant les avantages économiques (revenus) et culturels (études), et manifestant l'aptitude et la propension (statutairement conditionnées) maximum à former et exprimer des opinions en matière politique ; chez les ouvriers et les paysans, à l'autre pôle, le cumul des handicaps liés au type d'activité (production physique), aux conditions d'existence, à la formation, etc. joints à l'intériorisation de normes séculaires qui réservent à d'autres les fonctions d'encadrement social, et *a fortiori* de direction politique, se traduiraient par un score élevé de sans réponse. L'infériorisation des femmes par rapport aux hommes, des ruraux par rapport aux urbains, accentuerait encore ces phénomènes inégalitaires.

Il ne semble pourtant pas que l'on puisse considérer la place sur une échelle de stratification sociale comme facteur exclusif ou quasi exclusif d'explication. Si l'on prend en compte simultanément les

(3) Questionnaire proposé, en décembre 1966, à un échantillon de 1 780 personnes, représentatif de la population française âgée de 21 ans et plus, constitué par la méthode des quotas. Cf. Guy Michelat, Michel Simon, art. cit.

diverses variables, trois d'entre elles exercent une incidence majeure et dans une large mesure indépendante sur le niveau de performance politique. Ce sont (par ordre décroissant d'ampleur des écarts enregistrés) : le sexe, le niveau d'études et le milieu de résidence. Quelle que soit la combinaison de variables considérée, le taux de SR + est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes, chez les « primaires ou pas d'études » que chez ceux qui ont poursuivi leurs études au-delà (4), chez les ruraux (résidents dans des communes de moins de 2 000 habitants) que chez les urbains. Dans les trois cas c'est bien le système historiquement constitué d'assignation des statuts et des rôles sociaux qui se trouve plus ou moins directement à l'origine des capacités inégales (et/ou des dispositions différentes) dont les variations du taux de SR + constituent un révélateur. On ne s'en trouve pas moins en présence de trois principes différents de distinction et de hiérarchisation qui peuvent correspondre à des mécanismes eux aussi partiellement différents. Il s'agit en premier lieu de la division sexuelle des tâches, des fonctions d'autorité et de tout ce qui touche matériellement ou symboliquement à la violence (activités guerrières, politique) (5). En matière politique, cette division est demeurée institutionnalisée jusqu'à une date historiquement récente, par l'interdiction faite aux femmes d'être électrices et éligibles. Ses effets peuvent être de deux sortes : apprentissages différentiels et relatif confinement hors des lieux où circule l'information politique (cf. les budgets-temps), intériorisation des représentations et normes en vertu desquelles la politique n'est pas l'affaire des femmes. Le fait de n'avoir pas dépassé le niveau des études primaires revêt lui aussi une dimension « technique » (faiblesse des entraînements intellectuels, pauvreté des informations et des cadres de

(4) Les anciens et anciennes élèves des enseignements primaire-supérieur, technique, commercial et secondaire sont très proches de ceux qui ont prolongé leurs études jusqu'à l'enseignement supérieur. Or, ces divers ordres d'enseignement donnent très inégalement accès à la culture « savante » (et notamment aux codes et schèmes classificatoires les plus en relation avec la culture politique), à la fois par leurs contenus et par les publics auxquels ils s'adressent. Plus que l'idée d'une proportionnalité entre le capital scolaire amassé et le degré d'accession à la politique, nos résultats suggèrent l'existence d'une coupure radicale séparant ceux qui ne peuvent socialement franchir le cap des études primaires et ceux qui, l'ayant franchi, accèdent seuls à un maniement plus ou moins familier et élaboré de l'écrit et des connaissances qu'il permet.

(5) On a pu montrer que, de façon générale, l'exercice d'une activité professionnelle tend à rapprocher les performances des hommes de celles des femmes, nonobstant d'importantes différences selon les CSP ; cf. Janine Mossuz-Lavau, Mariette Sineau, *Les femmes françaises en 1978. Insertion sociale, insertion politique*, Paris, CORDES, 1980, multigr. et *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983.

référence, etc.). Mais il correspond aussi très souvent à un sentiment d'infériorité dont l'effet sur les attitudes est d'autant plus vraisemblable que le système dominant des représentations sociales réserve à une minorité instruite l'aptitude à se prononcer sur des matières réputées aussi étrangères au champ de compétence des « gens ordinaires » que les problèmes politiques. Enfin, la résidence en milieu rural (qui, répétons-le, s'accompagne d'une moindre performance quels que soient le statut sexuel, les études suivies ou la classe sociale) n'est qu'indirectement analysable en termes d'assignation des statuts et des rôles. Elle correspond à une position périphérique par rapport aux centres de décision et de pouvoir politiques (et juridico-étatiques), au sens matériel (éloignement), mais aussi et sans doute surtout culturel (mise à distance et/ou prise de distance, dont on ne sait dans quelle mesure il faut l'interpréter en termes de handicap ou/et de résistance).

Statut sexuel, passé scolaire et contexte urbain ou rural correspondent donc à trois systèmes de déterminations qu'il ne faut pas se hâter d'englober dans une interprétation unifiante, même si l'on peut, à un niveau très général, les référer à des relations de domination et de dépendance. Les différentes combinaisons entre ces caractéristiques (c'est-à-dire la traduction de la position de chaque individu à l'intersection de plusieurs systèmes de rôles) donnent lieu à des phénomènes de substitution et de cumul qui peuvent avoir comme résultats un renforcement ou une compensation partielle des handicaps. Ainsi, par exemple, les hommes ouvriers de niveau d'études

TABLEAU 1. — % de SR + en fonction du niveau d'études, du sexe et du GSP du chef de ménage ⁽¹⁾

	Etudes —		Etudes = +		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agriculteurs	57 (120)	79 (91)	50 (26)	77 (13)	65 (251)
Patrons ind. comm.	40 (40)	75 (28)	22 (55)	54 (35)	43 (158)
Cadres moyens, sup. et prof. libérales	33 (12)	54 (26)	25 (117)	38 (125)	34 (280)
Employés	42 (36)	57 (35)	27 (33)	50 (36)	44 (140)
Ouvriers	39 (142)	76 (212)	27 (75)	50 (60)	55 (489)
Inactifs	45 (157)	75 (107)	26 (82)	51 (51)	50 (400)
Ensemble	45 (520)	74 (529)	27 (403)	47 (328)	

⁽¹⁾ Entre parenthèses : les bases des pourcentages ; Etudes — (primaires) ; Etudes = + (moyennes et supérieures).

primaires révèlent une capacité politique égale à celle des femmes de cadres supérieurs (ou cadres elles-mêmes) passées par l'enseignement moyen ou supérieur (tableau 1). Inutile de souligner pourtant la supériorité de la position statutaire (et de ses corrélats économiques, culturels, relationnels, etc.) de celles-ci sur ceux-là. Les lois auxquelles obéit la performance politique apparaissent donc assez différentes de celles qui régissent, par exemple, la fréquentation des musées (6).

On peut, à partir de ces trois variables (sexe, études, résidence urbaine ou rurale), construire un indice synthétique de prédisposition sociologique à l'intégration à l'univers politique (7).

Quand on passe de 0 à 3 attributs, le taux de SR + passe de 78 % à 24 %. Entre ces deux pôles, les taux varient quasi régulièrement, ce qui confirme l'existence de phénomènes de cumul, mais aussi de substitution (et de compensation partielle) de handicaps et d'avantages (tableau 2).

TABLEAU 2. — *Taux de SR + en fonction de l'indice d'attitude d'intégration politique et de l'indice de prédisposition sociologique*

	Indice d'intégration politique				Ensemble	
	0	1	2	3		
Indice de	0	95 (80)	73 (95)	72 (47)	41 (17)	78 (239)
prédisposition	1	94 (107)	67 (224)	54 (192)	35 (85)	63 (608)
sociologique	2	82 (44)	56 (149)	36 (248)	21 (180)	40 (621)
	3	67 (9)	46 (50)	24 (113)	14 (140)	24 (312)
Ensemble		91 (240)	63 (518)	42 (600)	23 (422)	

Les attitudes par rapport à la politique

L'exploration des attitudes (notamment par l'entretien non directif) fait apparaître une distinction entre ce qui relève de « la politique » et ce qui relève du vote. La première est fréquemment perçue comme complexe, abstraite et requérant des connaissances intellectuelles (d'où son association à la lecture et à l'écrit). A la limite,

(6) Pour une appréciation différente, cf. Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 243.

(7) En réduisant chacune à des attributs dichotomiques (absence ou présence d'un caractère favorisant l'intégration à l'univers politique). 0 attribut correspond aux femmes rurales « primaires », 3 attributs aux hommes urbains « instruits ».

elle représente un domaine réservé à des spécialistes. En revanche, le vote est très majoritairement considéré comme un droit et un devoir dont l'exercice est statutairement normal pour tout citoyen (ce qui entraîne la condamnation de l'abstention). Le vote peut être lui-même associé à des niveaux très différents d'implication et d'intérêt politiques. Pour certains, la participation du citoyen se borne à choisir des hommes, plus que des idées, lors de chaque élection, et à s'en remettre à eux. Pour d'autres, le choix des idées et du programme l'emporte. Être un citoyen c'est alors non seulement exprimer son choix politique par le vote, mais c'est aussi s'intéresser à la politique, ce qui nécessite de s'informer. La délégation qu'implique, par définition, toute procédure électorale, ne s'accompagne pas dans ce cas de l'absence d'intérêt pour la politique, même en dehors d'une échéance électorale immédiate. A la limite, c'est le concept même de politique qui s'élargit à l'intervention plus ou moins permanente dans tous les domaines de la société civile. On est donc amené à se demander s'il y a bien relation entre niveau de performance et attitudes vis-à-vis de la politique, et si, dans l'affirmative, il n'existe qu'un rapport de simple retraduction entre statut et rôles sociaux d'une part, attitudes de l'autre.

La réponse à la première interrogation est positive. Le taux de SR + est maximum chez ceux qui estiment que « la politique, ce sont des choses trop compliquées et qu'il faut être un spécialiste pour les comprendre » (ou disent ne pas lire les nouvelles politiques dans les journaux), minimum parmi ceux qui expriment l'opinion ou indiquent le comportement contraires. Il est beaucoup plus élevé chez ceux qui n'indiquent pas d'intention de vote que chez ceux qui déclarent un choix électoral. Ainsi, en deçà du seuil marqué par la participation électorale, les conditions minimales d'accès à l'univers des questions politiques semblent dans la plupart des cas n'être pas réunies. De même la performance politique dépend de la difficulté perçue de la politique et de l'information politique. On peut, à partir de ces trois indicateurs, construire un indice synthétique d'attitude d'intégration à l'univers politique (8) : le taux de SR + passe de 91 % (0 attribut) à 23 % (3 attributs) (tableau 2).

Les caractéristiques sociologiques dont on a vu l'effet sur le niveau

(8) En réduisant chacune des trois variables à la présence ou l'absence d'une attitude orientée positivement par rapport à la politique et en additionnant les attributs dichotomiques ainsi obtenus. Se situent ainsi à la note d'indice 0 ceux qui, à la fois, estiment la politique trop compliquée, ne lisent pas les nouvelles politiques dans les journaux et ne peuvent (et/ou ne veulent) dire pour qui ils voteraient, à la note 3 ceux qui cumulent les caractéristiques inverses.

de performance politique ont également une incidence sur les attitudes par rapport à la politique. Mais ces dernières ont un effet propre sur la performance quel que soit le degré de prédisposition sociologique, de même que les facteurs sociologiques jouent un rôle, quelle que soit la position sur l'indice d'attitudes (tableau 2). Les attitudes ne se réduisent donc pas au simple redoublement vécu des caractéristiques sociologiques et peuvent, dans certains cas, compenser, au moins partiellement, les handicaps objectifs et subjectifs associés à certaines d'entre elles. Une femme, un primaire, un rural, réputés n'avoir pas à s'occuper de politique, peuvent accepter le rôle qui leur est assigné ; l'auto-exclusion qui en résulte (quelles que soient les rationalisations qui l'accompagnent) entretient et aggrave les handicaps « techniques » liés à la faiblesse des apprentissages initiaux et à l'accès plus difficile à l'information politique. Mais ils peuvent aussi se sentir concernés par la politique et refuser de se cantonner dans le rôle qui leur est socialement imposé : en ce cas, une forte motivation pousse à l'effort d'information et d'acquisition de compétence, au sens technique du terme, et, par voie de conséquence, à une élévation du niveau de performance, sans pour autant que soient totalement annulés tous les handicaps liés à leur position statutaire.

L'orientation politico-idéologique

Les attitudes vis-à-vis de la politique ne sont pas idéologiquement neutres. Leur exploration qualitative fait apparaître deux modes fortement contrastés de relation au champ politique. Dans le premier, « la politique » est identifiée aux partis, essentiellement de gauche, et particulièrement au Parti communiste. Elle est tenue pour dérisoire, utopique, intéressée, mensongère. Ferment de division et violence potentielle, elle met en cause un ordre social tenu pour naturel, dont la prospérité et la légitimité reposent sur la valeur et la liberté de la personne, le travail, la famille, le patrimoine, l'inégalité corrélative et la complémentarité des statuts et des rôles. Aussi la délégation électorale est-elle beaucoup plus souvent référée, dans ce système, aux qualités et capacités personnelles du candidat qu'à son programme ou à son affiliation partisane (9). Cet ensemble de significations, développé avec une particulière vigueur par des enquêtés se déclarant catholiques, s'accompagne généralement d'un vote de droite. Ceux

(9) On peut dire, d'une autre façon, que ce type d'orientation politico-idéologique (dans lequel tout rapport social est perçu comme relation entre personnes) s'exprime dans un discours beaucoup plus éthique qu'expressément politique.

qui au contraire se situent et votent à gauche ont beaucoup plus tendance à imputer aux défauts de l'organisation sociale et aux orientations du pouvoir politique les difficultés et les injustices qui affectent les individus. Orientés vers le changement, ils envisagent davantage la politique en termes de projet ou de programme (10). Aussi valorisent-ils culture et formation politiques, même s'ils en déplorent la difficulté d'accès. Ce type d'implication politique est particulièrement accusé chez certains enquêtés d'origine et/ou de condition ouvrières et se trouve, dans ce cas, souvent associé à l'activité ou au recours syndical.

Le taux de sans réponse (ou le niveau de performance) dépend-il donc aussi de l'orientation politico-idéologique ? Les indicateurs retenus seront l'intention de vote et la façon de se situer sur la dimension gauche-droite, que l'on sait à la fois fortement corrélées entre elles et significativement associées aux systèmes d'opinions et d'attitudes qu'on vient de décrire (11).

On a vu qu'en matière de performance et d'implication politiques un premier clivage oppose votants et abstentionnistes. L'écart est encore plus net selon qu'on parvient (ou/et consent), ou non, à se situer sur la dimension gauche-droite. Dans la négative, le taux de SR + est extrêmement élevé (88 % (392) contre 40 % (1 388) pour l'ensemble des répondants). Refuser de dire où on se situe sur la dimension gauche-droite n'est donc que très rarement associé à une motivation et à une compétence politiques élevées. Le plus souvent, ceux qui ne répondent pas semblent se situer en deçà du seuil conceptuel et/ou affectif (compte tenu des connotations conflictuelles de l'opposition gauche-droite) à partir duquel s'ouvre l'accès aux significations politiques.

S'il se confirme donc que le clivage majeur oppose « participants » et « non-participants », la polarisation politico-idéologique s'ac-

(10) Les enquêtes par sondage confirment ces observations. A la question : « Au moment de voter pour choisir le Président de la République, qu'est-ce qui comptera le plus dans votre décision ? », en fonction de la préférence partisane, les réponses sont : « La personnalité du candidat » ou « La compétence, l'expérience du candidat » : PC : 34 % ; PS : 44 % ; UDF : 74 % ; RPR : 72 %, « Le programme politique du candidat » : PC : 64 % ; PS : 53 % ; UDF : 22 % ; RPR : 27 %, Enquête *Figaro-SOFRES, Le Figaro*, 27 mars 1981.

(11) Cf. notamment : G. Michelat, J.-P.-H. Thomas, *Dimensions du nationalisme*, Paris, A. Colin, 1966 ; G. Michelat, M. Simon, *Classe, religion et comportement politique*, op. cit. ; R. Cayrol, Les attitudes des électors de gauche : changement social, liberté, alliances politiques, *L'opinion française en 1977*, SOFRES, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978 ; Jacques Capdevielle, Elisabeth Dupoirier, Gérard Grunberg, Etienne Schweisguth, Colette Ysmal, *France de gauche, vote à droite*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1981.

compagne néanmoins, chez les premiers, de variations tout à fait significatives du niveau de performance politique (tableau 4, ligne « ensemble »). Ainsi, la probabilité d'atteindre un niveau élevé de performance est maximum chez ceux qui se situent à l'extrême gauche (et, à un moindre degré, à gauche), nettement plus faible chez ceux qui se situent à droite ou au centre. C'est d'abord qu'il existe bien une relation entre l'orientation politico-idéologique, et les attitudes par rapport à la politique : 38 % de ceux qui se situent à gauche (56 % pour : extrême gauche) se placent au degré le plus élevé de notre indice d'attitude d'intégration politique, contre respectivement 26 % et 21 % de ceux qui se situent au centre ou à droite. En outre, à attitudes constantes, les premiers atteignent un plus haut niveau de performance que les seconds, comme si, indépendamment de leur rapport déclaré à la politique, le fait de se situer à gauche et *a fortiori* à l'extrême gauche s'accompagnait chez eux d'une familiarité plus grande avec les significations politiques et d'une implication plus forte. De la même façon le niveau d'implication et de performance politiques est maximum chez les électeurs communistes (SR + : 28 %), minimum chez les électeurs centristes (SR + : 48 %). Nous notons que l'acte électoral (délégué par définition) peut s'accompagner de niveaux très inégaux d'implication et de compétence, voire de vigilance politiques. Il semble bien que ce soit chez ceux qui se situent à gauche et surtout à l'extrême gauche (ou chez les électeurs du PC) que ces niveaux sont les plus élevés, et que le choix électoral a le plus de chances d'être associé à l'expression d'opinions explicitement politiques.

Statut social et orientation politico-idéologique

Ces résultats peuvent surprendre. Comme on l'a vu, les personnes de niveau scolaire faible (ou membres des GSP populaires) accèdent plus rarement que les autres à la maîtrise des significations politiques. Or, elles sont massivement majoritaires parmi ceux qui se situent à l'extrême gauche ou votent PC, nettement moins représentées parmi ceux qui se situent ou votent à droite (12). Autrement dit, le moins

(12) Pourcentages d'études primaires : sans réponse à autoposition : 70 %, extrême gauche : 70 %, gauche + extrême gauche : 60 %, centre : 55 %, droite + extrême droite : 52 % ; sans réponse à intention de vote : 67 %, vote PC : 66 %, GNC : 61 %, centristes : 49 %, gaullistes : 52 %. On relèvera que « sans réponse à autoposition » et « extrême gauche » comportent exactement le même pourcentage de « primaires », alors que ces groupes se situent aux deux extrêmes de l'échelle de performance politique. Il en va de même si l'on compare « sans réponse à intention de vote » et vote PC.

instruit et le plus populaire des groupes d'autoposition (ou des électorats) se révèle aussi le plus performant politiquement. Cette contradiction (rarement explicitée, bien que présente à l'état latent dans nombre d'études) serait évidemment insurmontable, si les relations entre performance politique et statut socioculturel (ou socioprofessionnel) s'exerçaient sur un mode quasi mécanique, indépendamment de l'orientation politico-idéologique. Il n'en est rien. La relation entre niveau de performance et autoposition ou vote se vérifie, quels que soient le niveau d'études (tableau 3) ou le CSP. Mais son intensité est

TABLEAU 3. — *Taux de SR + en fonction de l'autoposition sur la dimension droite gauche et du niveau d'études*

	Autoposition			
	SR	Gauche	Centre	Droite
Etudes :				
Primaires	93 (274)	31 (260)	56 (398)	62 (117)
Moy. sup.	75 (118)	23 (175)	33 (530)	25 (108)

inégaie. Elle est nettement plus faible parmi les personnes ayant suivi des études moyennes ou supérieures (ou parmi les cadres) que parmi les personnes de niveau primaire (ou parmi les agriculteurs, petits patrons et ouvriers). Chez les premiers, la position statutaire reste déterminante et le niveau de performance élevé, quels que soient l'autoposition ou le vote. Chez les seconds, au contraire, ceux qui se situent à gauche ou votent PC rejoignent le niveau de performance des classes instruites, se différenciant par là très fortement de leurs homologues statutaires (13). Nous observions que voter (ou, ajouterons-nous, se situer sur l'axe gauche-droite) correspond à des niveaux inégalement actifs et « éclairés » de participation politique et de délégation, selon qu'on appartient aux catégories instruites (moyennes et supérieures), ou aux classes populaires. Cette inégalité est maximum parmi ceux qui se situent ou votent à droite. Mais elle s'annule pratiquement en cas d'autoposition à gauche ou de vote PC. Instruits ou non, ceux qui ne peuvent ou/et ne veulent se

(13) Taux de SR + : études primaires : PC : 29 %, CNC : 51 %, centristes : 66 %, gaullistes : 49 %, n'indiquent pas de vote : 88 % ; études moyennes ou supérieures : PC : 27 %, CNC : 28 %, centristes : 32 %, gaullistes : 30 %, n'indiquent pas de vote : 60 %.

situer sur l'axe gauche-droite (ou indiquer une intention de vote), se caractérisent par un taux de SR + très élevé.

L'incidence de l'orientation politico-idéologique sur le niveau de performance se vérifie aussi quels que soient le sexe et le milieu de résidence. Toutefois, les femmes restent dans tous les cas moins « performantes » que les hommes. En revanche, l'incidence de la résidence en milieu rural, très forte chez ceux qui se situent ou votent au centre ou à droite, s'annule chez ceux qui se situent ou votent à gauche, comme si l'orientation idéologique correspondante impliquait et/ou supposait chez les ruraux « bleus » ou « rouges » (agriculteurs inclus) et chez leurs homologues urbains une aptitude et une propension égales à se prononcer sur des enjeux politiques généraux, formulés sur un mode relativement abstrait, sinon théorique (14).

Au total, quelle que soit l'autoposition sur la dimension gauche-droite, le niveau de performance augmente en fonction de notre indice de prédisposition sociologique (tableau 4). En même temps, quelle que soit la position sur cet indice, le niveau de performance varie en fonction de l'orientation, et il est maximum pour l'autoposition à gauche (sauf dans le cas des plus favorisés sociologiquement, parmi lesquels ceux qui se situent à droite atteignent un niveau très élevé, supérieur même à celui de leurs homologues de gauche). C'est parmi les « handicapés » surtout que l'orientation politico-idéologique

TABLEAU 4. — Taux de SR + en fonction de l'indice de prédisposition sociologique et de l'autoposition

	SR	Autoposition				Ensemble
		Gauche	Centre	Droite		
	0	99 (79)	57 (30)	66 (97)	82 (33)	78 (239)
Indice de	1	95 (174)	36 (123)	55 (237)	64 (74)	63 (608)
prédisposition	2	76 (93)	23 (186)	42 (255)	29 (87)	40 (621)
sociologique	3	61 (46)	19 (96)	19 (139)	10 (31)	24 (312)
Ensemble		88 (392)	28 (435)	45 (728)	44 (225)	

(14) Ces résultats sont en effet confirmés quels que soient le sexe, le niveau d'études ou la csp. En cas d'autoposition ou de vote à gauche, la résidence rurale n'implique aucun handicap additionnel pour les femmes ou pour les primaires. En cas d'autoposition ou de vote au centre ou à droite au contraire, et seulement sous cette condition, les ruraux sont toujours moins performants que les urbains, et les effets du statut sexuel ou socioculturel et de la résidence en milieu rural se cumulent. Il convient donc de manier avec prudence l'idée d'une « discrétion paysanne » avancée par François de Singly, *op. cit.*

a une forte incidence, renforçant au centre et encore plus à droite les effets de l'infériorisation statutaire, et tendant au contraire à les contrarier à gauche. De la sorte, l'inégalité entre « favorisés » et « handicapés » est minimum à gauche, plus élevée au centre, maximum à droite.

On prend ainsi la mesure du rôle joué par la médiation idéologico-politique dans la structuration du rapport entre la position statutaire (et ses corrélats, notamment le niveau d'études) et la relation à l'univers politique. Il semble bien que l'autoposition ou le vote à droite correspondent à l'intériorisation fréquente d'un système de représentations, de normes et de valeurs qui réserve la politique (comme en général les fonctions de direction sociale) à une élite instruite. Aussi l'idéologie est-elle, à droite, ambivalente : dévalorisant globalement la politique, elle la réserve (et en un sens la valorise) pour une élite. D'où l'existence à droite de deux sous-populations : ceux qui se refusent à la politique et qui sont, de tous, les moins performants, et ceux qui, l'assumant, conformément à leur statut, atteignent une performance élevée, égale, sinon supérieure, à celle de leurs homologues de gauche. L'autoposition « extrême gauche » ou « gauche » (ou le vote PC) semble au contraire aller de pair avec l'adhésion à une organisation symbolique fortement marquée d'égalitarisme : une plus faible prégnance du système dominant d'assignation de rôle s'accompagnerait alors, y compris chez les primaires (ou les membres de GSP populaires), du sentiment de n'être pas moins légitimés que les autres à opiner en matière politique. Une forte motivation politique et, corrélativement, une familiarité avec les significations politiques acquises par des canaux non scolaires d'acculturation (15) réduiraient encore, dans ce groupe, les handicaps liés au statut social et au niveau d'études. Rien en tout cas dans nos données ne permet de soutenir que chez les « primaires » (ou les membres des GSP populaires) qui se situent à l'extrême gauche (ou votent PC) l'autoposition ou le vote s'opèrent sur une base moins politique et plus passionnelle et/ou routinière que chez les membres des catégories instruites (16).

(15) Canal syndical notamment. En fonction de l'appartenance syndicale, on a : taux de SR + : n'appartient à aucun syndicat : 54 % (1 306) ; appartient à un syndicat autre que la CCR : 45 % (303) ; syndiqué à la CCR : 29 % (71).

(16) A la condition, bien évidemment, d'accorder à notre indicateur (score de sans réponse) une signification univoque, quels que soient l'étape du raisonnement et le groupe de personnes considérés. Un faible taux de SR + ne peut être, sauf démonstration empiriquement fondée du contraire, tantôt indice de maîtrise autonome des significations politiques, tantôt preuve de la totale remise de soi à un parti. En tout état de cause, au demeurant, répondre à un questionnaire conformément à ce que dit son parti (ou son organisme professionnel, ou son Eglise, etc.), suppose un niveau relativement élevé d'information (et de discrimination intellectuelle des significations), donc d'implication et d'acculturation politiques.

Cette incidence de l'orientation politico-idéologique se vérifie, si l'on prend en compte les caractéristiques (ou traditions) politiques locales. Plus augmente en effet la force électorale départementale du PC (et de la gauche), plus augmente le niveau de performance politique, et plus diminuent les inégalités entre catégories « favorisées » et « défavorisées ». Il est très frappant que cet effet du contexte s'exerce quelles que soient, non seulement les caractéristiques sociologiques des individus, mais aussi leur tendance politique personnelle. Le contexte politique local constitue donc apparemment l'indice d'une emprise inégalement pondérée des systèmes symboliques antagonistes ou au moins concurrents, dont les uns exercent une influence négative, et les autres positive, sur la participation politique, notamment sur celle de certaines catégories à handicap (milieux populaires, ruraux). Une forte influence du PC semble s'inscrire souvent en continuité avec celle, plus ancienne, d'une tradition de politisation « républicaine », à forte connotation populaire, parfois précocement socialisante. Il est vraisemblable qu'en retour la présence du PC (et des organisations qui l'ont précédé) ont exercé et exercent sur longue période un effet politisant sur l'ensemble des acteurs, quelle que soit leur orientation politique, par le type de messages émis, les pratiques politiques et syndicales, la radicalisation et en tout cas la politisation des affrontements et des enjeux, etc.

De même, il existe une relation inverse entre le niveau d'intégration religieuse et celui de l'implication et de la performance politiques : toutes caractéristiques rendues constantes, le taux de SR + est maximum chez les catholiques pratiquants (réguliers et irréguliers), minimum chez les sans religion (17), et les inégalités de performance liées au sexe, au niveau d'études, à la CSR et au milieu de résidence sont sensiblement plus marquées chez les premiers que chez les seconds. L'adhésion au catholicisme semble donc s'accompagner d'une intériorisation renforcée des sentiments et représentations en vertu desquels les catégories subordonnées (personnes de faible niveau d'études, membres des classes populaires, femmes) ne se sentent ni incitées ni légitimées à opiner en un domaine aussi négativement connoté que « la politique », s'en remettant à la rigueur aux « gens qui savent », aux membres des catégories dirigeantes et aux hommes. Tous ces phénomènes sont d'autant plus accusés que l'on a affaire à des zones traditionnellement plus catholiques.

(17) Ce qui ne signifie pas que les pratiquants, surtout réguliers, s'abstiennent plus que les autres de voter, compte tenu, notamment, des prises de position de l'Eglise, au moins jusqu'à une époque récente.

Contenu du questionnaire et validité de la démarche

On a souvent relevé que les pourcentages de SR étaient d'autant plus faibles que les questions posées étaient moins « politiques » (au sens de ce terme dans l'expression « science politique »), plus proches des pratiques familières à la majorité des personnes interrogées, et/ou libellées en des termes appelant une réponse de nature morale, plutôt que politique (18). Le contenu de notre questionnaire ne nous permet guère de discuter ce point. Toutefois, on peut observer que dans les questions qui entraînent le moins de SR (moins de 10 %) figurent à la fois des interrogations qui s'adressent à l'expérience quotidienne mais aussi d'autres qui mettent en jeu des connaissances certaines sur l'univers politique, et cela dans des domaines extrêmement divers (question scolaire, raisons du choix d'un député, sentiment d'appartenir à une classe sociale, risques de guerre mondiale ou civile, présence de ministres communistes, force de frappe, etc.) et en dépit du caractère très « politiste » de l'énoncé des questions et des éventualités de réponses. A l'opposé, la proportion de SR est la plus élevée (plus de 45 %) pour des questions dont certaines nécessitent des connaissances politiques mais dont d'autres sollicitent des jugements de valeur et pourraient permettre des réponses fondées sur des réactions éthico-affectives (exemples : quel est le parti le plus honnête ? le plus patriote ? le plus social ?).

Reste qu'il existe des questions plus adaptées à certains groupes, caractérisés sociologiquement ou idéologiquement, qu'à d'autres. Les inégalités constatées entre groupes pourraient s'expliquer, au moins en partie, par l'inégale fréquence, dans le questionnaire, des questions qui avantagent les premiers et handicapent les seconds. L'examen de nos données ne conduit pas à retenir cette hypothèse. Si en effet les proportions de SR dépendaient uniquement de la combinaison spécifique des questions — caractéristiques des individus, les questions qui entraînent le plus de SR devraient différer d'un groupe, sociologique ou idéologique, à l'autre. Pour l'essentiel, il n'en est rien. Les questions difficiles pour les uns sont également difficiles pour les autres, compte une fois tenu de l'inégal niveau de performance de chacun de ces groupes. En effet, toutes les corrélations calculées sont très fortes et manifestent bien que l'ordre de difficulté des questions est quasi le même pour chaque groupe. On pourrait penser que beaucoup des questions posées étaient plus « faciles » pour l'électorat

(18) Cf. notamment Pierre Bourdieu, Questions de politique, art. cit., p. 56 ; Daniel Gaxie, *Le Cens caché*, op. cit., p. 68-69.

communiste que pour les autres électorats. En fait, compte tenu de leur meilleure performance générale, les électeurs communistes n'apparaissent « avantagés » que par seulement trois questions, portant directement sur l'image du Parti communiste et où ils ont « anormalement » peu de SR. En revanche, pour certaines questions, l'électorat du PC fournit relativement plus de SR, comparé aux autres électorats, ce qui illustre bien un type de production de SR dépendant directement des caractéristiques combinées des questions et des individus. C'est ainsi qu'alors que les électeurs communistes ont une moindre proportion de SR que les gaullistes pour 80 % des questions, ils fournissent 38 % de SR (contre 28 % des gaullistes) à la question : « Parmi les formations suivantes quelle est celle qui se préoccupe le plus... de l'expansion économique ? » Tout se passe comme si les électeurs communistes étaient partagés entre l'impression qu'en 1966 le gaullisme est le garant de l'expansion économique (20 % donnent d'ailleurs cette réponse) et la fidélité à leur choix électoral en répondant « Le PC » (24 % fournissent cette réponse) (19).

L'existence d'une forte corrélation entre les pourcentages de sans réponse à chaque question des groupes à haut et faible risque de SR conduit à deux corollaires. Il existe bien : 1) des caractéristiques des questions qui font varier dans le même sens, à des niveaux inégaux, les probabilités de SR des individus; 2) des caractéristiques des individus qui se marquent par leur inégale probabilité de SR à chacune des questions (compte tenu de l'inégale « difficulté » de celles-ci). Ces deux propriétés justifient la construction de notre indicateur, fondé sur la totalisation, pour chaque individu, du nombre de questions auxquelles il n'a pas répondu, c'est-à-dire sur le postulat d'une additivité, pour chaque individu (et quelles que soient ses caractéristiques) de ses SR à l'ensemble des questions, et de la comparabilité, sur cette base, des individus entre eux (20).

Au total, l'absence de réponse à des questions d'opinion est bien significative de la relation à l'univers considéré. Dans le cas des questions politiques, prédisposition sociologique, niveau d'implication politique et orientation idéologique, bien que liés entre eux, ont chacun une influence partiellement indépendante sur la capacité à

(19) Pour des observations analogues, cf. Pierre Bourdieu, *La distinction, op. cit.*, p. 467-468.

(20) 10 % de l'échantillon refusent de répondre à la question portant sur le niveau de revenus. Ce refus s'accompagne généralement d'un taux élevé de SR aux questions politiques (y compris chez ceux qui ont un niveau d'études élevé). Il semble que dans ce cas, on a affaire à une attitude de méfiance (idéologiquement connotée) vis-à-vis de toute « inquisition » financière, politique, etc. Le refus de déclarer ses revenus est moins fréquent chez les salariés que chez les indépendants.

répondre. La composition des effets de ces trois types de variables aboutit à de complexes phénomènes de renforcement ou au contraire de compensation des handicaps dus à l'infériorisation de certains statuts et rôles.

Mais ces données datent de 1966, et certains changements intervenus depuis cette date ont des chances d'affecter directement l'effet des variables dont nous avons relevé l'importance. L'augmentation du niveau d'études, la diffusion du travail féminin et la diminution des différences de rôles assignés aux hommes et aux femmes, l'urbanisation doivent aller de pair avec une élévation du degré d'intégration politique (21). D'autres données peuvent, en outre, affecter, dans des sens divers, la relation à l'univers politique : crise et chômage, transformation partielle et éventuelle radicalisation des enjeux, etc. A l'évolution sociologique correspondent une évolution directement politique et idéologique et le rôle de la conjoncture : la baisse du taux de pratique religieuse, l'élévation puis la baisse du score électoral de la gauche, la modification du rapport des forces à l'intérieur de celle-ci, le changement de la majorité gouvernementale, les phénomènes de démobilisation à gauche et de mobilisation à droite ne sont pas non plus sans rapport avec des modifications de l'implication politique. Si rien n'indique que la nature des phénomènes ait changé, du moins est-il assez vraisemblable que la pondération des divers facteurs expliquant le taux de sans réponse s'est modifiée.

(21) On en peut voir un indice dans le fait qu'en 1978 51 % des Français n'estiment pas que « la politique est une chose compliquée... » alors qu'ils étaient 39 % à le déclarer en 1966 (Enquête FNSP-SOFRES ; cf. J. Capdevielle *et al.*, *France de gauche, vote à droite*, *op. cit.*). Par ailleurs, les pourcentages de sans réponse ont fortement diminué par rapport à 1966, ce qui peut s'expliquer par l'élévation du niveau de compétence politique de la population, ou par une modification des attitudes et techniques d'investigation des enquêteurs, ou par la familiarisation du public avec les sondages, ou par une combinaison de ces divers facteurs.

RÉSUMÉ. — *Le taux de sans réponse à des questions politiques dépend de prédispositions sociologiques (liées au sexe, au niveau d'études, à la résidence urbaine ou rurale), du niveau d'implication politique et de l'orientation idéologique. Ces caractéristiques, bien que liées entre elles, exercent chacune une influence partiellement indépendante. La composition des effets de ces trois types de variables aboutit à des phénomènes complexes de renforcement ou au contraire de compensation des handicaps dus à l'infériorisation de certains statuts et rôles. On constate en particulier l'importance de la médiation politico-idéologique dans la structuration du rapport entre position statutaire et participation à l'univers politique : motivation politique et orientation à gauche tendent à rapprocher le niveau de performance des groupes statutairement défavorisés de celui des catégories instruites et/ou réputées dirigeantes.*

PHILIPPE CROUZET

*La jurisprudence
de la Commission des sondages
1978-1984*

La Commission des sondages est chargée par la loi du 19 juillet 1977 d'une double mission : étudier et proposer des règles tendant à assurer l'objectivité et la qualité des sondages ; vérifier si les sondages entrant dans le champ d'application de la loi ont été réalisés puis publiés ou diffusés conformément à la loi et aux dispositions réglementaires applicables.

Dans l'exercice de la seconde de ces missions, la Commission a été amenée, depuis sa mise en place en février 1978, à prendre position sur plusieurs questions générales d'interprétation posées par la loi du 19 juillet 1977. L'examen des mises au point rendues publiques à l'occasion de sondages ponctuels permet de dresser le tableau des principales irrégularités constatées par la Commission, lesquelles sont souvent révélatrices des difficultés d'application de la loi.

I. — LA COMMISSION DES SONDAGES
ET L'INTERPRÉTATION DE LA LOI

La loi du 19 juillet 1977, d'origine parlementaire, énumère avec une certaine précision les règles de forme que doivent respecter, d'une part, les organismes qui réalisent les sondages auxquels elle s'applique, d'autre part, les organes d'information qui les publient ou les diffusent.

En ce qui concerne les règles de fond, la loi est beaucoup moins précise : elle se borne à énoncer, dans les articles définissant les pouvoirs de la Commission, deux principes généraux — objectivité et qualité — dont la portée a été précisée par le décret n° 80351 du 16 mai 1980 pris sur proposition de la Commission.

La loi énonce toutefois directement dans son article 11 une règle de fond dont le principe a été longuement discuté et selon laquelle aucun sondage politique ne peut être porté à la connaissance du public, par quelque moyen que ce soit, pendant la semaine qui précède chaque tour de scrutin.

Dans l'exercice de son pouvoir de contrôle, la Commission des sondages a été amenée à préciser le champ d'application des règles de forme et de fond résultant de ce dispositif législatif et réglementaire (§ 1). Elle a en outre eu l'occasion, comme, par la suite, le Conseil d'Etat, de préciser la portée de l'interdiction énoncée à l'article 11 de la loi (§ 2).

1. *Le champ d'application de la réglementation des sondages*

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 juillet 1977 : « Sont régies par les dispositions de la présente loi la publication et la diffusion de tout sondage d'opinion ayant un rapport direct ou indirect avec un référendum, une élection présidentielle ou l'une des élections réglementées par le code électoral ainsi qu'avec l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes. »

Le deuxième alinéa du même article assimile aux sondages d'opinion ainsi définis les « opérations de simulation de vote réalisées à partir de sondages d'opinion » : elles entrent donc dans le champ d'application de la loi.

La Commission des sondages a été amenée à prendre position sur l'interprétation à donner de la plupart des termes de cette définition, soit à l'occasion de l'examen de sondages ponctuels, soit par voie d'« avis » ou de « communiqués » à caractère général, destinés à prévenir les malentendus avec la profession, et d'ailleurs souvent élaborés en liaison avec elle.

a) *La notion de sondage* n'est pas définie par la loi et, s'agissant d'une question relative à son champ d'application, ne pouvait l'être par le décret. Mais l'existence d'une réglementation implique que l'appellation de sondage est en quelque sorte protégée.

Aussi la Commission doit-elle déterminer au coup par coup, lorsqu'elle est saisie d'une contestation ou lorsqu'elle agit d'office,

si l'opération en cause est un sondage au sens de la loi. Sans avoir jamais énoncé sur ce point une définition explicite, on peut penser que la Commission s'inspire de la définition consacrée par les usages de la profession, en France et à l'étranger : celle-ci considère comme un sondage toute opération visant à donner une indication quantitative de l'opinion d'une population au moyen de l'interrogation d'un échantillon représentatif de cette population.

Dans la pratique, cet aspect du problème ne soulève guère de difficultés, la Commission ayant admis dès l'origine les divers modes de constitution d'un échantillon représentatif mis au point par les théoriciens des sondages, notamment le tirage au sort et la méthode des quotas.

On peut toutefois signaler qu'elle a été amenée à plusieurs reprises à préciser qu'une enquête réalisée par un journal auprès de ses lecteurs ne saurait être considérée comme un sondage conduisant à des prévisions électorales car un tel échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble des électeurs (1).

b) La loi limite elle-même son champ d'application aux sondages faisant l'objet d'une *publication* ou d'une *diffusion*.

L'interprétation de ces deux termes n'a pas non plus soulevé de difficultés particulières : la publication vise les organes de presse écrite ; la diffusion est le fait des « médias » audiovisuels.

Deux précisions ont toutefois été apportées par la Commission :

- elle considère en premier lieu que la matérialité de sa publication ou de sa diffusion suffit à faire entrer un sondage dans le champ d'application de la loi, alors même qu'il n'était pas originellement destiné à la publication et que celle-ci a été faite à l'insu de l'institut de sondages ;
- la Commission n'attache aucune importance, au regard de sa compétence, à l'ampleur et à la forme de la publication ou de la diffusion : un sondage porté à la connaissance du public par un simple tract distribué à l'occasion d'une élection locale, ou mentionné lors d'un débat organisé par une radio locale sera considéré comme ayant fait l'objet d'une diffusion et sera par suite soumis au contrôle de la Commission, dans la mesure du moins où celle-ci en aura eu connaissance.

L'ampleur de la diffusion n'a d'incidence, en pratique, que sur les conditions dans lesquelles la Commission assurera, le cas échéant, la publicité d'une mise au point.

(1) Mise au point du 16 mai 1979.

c) L'énumération des *scrutins* avec lesquels un sondage doit avoir un rapport direct ou indirect pour entrer dans le champ d'application de la loi et dans la compétence de la Commission des sondages — référendum, élection présidentielle, élections réglementées par le code électoral, élection à l'Assemblée des Communautés européennes — est suffisamment précise pour ne pas nécessiter une interprétation (2).

Tout au plus peut-on se demander si la notion de « référendum » inclut bien les consultations du type de celle envisagée en Nouvelle-Calédonie, sur le fondement de l'article 53 de la Constitution, et destinée à recueillir le « consentement des populations intéressées » par une cession, une adjonction ou un échange de territoire.

d) C'est la notion de « rapport direct ou indirect » avec un référendum ou une élection qui a soulevé, à ce jour, le plus de difficultés d'interprétation et d'application.

Dans l'intérêt même des instituts de sondages et des organes d'information, la Commission a été amenée très tôt à expliciter sa position. Par un avis rendu public quelques semaines avant les élections législatives de 1978 (3) la Commission a indiqué que les sondages définis par la loi sont notamment « les sondages d'opinion qui portent sur les intentions de vote des électeurs, sur la popularité d'un homme politique, sur l'état de l'opinion à l'égard du gouvernement, d'un parti ou d'un groupement politique, de son programme ou généralement d'un sujet lié au débat électoral ».

Cette définition non limitative est reprise en termes à peu près identiques par la Commission dans les semaines qui précèdent chaque scrutin national (4).

La portée d'une telle définition ne saurait toutefois être constante dans le temps : en effet l'objet même de la loi est de garantir la qualité des seuls sondages susceptibles d'avoir une influence sur le vote des électeurs. C'est pourquoi la Commission considère que la notion de « rapport direct ou indirect » avec un référendum ou une élection doit être entendue largement à l'approche d'un scrutin, mais plus restrictivement entre deux échéances électorales : un sondage sur un problème important du débat électoral n'a plus, après la clôture

(2) Pour le cas d'un sondage relatif à un référendum, voir la mise au point du 9 août 1984.

(3) Avis n° 2 relatif à l'application de l'art. 11 de la loi, lequel renvoie à son article 1^{er}.

(4) Avis n° 4 et 5 (élections européennes) ; n° 6 et 8 (élections présidentielles) ; n° 12 (législatives) ; n° 13 (municipales).

du scrutin, d'impact sur les élections ; il en va de même des sondages portant sur la popularité des hommes politiques.

En pratique, la Commission contrôle à tout moment les sondages portant sur les intentions de vote lors d'un scrutin, même lointain ou éventuel, sur les souhaits concernant les résultats d'un scrutin et sur les opinions à l'égard des personnes présentées comme candidates éventuelles à une élection.

Elle ne contrôle en revanche qu'à l'approche d'une échéance électorale les sondages relatifs à l'opinion à l'égard de personnalités politiques ou du gouvernement, sans référence à une élection ou à une fonction élective — « cotes de popularité » ou « baromètres ».

L'application de cette distinction, qui est conforme à l'objet même de la loi, ne peut qu'être nuancée :

- le point de départ dans le temps de l'interprétation maximale de l'article 1^{er} est généralement antérieur au début de la campagne électorale officielle : la Commission le détermine au cas par cas en tenant compte des circonstances propres à chaque scrutin et notamment de l'annonce des principales candidatures, de la publication des premiers sondages d'intention de vote et du début effectif de la campagne électorale par voie de presse ou d'affichage. Pour chaque scrutin, la Commission diffuse un communiqué annonçant l'entrée en application de son contrôle maximum ;
- en présence de certains sondages intermédiaires entre les cotes de popularité et les sondages d'intentions de vote — « Pour chacune des personnalités suivantes, souhaiteriez-vous qu'un jour elle dirige le pays ? » ; « S'il y avait une élection présidentielle dans les prochaines années, qui serait, selon vous, le meilleur candidat de l'opposition ? de la majorité ? » ; « Pensez-vous que, s'il était Président de la République, X... ferait mieux, ou moins bien, que l'actuel Président ? » —, la Commission apprécie s'ils sont susceptibles d'avoir une influence sur le vote des électeurs : elle tient compte notamment du contexte et du sens de la question posée, sans s'attacher exclusivement à sa lettre même.

Enfin, la Commission estime qu'échappent en principe à son contrôle, sauf si elles ont un lien évident avec un scrutin proche, d'une part les questions invitant à une appréciation des qualités d'un homme politique, d'autre part les sondages portant sur les modalités du scrutin (régime électoral, nombre de listes...).

Dans l'ensemble la Commission fait preuve de pragmatisme : confrontée à l'imagination souvent fertile des organismes de sondages,

elle tente d'interpréter la loi au plus près des intentions de ses auteurs qui n'ont ni voulu que soient contrôlés tous les sondages politiques, ni sous-estimé leur poids considérable dans la formation du jugement des électeurs.

2. L'application de l'article 11 de la loi

L'interdiction de publier, diffuser et commenter un sondage pendant la semaine précédant chaque tour de scrutin n'avait pas été bien accueillie, c'est le moins qu'on puisse dire, par les professionnels des sondages et les organes d'information.

Pourtant, force est de constater que son application n'a pas donné lieu à des difficultés sérieuses, en partie sans doute parce que la Commission des sondages a cru devoir interpréter restrictivement l'interdiction légale.

Rappelons en effet que celle-ci est limitée à la *publication* et à la *diffusion*, directe ou par commentaire, d'un sondage mentionné par l'article 1^{er} et ne s'étend pas à sa *réalisation* en vue d'un usage privé : c'est donc la liberté de la « presse » — au sens où ce mot doit être entendu en 1985 — qui est concernée par l'article 11, ce qui justifie qu'une interprétation stricte en soit donnée, en tout cas sur les points qu'il ne règle pas explicitement.

a) Tel n'est pas le cas de la question du *mode de diffusion* susceptible de faire tomber un sondage sous le coup de l'interdiction légale de publicité : l'article 11 couvre tous les modes de publicité puisqu'il s'applique, selon ses propres termes, à « la publication, la diffusion et le commentaire de tous sondages (...) par quelque moyen que ce soit ». La marge d'appréciation de la Commission est donc sur ce point très limitée.

C'est pourquoi elle est amenée à rappeler aux organes d'information, à l'occasion de chaque scrutin, qu'ils ne peuvent, durant la dernière semaine précédant celui-ci :

- donner ou rappeler les résultats chiffrés d'un sondage non publié avant la date limite ;
- indiquer, même par une formule qualitative, une tendance qui serait révélée par des sondages ;
- diffuser des prévisions chiffrées apparaissant comme le résultat d'un sondage, même si elles ne sont pas présentées comme telles (5).

(5) *Aide-mémoire du 24 février 1978*, avis nos 9, 10, 12.

b) En revanche, sur l'objet des sondages soumis à l'interdiction légale de diffusion et la période d'interdiction, l'article 11 ne règle pas tous les cas, ce qui ouvre une certaine latitude d'interprétation à la Commission :

- pour les scrutins à deux tours, l'interdiction de publier de nouveaux sondages avant le second tour doit être combinée avec les dispositions de l'article 1^{er} de la loi, d'où il ressort que les opérations de simulation de vote ne sont pas assimilées à des sondages d'opinion dès lors qu'elles ne sont pas réalisées à partir de sondages. La Commission estime en conséquence que « sont autorisées les simulations fondées sur les résultats du premier tour exclusivement, c'est-à-dire sans le concours d'aucun sondage » (6) ;
- la question peut se poser de savoir si l'interdiction de publication s'applique à un sondage qui, quoique compris dans le champ d'application de la loi, est sans rapport avec le scrutin en cause : par exemple, à un sondage publié dans la semaine précédant des élections municipales et portant sur les chances de réélection du Président de la République. Telle ne paraît pas être la position de la Commission (voir sur ce point son avis n° 13). Elle a d'ailleurs admis, dans le cas des élections européennes, la publication, pendant la dernière semaine, d'un baromètre dont avaient été exclues, pour l'occasion, les personnalités y figurant habituellement et candidates à ces élections ;
- la période d'interdiction résulte des termes mêmes de la loi : elle va du lundi précédant chaque tour de scrutin à 0 heure jusqu'à l'heure de fermeture des derniers bureaux de vote en métropole.

Mais la Commission a dû prendre position sur deux cas particuliers :

- Le cas des périodiques dont la date de parution est antérieure au lundi à 0 heure, mais qui restent en vente tout ou partie de la semaine précédant le scrutin : la Commission a considéré que seule doit être prise en compte la date de parution ; elle a donc admis que l'avant-dernier numéro d'un hebdomadaire paru avant le scrutin puisse publier un sondage relatif à celui-ci.
- Plus délicat est le cas des sondages publiés ou diffusés une première fois avant la période d'interdiction et repris par un organe d'information au cours de la dernière semaine, par exemple dans un article général commentant la campagne : le sondage est bien

(6) Avis n° 3.

alors publié pendant la période d'interdiction légale mais il a été rendu public antérieurement à cette période et il n'apporte en principe au débat aucun élément nouveau. La Commission des sondages a donc considéré dès l'origine qu'une telle publication ne tombe pas sous le coup de l'interdiction énoncée à l'article 11 de la loi, à condition que ne soient repris que « les résultats effectivement rendus publics antérieurement » (7).

Signalons que le Conseil d'Etat a eu à connaître de cette question à l'occasion d'un recours formé contre les élections européennes de 1984. Plusieurs quotidiens avaient publié, quelques jours avant le scrutin, des articles rappelant et commentant l'ensemble des sondages réalisés au cours de la campagne électorale. Sans prendre expressément position sur la question d'interprétation de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977, puisqu'il n'a pas qualifié d'irrégularité la publication litigieuse, le Conseil d'Etat, juge de l'élection, l'a jugée sans incidence en l'espèce sur le résultat de l'élection. Cette décision, dont la rédaction est, comme souvent en matière électorale, des plus sibyllines, ne permet pas, pensons-nous, de préjuger de la solution qui serait retenue par la Haute Juridiction si la question lui était soumise à l'occasion d'un recours contre une décision de la Commission des sondages.

II. — BILAN DES MISES AU POINT DE LA COMMISSION DES SONDES

Depuis sa création, et jusqu'au 31 décembre 1984, la Commission des sondages a publié 62 mises au point. Celles-ci ne constituent que la partie la plus apparente de la jurisprudence de la Commission : on rappellera en effet que celle-ci procède à un contrôle plus ou moins approfondi de tous les sondages publiés relevant de sa compétence ; que les remarques qu'elle peut être amenée à formuler ne font pas nécessairement l'objet d'une mise au point publique mais peuvent, lorsque ses critiques sont vénielles, prendre la forme de lettres adressées personnellement au responsable de la réalisation du sondage ou de sa publication ; qu'enfin la commission publie périodiquement, notamment à l'approche d'élections, des avis ou des communiqués à caractère général rappelant les grandes lignes de la réglementation des sondages et de la pratique de la Commission : on a dans la première

(7) Avis n^{os} 5, 9 et 12.

partie largement fait référence à ces documents qui constituent aussi une forme de jurisprudence.

Il n'en reste pas moins que les mises au point sont les actes qui ont la plus grande portée pratique pour les instituts de sondages et les organes d'information. Leur examen illustre bien les problèmes pratiques que posent la réalisation, la publication et le contrôle des sondages entrant dans le champ d'application de la réglementation (loi du 19 juillet 1977 et décret du 16 mai 1980).

Avant de passer en revue les différentes irrégularités constatées par la Commission depuis 1978, il convient de souligner que, dans la plupart des cas, les mises au point de la Commission retiennent cumulativement plusieurs irrégularités. Il serait donc incorrect de considérer que chacune des irrégularités ci-dessous analysées constituerait à elle seule une violation de la loi justifiant, dans tous les cas, une mise au point de la Commission.

Avec cette réserve, les irrégularités sanctionnées par la Commission peuvent être rangées en 5 catégories :

- le défaut d'identification de l'origine du sondage ;
- les irrégularités relatives aux conditions de réalisation du sondage ;
- la mise en œuvre de redressements affectant la sincérité des résultats du sondage ;
- l'absence ou l'insuffisance de documents permettant le contrôle du sondage par la Commission ;
- les irrégularités relatives aux conditions de publication et de présentation des résultats du sondage.

1. Le défaut d'identification de l'origine du sondage

Il arrive fréquemment, surtout en période préélectorale, qu'un organe d'information fasse état de résultats d'un sondage portant sur des intentions de vote sans mentionner l'origine du sondage. S'il s'agit d'une simple omission matérielle, la Commission ordonne au responsable de la publication ou de la diffusion de se conformer aux dispositions de l'article 2 de la loi en publiant les indications relatives à l'origine du sondage, à sa date de réalisation et au nombre de personnes interrogées. Lorsque l'organe d'information ne s'exécute pas, soit qu'il ignore lui-même l'origine du « sondage » — c'est le cas le plus courant —, soit qu'il se refuse à en faire état, soit qu'il ne puisse en établir la matérialité — cas des « sondages » imputés par exemple aux Renseignements généraux (8) — la Commission publie

(8) Deux mises au point du 4 février 1983.

une mise au point exprimant « les plus expresses réserves » sur les informations publiées (9). Cette situation a motivé près d'une vingtaine de mises au point depuis 1978.

2. *Irrégularités relatives aux conditions de réalisation du sondage*

Le contrôle de la Commission sur les conditions de réalisation des sondages politiques vise à assurer le respect des principes de qualité et d'objectivité posés par l'article 5 de la loi, et des règles énoncées par les articles 2 à 8 du décret de 1980.

Les irrégularités qu'elle a eu à relever illustrent les phases successives de la réalisation d'un sondage :

1) La Commission a été amenée à sanctionner à plusieurs reprises des faiblesses graves entachant la *constitution de l'échantillon*. Ainsi, lorsqu'un sondage est réalisé à partir d'un échantillon d'une taille telle que la marge d'incertitude est supérieure à l'écart constaté entre les différentes réponses, la Commission relève que cet écart est peu significatif (10).

Lorsque l'échantillon est constitué par quotas, professionnels ou géographiques — ce qui est le cas le plus souvent — la Commission tient compte non seulement de la taille de l'ensemble de l'échantillon mais encore de la taille de chacun des quotas qui le composent (11).

La Commission a enfin parfois émis des critiques à l'égard d'échantillons comportant des regroupements trop larges de catégories et ne pouvant, par suite, être considérés comme « représentatifs de l'ensemble des catégories sur lesquelles porte l'enquête », selon les termes de l'article 2 du décret (12).

Si la méthode des quotas est la plus répandue en France, la Commission a eu à connaître au moins à une reprise d'un sondage auprès d'un « panel », c'est-à-dire d'un groupe de personnes interrogées de façon répétitive. Cette méthode, très courante en matière commerciale, présente certains risques lorsqu'elle est utilisée pour des sondages politiques. Ainsi, à cette occasion, outre la taille insuffisante des sous-catégories du panel, la Commission a relevé que « le fait d'être interrogé d'une façon répétitive sur des problèmes politiques risque d'avoir une incidence sur l'opinion des participants lorsque les résultats des interrogations sont publiés et portés à leur connais-

(9) 9 juillet 1980 ; 25 septembre 1980 ; 3 avril 1981 ; 7 juin 1982 ; 15 juillet 1982 ; 25 novembre 1982 ; 1^{er} février 1983, etc.

(10) 5 février 1981 ; 29 avril 1981 ; 21 février 1983 ; 22 février 1983.

(11) 16 février 1981 ; 23 avril 1981.

(12) 29 avril 1981 ; 26 février 1983.

sance » (13). Il ne faut pas voir dans cette décision une réserve de principe vis-à-vis des enquêtes par panels (14) mais le souci de la Commission qu'elles soient assorties des précautions nécessaires.

2) *La formulation des questions posées* peut avoir une incidence sur le sens des réponses. La Commission doit vérifier, en vertu de l'article 3 du décret, que les questions posées « ne sont pas de nature à induire en erreur les personnes interrogées ou à orienter les réponses ». C'est un aspect du sondage que la Commission vérifie avec un soin particulier. Mais elle n'a eu à sanctionner qu'un seul sondage pour ce motif (15).

3) *La réalisation de l'enquête sur le terrain* détermine largement la qualité des résultats. C'est pourquoi l'article 6 du décret de 1980 impose aux organismes de sondages de contrôler le travail de leurs enquêteurs et le respect des instructions qu'ils leur donnent.

La Commission des sondages s'assure que cette obligation est respectée et vérifie en outre elle-même la qualité de ces instructions, le choix des enquêteurs et le sérieux des enquêtes sur le terrain. Elle est amenée, pour ce faire, à effectuer des contrôles approfondis. Ceux-ci révèlent parfois des anomalies qui sont autant d'indices d'erreurs ou de biais affectant les résultats.

La Commission a ainsi motivé certaines de ses mises au point par la prise en compte de doubles réponses (16) ; l'écart entre les enquêtes réalisées et le plan de sondage (17) ; la modification après coup de questionnaires (18) ; la personnalité des enquêteurs non dépourvus de tout lien avec l'objet de l'enquête (19).

Certains contrôles ont mis en évidence des insuffisances relatives à la répartition géographique des lieux d'enquête, qui peuvent avoir plusieurs origines : c'est tantôt le plan de sondage lui-même qui comporte des faiblesses (excessive concentration des points d'enquête ; sous-représentation de certaines catégories de communes) (20), tantôt le travail des enquêteurs qui, quoique conforme au plan de sondage, introduit des biais, notamment dans le choix des points d'enquête : la Commission a ainsi pu constater en plusieurs occasions des phénomènes de « grappes » autour du domicile des enquêteurs, ou la concentration de plusieurs interviews dans le même immeuble

(13) 16 février 1981.

(14) Voir communiqué du 30 mars 1981.

(15) 10 février 1980.

(16) 23 février 1981.

(17) 16 mars 1981 ; 27 janvier 1983.

(18) 16 avril 1981.

(19) 27 janvier 1983.

(20) 16 mars 1981 ; 20 mars 1981 ; 9 février 1981.

ou la même rue, tous indices pouvant faire craindre un biais dans le choix des personnes interrogées (21).

Les sondages réalisés dans des délais très courts ou faisant appel à des techniques moins sûres que l'interrogation à domicile (enquête dans la rue), d'une mise en œuvre plus délicate (enquête par téléphone), présentent des risques accrus dans la phase de réalisation des interviews. Aussi la Commission vérifie-t-elle que l'institut de sondages a bien procédé à des contrôles du travail des enquêteurs sur le terrain, surtout lorsque ceux-ci sont peu expérimentés (22).

3. *Les abus de redressements*

L'article 3 du décret dispose que « les redressements des résultats bruts de l'enquête éventuellement opérés ne doivent pas avoir pour objet d'affecter la sincérité des résultats du sondage ».

Les documents que les organismes de sondages doivent communiquer à la Commission ou tenir à sa disposition, en vertu des articles 3 et 4 de la loi et de l'article 9 du décret, permettent à celle-ci de vérifier si les conditions dans lesquelles les résultats bruts d'une enquête ont fait l'objet de redressements pour tenir compte des écarts inévitables entre la structure sociodémographique et politique « idéale » de l'échantillon et la structure obtenue sont conformes au principe de sincérité. Certaines mises au point sont aussi motivées par l'absence de justification des redressements opérés (23) ou leur ampleur trop importante, qui révèle d'ailleurs, parfois, un travail d'enquête de médiocre qualité (24).

4. *L'insuffisance ou l'absence de documents* permettant à la Commission des sondages de vérifier les conditions du travail des enquêteurs et les contrôles effectués constitue à la fois une violation de l'article 4 de la loi de 1977 et une présomption d'irrégularité. Elle a motivé plusieurs mises au point de la Commission, et notamment la dernière en date (25) : à propos d'un sondage réalisé par téléphone, la Commission a motivé ses réserves par le fait entre autres que « la procédure d'enquête, et en particulier le choix des personnes interrogées, n'a pas donné lieu à l'établissement de documents permettant à la Commission de vérifier les conditions du travail des enquêteurs et les contrôles effectués ».

(21) 18 février 1983 ; 21 février 1983.

(22) 27 janvier 1983 ; 26 février 1983 ; 9 août 1984 ; 16 mars 1981.

(23) 16 avril 1981.

(24) 14 avril 1981 ; 22 février 1983.

(25) 9 février 1981 ; 22 février 1983 ; 9 août 1984.

5. *Les irrégularités relatives aux conditions de publication et de présentation de sondages*

a) Le défaut de mention, par un organe d'information, des indications exigées par la loi en cas de publication ou de diffusion d'un sondage politique — origine du sondage, date de réalisation, taille de l'échantillon — n'entraîne une mise au point de la Commission que s'il révèle que le « sondage » n'a pas une origine identifiable. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une simple omission matérielle que l'organe d'information corrige à la demande de la Commission.

Dans les rares cas où elle s'est heurtée au refus d'un organe d'information de publier les mentions légales, la Commission a saisi le Garde des Sceaux aux fins de poursuites pénales, qui ont abouti à des condamnations (26).

b) L'article 9 de la loi prévoit que la Commission des sondages peut faire publier des mises au point par les organes d'information qui auraient diffusé un sondage « en altérant la portée des résultats obtenus ».

Le cas s'est présenté à quelques reprises : l'altération des résultats consistait dans la publication de chiffres erronés ou une présentation biaisée des résultats du sondage (29).

Alors qu'elle avait à l'origine suscité de nombreuses critiques, la loi de 1977 peut être considérée aujourd'hui comme bien acceptée. Cette évolution des esprits s'explique en partie sans doute par le réalisme et le pragmatisme dont a fait preuve la Commission des sondages. Peu de ses décisions sont contestées, et la légitimité de son pouvoir de contrôle n'est plus réellement discutée.

Il reste que l'efficacité de ses interventions n'est pas équivalente dans tous les cas de figure. Elle dépend de ses moyens matériels, qui restent limités, et de ses pouvoirs juridiques, qui sont ceux d'une commission administrative et non d'une juridiction. Cette souplesse, qui fait l'originalité de la formule française, est aussi sa limite.

(26) Voir plus haut en cas de sondages non identifiables.

(27) 2 avril 1981 ; 9 avril 1981.

RÉSUMÉ. — *La Commission des sondages, créée par la loi du 19 juillet 1977, est chargée de contrôler la qualité et l'objectivité des sondages publiés en matière politique et électorale. L'analyse de sa jurisprudence met en évidence le pragmatisme dont elle fait preuve dans l'interprétation des dispositions générales de la loi, comme dans l'usage de son pouvoir de contrôle.*

*Les mises au point de la Commission des sondages** (1978-1984)

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
1	28-2-1978	Enquête Pluris-Griotteray (Paris, 16 ^e arrondissement), reprise par <i>Le Figaro</i> .	4 critiques, dont l'absence totale de document justificatif. Toutes réserves.
2	10-3-1978	Tract Benoist affrontera G. Marchais au 2 ^e tour.	Estimation ne résultant pas de sondages.
3	15-12-1978	Article R. Cayrol et J. Jaffré dans <i>Le Monde</i> sur le meilleur candidat socialiste pour 1981.	Validité des enquêtes mais non-respect de certaines règles de forme qui s'appliquaient et résultats à interpréter avec prudence.
4	19-12-1978	Dépêche AFP rendant compte de l'affaire qui précède.	Déformation de la mise au point sur des marges d'erreur.
5	16-5-1979	Sondage KONSO/ <i>France-Soir</i> sur le débat Veil, Chirac, Marchais, Mitterrand à Antenne 2.	Enquête par téléphone auprès de 200 personnes, non représentatives.
6	5-1979	Enquête de <i>Minute</i> auprès de ses électeurs sur leurs intentions de vote aux européennes.	Le titre « Notre sondage » est abusif.
7	6-6-1980	Sondage Praxis/ <i>Minute</i> réalisé à Briare.	Briare non représentatif de la France. Mauvais échantillon.

(*) N.B. — Tableau récapitulatif établi par Olivier Duhamel. Il s'agit d'un résumé, le plus proche possible du texte intégral de la Commission, mais qui n'engage évidemment que l'auteur. La date indiquée est celle de la mise au point.

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
8	9-7-1980	Sondage sur la présidentielle dans <i>La Lettre de l'Expansion</i> .	Non-indication origine et conditions de réalisation.
9	5-8-1980	Article de Jean-Claude Delarue dans <i>Paris-Match</i> évoquant les intentions de vote en faveur des écologistes.	Référence d'un possible 20 % sans fondement.
10	25-9-1980	Sondage dans <i>Paris-Match</i> sur la candidature de Michel Debré.	Non-mention conditions de réalisation. Institut dénie avoir fait le sondage.
11	9-10-1980	Sondage AEES à Lyon sur la présidentielle publié par <i>La Lettre de l'Expansion</i> .	Institution non déclarée et inconnue. Contrôle impossible. Résultats sans valeur.
12	13-10-1980	Sondage Prominter/ <i>Le Progrès</i> sur la présidentielle.	Enquêteurs sans expérience... Contrôle impossible. Résultats sans valeur.
13	19-12-1980	<i>Le Canard enchaîné</i> : Intentions de vote d'après les Renseignements généraux.	Aucune enquête n'a donné les résultats publiés. Information sans valeur.
14	22-12-1980	« Un sondage publié récemment. »	Avoir « envie de voter pour » n'exprime pas une intention de vote.
15	5-12-1981	Sondage IFOP/ <i>Le Point</i> sur le vote des demandeurs d'emploi.	Non-publication fâcheuse du % des « ne se prononcent pas ». Echantillon trop réduit.
16	8-2-1981	Sondage Louis Harris/ <i>L'Express</i> : panel pour les présidentielles.	Echantillon insuffisant pour commenter les sous-groupes.
17	9-2-1981	Baromètre <i>Paris-Match</i> /Public SA des présidentielles.	Baromètre sans valeur. Redressements sans fondement objectif. Réintroduction partielle de réponses écartées pour inverser les résultats.
18	10-2-1981	Sondage Publimétrie/ <i>Minute</i> sur les intentions de vote.	Critique mention expresse d'une candidature imminente (Chirac).
19	23-2-1981	Sondage Indice-Opinion/ <i>Le Quotidien de Paris</i> sur les	Utilisations nombreuses des doubles réponses. Résultats

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
		intentions de vote.	ensuite arrondis pour ne pas excéder 100 %.
20	24-2-1981	Publication par <i>Le Populaire</i> des résultats du panel Louis-Harris/ <i>L'Express</i> .	Rappel marge d'erreur élevée.
21	24-2-1981	Id. pour <i>L'Yonne républicaine</i> .	Id.
22	13-3-1981	14 ^e baromètre <i>Paris-Match</i> /Public SA des présidentielles.	Confirmation critiques (V. <i>supra</i> , 17). Faible dispersion des points d'enquête. Enquête qui ne respecte pas son plan, redressements arbitraires. Modification incontrôlable des résultats.
23	20-3-1981	Sondage IFRES/ <i>France-Soir</i> sur les réactions à l'annonce de la candidature de Valéry Giscard d'Estaing.	Enquête en une journée essentiellement dans les grandes villes et dans la rue. Résultats non représentatifs.
24	1-4-1981	Sondage IFOP/ <i>Le Point</i> sur le vote des fonctionnaires.	Réserves sur les résultats concernant les fonctionnaires civils.
25	2-4-1981	Article de Michel Chamard dans <i>Valeurs actuelles</i> utilisant diverses données de sondages.	Non-mention de l'origine. Nombreuses erreurs ou confusions.
26	3-4-1981	<i>Le Courrier de Paul Dehème</i> . Evocation d'un sondage d'origine inconnue.	Méconnaissance de la loi. Information sans fondement.
27	14-4-1981	Sondages sur l'élection présidentielle Indice-Opinion/ <i>VSD</i> et Public SA/ <i>Paris-Match</i>	Ecarts entre les résultats dépassant les marges d'erreurs statistiques du fait des conditions de réalisation des enquêtes et des redressements.
28	8-4-1981	<i>Minute</i> : intentions de vote résultant d'une « enquête privée ».	Aucune justification d'origine. Information sans fondement.
29	16-4-1981	Sondage Indice-Opinion/ <i>Le Quotidien de Paris</i> .	Modifications après coup de résultats toujours au bénéfice du même candidat.

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
30	16-4-1981	Information dans <i>Le Quotidien de Paris</i> sur « une enquête non publiée de la SOFRES ».	« Ces résultats n'ayant pas été reconnus par la SOFRES, la Commission, qui n'a pu obtenir (du journal) de justifications sur l'origine et les conditions de réalisation de ces sondages, ne peut considérer l'information publiée que comme dénuée de valeur. »
31	17-4-1981	Information dans <i>Le Canard enchaîné</i> sur des résultats de sondages qui « auraient été commandés à la SOFRES ».	
32	18-4-1981	Information dans <i>Le Monde</i> sur des résultats de sondages « que l'état-major de campagne de M. Giscard d'Estaing » aurait commandés à la SOFRES.	
33	23-4-1981	Sondage Louis-Harris/ <i>Le Panorama du médecin</i> .	Echantillon trop réduit pour ne pas douter des résultats des sous-catégories.
34	29-4-1981	<i>Le Point</i> , tableau sur les ventilations des votes au 1 ^{er} tour : « Voix obtenues au premier tour. »	Critique du titre alors que les données ne peuvent provenir que d'un sondage antérieur au scrutin.
35	29-4-1981	<i>L'Express</i> : « Les leçons du premier tour ».	Même critique que ci-dessus.
36	29-4-1981	3 sondages Bernard Krief/ <i>Le Progrès de Lyon</i> .	Plan d'échantillonnage ne distinguant pas parmi les inactifs. Taux d'incertitude élevé.
37	18-2-1982	Sondages présents et à venir sur les élections cantonales.	Réserves générales : seule une partie des cantons est soumise à renouvellement et Paris est exclu du scrutin.
38	7-6-1982	<i>Le Figaro-Magazine</i> , informations sous le titre « Sondage électoral ».	A défaut de précisions, réserve les plus expresses.
39	15-7-1982	<i>Le Quotidien de Paris</i> , résultats d'un « récent sondage » pour la Mairie de Marseille.	Id.

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
40	25-11-1982	<i>La Nouvelle République du Centre-Ouest</i> , enquête sur les municipales à Châteauroux.	L'institut supposé avoir effectué le sondage dément. Réserves les plus expresses.
41	27-1-1983	Sondage Institut d'Etudes politiques de Grenoble/ <i>Débat</i> .	Sondage aléatoire affecté d'un biais à cause des personnes non interrogées. « ... enquête confiée à des étudiants de l'enseignement supérieur qui pouvaient apparaître impliqués dans le débat électoral. Marge d'erreurs élevée.
42	27-1-1983	Sondage IFRES sur les municipales à Grenoble.	25 entretiens par jour et par enquêteur : rythme trop élevé. Contrôles insuffisants.
43	1-2-1983	<i>Radio G</i> , enquête d'opinion sur les municipales à Gennevilliers.	Aucune précision. Toutes réserves.
44	4-2-1983	<i>Le Méridional</i> , informations et % provenant des « Renseignements généraux ».	« Aucun sondage n'a donné les résultats publiés. » Information dénuée de valeur.
45	4-2-1983	<i>La République du Centre</i> , enquête des RG sur Villeurbanne.	Id.
46	9-2-1983	<i>Libération</i> , publication des résultats d'un sondage sur les municipales à Nantes réalisé en juin 1982.	L'institut de sondages dément. Les plus expresses réserves.
47	15-2-1983	<i>Le Journal de l'Île de la Réunion</i> . Prévisions présentées comme le résultat d'un sondage.	Interdiction de publier pendant la semaine précédant le scrutin. Pas de notice. Toutes réserves.
48	18-2-1983	Sondage CEDOP/Toulouse <i>Matin</i> sur « Qui sera le prochain maire ? ».	Anomalies en faveur d'un candidat. Toutes réserves.
49	21-2-1983	Sondages IPSOS/ <i>Europe n° 1. Le Point</i> pour les municipales. Vérification des sondages sur Reims,	Nombre réduit des personnes interrogées. Trop d'enquêteurs débutants. Concentration de certains

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
		Strasbourg, Lyon et Nantes.	points d'enquêtes. Structure socioprofessionnelle contestable. Brièveté des opérations.
50	22-2-1983	Sondage INDICE-OPINION/ <i>Le Quotidien de Paris</i> sur les tendances de vote des Français.	Résultats ventilés sur l'agglomération parisienne entachés d'une marge d'erreurs supérieure à l'écart entre les listes.
51	22-2-1983	Sondage IFRES/ <i>Le Journal du Dimanche</i> sur les législatives.	Contrôles d'enquête douteux. Anomalie quant aux enquêteurs.
52	26-2-1983	<i>Le Quotidien de Paris</i> , sondage de l'Institut de Recherche économique et et sociale pour la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.	Redressements excessifs. Défaut de précisions. Les plus expresses réserves.
53	26-2-1983	Sondage SODIMED/ <i>Tonus</i> cité dans <i>Le Courrier de l'Ouest</i> sur les intentions de vote chez les professionnels de la santé.	Id.
54	26-2-1983	Sondage SODIMED/ <i>Tonus</i> publié dans <i>Le Matin (id.)</i> .	Id.
55	26-2-1983	Sondage INDICE-OPINION/ <i>Le Nouveau Journal</i> sur les intentions de vote à Neuilly-sur-Seine.	Enquête réalisée par BVA dans un délai trop court. Précisions insuffisantes. Réserves.
56	26-2-1983	Sondages BVA/ <i>Paris-Match</i> sur les municipales à Paris, Lyon, Marseille.	Réserves sur les enquêtes en matière électorale faites dans la rue.
57	1-3-1983	Sondage SODIMED/ <i>Tonus</i> , dans <i>Tonus (v. supra, 53)</i> .	(V. <i>supra</i> , 53.)
58	2-3-1983	Tract de l'Union centriste pour Saint-Rémy faisant état d'un sondage d'intentions de vote.	Sondage non réalisé par un institut déclaré et fait sans garanties de représentativité.

Nu- méro	Date	Affaire	Position de la Commission
59	9-8-1984	Sondage IPSOS/ <i>Le Matin</i> sur le référendum.	<p>Problème de compréhension des questions par téléphone.</p> <p>Confusion possible entre le référendum sur le référendum et des référendums sur les libertés.</p> <p>Absence de documents pour contrôler la procédure d'enquête.</p> <p>Structure géographique affectée par la période.</p>

BERNARD RIDEAU

Présidentialisme et sondocratie :
le modèle Giscard

Les sondages ont-ils tant d'importance ? Cette question acquiert un sens très pratique lorsqu'on se la pose dans les murs mêmes de l'Élysée. Assurément, Valéry Giscard d'Estaing, comme ses prédécesseurs et son successeur, s'en serait passé, à cause notamment du caractère public donné à leurs résultats et de la publicité faite sur eux dans les médias. Hier comme aujourd'hui, une popularité montante gonfle les vents favorables, tandis qu'une popularité descendante altère le climat qui entoure le pouvoir. Le ton de la presse se modifie en conséquence et l'opinion, nourrie par elle-même, vogue au gré de ses propres inclinations.

Pourtant, il existe une mécanique assez précise qui contribue à lier l'image de nos chefs politiques secrétée dans les sondages avec leurs faits et gestes : un « plus » ou un « moins » confirmé (évitons ici le débat technique sur la fiabilité des enquêtes d'opinion) relève rarement du hasard : la relation gouvernants-gouvernés s'avère aujourd'hui, en France, à la fois si cursive et modulée que les sondages mériteraient presque quelques articles dans la Constitution. Chamfort disait : « Il est plus facile de légaliser les choses que de les légitimer. » Or la légitimité, qu'est-ce que c'est ? La faveur accordée par les sondages à un dirigeant, à ses actes et à ses projets, figure désormais le meilleur des appuis. En revanche, un discrédit durable dans les baromètres et les indicateurs suscite toutes sortes de contestations et de déboires. Conquête ou reconquête de l'opinion, audience, satisfaction, confiance, crédibilité, opinions positives ou négatives s'attachent aux pas de l'Élu dans ses prérogatives, fussent-elles les plus absolues. Le pouvoir s'en trouve, en définitive, partagé.

En effet, maître à bord de la machine étatique (il contrôle la nomination des deux cents décideurs placés à la tête de l'administration et du secteur public), maître aussi de l'appareil parlementaire (verrouillé selon le concept de la discipline imposée à la majorité présidentielle — jusqu'ici, à part le cas particulier de 1962, aucune majorité de députés n'a osé retourner devant les électeurs contre le Président), le « Prince » ne gouvernerait plus sans contrôle, entre deux rendez-vous électoraux, s'il n'y avait pas l'opinion, en face, à convaincre. Voilà ce qui confère aux sondages, dans notre pays, une fonction et une influence uniques dans les démocraties modernes. De surcroît, l'intense médiatisation des activités et des propos du chef de l'Etat (ceci n'est pas spécifique à la France) l'associe aux moindres péripéties de la vie quotidienne de ses compatriotes. Tout remonte à lui, encore plus que tous les actes et toutes les décisions gouvernementales partent de lui. La relation Président-opinion se trouve donc bien bouclée, avec le double assentiment d'un Président qui cultive ses implications et d'une opinion qui prise la faculté nouvellement acquise de « cautionner » ou « rejeter », de co-gouverner en quelque sorte, par le biais d'un « échantillon représentatif de Français ».

Parce que le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) représente le seul cycle présidentiel pratiquement complet, dans son avènement, sa durée, puis son dénouement, il recèle dans sa chronique une sorte de modèle. Aussi s'inscrivent, dans les pratiques de cette période, un genre de vade-mecum du comportement présidentiel à l'égard de ses concitoyens, une espèce de code non écrit institutionnel qui témoigne, au plus près, de l'usage de la Constitution et stigmatise le ripage d'un régime à la lettre parlementariste vers un régime très présidentialisé et personnalisé à outrance.

I. — LES QUATRE PHASES

Le rôle des sondages et leurs modes opératoires varient en fonction des phases d'un septennat. Quatre périodes peuvent être distinguées ainsi :

1. *Le pacte électoral.* — Souscrit entre le candidat et ses mandants, il dépasse la seule clause de circonstance : l'effet est durable et porte jusqu'à l'issue même du mandat. L'adhésion de l'électeur, dès le verdict des urnes tombé, mute aussitôt et devient une sensibilité de l'opinion têtue et pugnace. Or, le contenu du message du futur

Président se cristallise à deux niveaux : la nature des promesses prononcées et la clientèle à laquelle elles s'adressent.

Ainsi, Valéry Giscard d'Estaing développa en 1974 une dialectique de « changement sans risque », axée sur des réformes raisonnables. Quant à son assise électorale, au départ à dominante conservatrice, elle dut être impérativement élargie : le terrain abandonné par Jacques Chaban-Delmas figura l'objectif clé de l'élection entre Giscard et Mitterrand, identifié jour après jour dans la loupe des sondages (mission que Michel Pinton et moi-même avons assurée).

Après sa victoire, le chef de l'Etat se trouva finalement pourvu d'une majorité animée par deux sortes de motivations quasiment antinomiques, opposant conservateurs et réformateurs. Il n'y aurait pas eu de schisme chiraquien perdurable si le septennat n'avait pas secrété, à droite, tant de « déçus du giscardisme ». Ils ont fait, on le sait, pencher la balance en 1981 en s'abstenant à un moment fatidique. Comme d'ailleurs la droite battit de Gaulle au référendum de 1969, et comme la gauche se bat elle-même chaque dimanche dans les élections partielles, en attendant les élections nationales majeures.

Par ailleurs (on l'a un peu oublié), le discours électoral de V. G. E. en 1974 ne fut pas dominé par l'économie, pas uniquement par l'économie. Ses engagements ne se confinèrent pas à la spirale démoniaque emploi-pouvoir d'achat. Ils touchèrent à d'autres thèmes mêlant hédonisme, équilibre et sécurité. L'époque le permettait — ce qui ne sera plus le cas de figure en 1981 strictement encadré par la crise. L'opinion, dans la logique du pacte électoral, accorda en conséquence de la latitude, du temps, du sursis à Giscard pour régler les problèmes économiques — un crédit dont ne sera pas gratifié son successeur, ce qui explique grandement son affaïssement rapide dans les baromètres de popularité.

Une campagne présidentielle compte, en définitive, d'une façon décisive dans la suite d'un mandat. Et l'Elu, quelles que soient ses tentatives d'échapper à la nasse, ne peut se libérer totalement des conditions de son élection.

2. *L'état de grâce.* — La définition donnée de cette phase post-électorale par François Mitterrand, au cours de sa prestation télévisée du 16 mars 1981, se révèle parfaitement exacte : « Dans la nuit même où j'aurai obtenu la victoire, est-ce que tout aussitôt il n'y aura pas des milliers et des milliers de Français qui se reconnaîtront dans leur nouvel élu, même s'ils n'ont pas voté pour lui ? »

L'état de grâce de V. G. E. ressembla plutôt à un état de charme,

en direction des gaullistes et de Jacques Chirac (le Président se refusa à dissoudre la Chambre), des centristes, des socialistes, des hésitants de toute nature, au son d'une *Marseillaise* au timbre moins agressif. Cette période dura jusqu'aux cantonales de mars 1976, accompagnées d'une dévaluation du franc et de sa sortie du serpent monétaire (étrange similarité avec la fortune de son successeur : Versailles et la seconde dévaluation de la monnaie, en juin 1982, sonneront le glas dans l'opinion). Elle fut caractérisée par une distanciation presque condescendante avec l'opinion : le sondeur que je fus à l'Élysée ne reçut guère de commandes à cette époque, si ce n'est sur des sujets de fond tels que la sécurité, la perception des institutions ou les attentes sociales. L'actualité feutrée tendait à trop dorloter le Président et son entourage.

C'est toujours au cours de cette phase que le pouvoir s'emploie à se cuirasser, à la fois pour se protéger des aléas de l'événement mais aussi pour se détacher des promesses prosaïques de la campagne présidentielle. Alors, les signes prévalent, le style s'installe, le masque du Prince se fabrique à force de symboles personnels. Le régime se « monarchise » ainsi dans ses atours.

3. *Le second souffle.* — Sa survenue réinstalle aux côtés du chef de l'Etat l'opinion et, par suite, les sondages. C'est, en apparence, un « incident » de parcours qui vient sonner l'alarme (« la grève des mineurs » de mars 1963 pour de Gaulle, l'impair du référendum d'avril 1972 pour Pompidou, puis les cantonales de mars 1976 pour Giscard, Versailles et plan de rigueur de juin 1982 pour Mitterrand). Mais est-ce un hasard si ces réveils en sursaut s'accompagnent, peu ou prou, d'une fissure dans l'édifice majoritaire ? Chaque fois, ils sont marqués par l'entrée en dissidence d'une partie de la majorité, souvent incarnée dans la personne du « premier des Premiers ministres » du septennat. La droite traditionnelle sous de Gaulle, le centre-gauche chabano-réformateur sous Pompidou, encore la droite traditionaliste sous Giscard, enfin les communistes sous Mitterrand ont retrouvé de leur indépendance, presque mécaniquement, au terme de l'état de grâce.

Cela redonne, aussi, de la liberté au Président pour réorienter ses objectifs et les adapter aux réalités pragmatiques rencontrées. Mais, en retour, la communication s'en trouve singulièrement compliquée puisque, outre une opposition se rassemblant dans ses mécontentements avec plus de pugnacité, il faut intégrer à ces hostilités les états d'âme d'une partie de la majorité en proie à des déceptions. Fatalement, les courbes des cotes de popularité commencent alors

à piquer du nez. Et le sondeur élyséen y conquiert des moyens jusqu'ici refusés : au printemps 1976, puis pendant l'été avec l'aide de Jean François-Poncet, nouveau secrétaire général venu du privé, il me fut enfin permis de rassembler une véritable cellule d'opinion à l'Élysée en recrutant quatre jeunes conseillers municipaux, tous issus de Sciences-po. Nous nous mêmes aussitôt au travail.

4. *L'épilogue du mandat.* — Plus le temps passe, plus la communication présidentielle rencontre des embûches et plus les diagnostics des sondages se trouvent sollicités. Au niveau du chef de l'État, le charisme recelé par la fonction et la personnalité propres à celui qui l'occupe, lesté de ses succès et de ses échecs, ne forme plus le ménage harmonieux du temps de la lune de miel. Le Prince s'appuie tantôt sur l'un (la fonction), tantôt sur l'autre (l'homme). Il alterne inévitablement dans son discours les invites rassembleuses et les invectives partisans. Là encore, mécaniquement, les images se troublent. L'intervention du sondeur devient plus qualitative et plus explicative : elle dépasse le simple travail du météorologue, de l'enregistreur des pulsions collectives. Quant au Chef, parce qu'il ne se satisfait pas d'une relation chaotique avec l'opinion, il focalise sur des dérivatifs (la presse qui transmet mal son propos). Ou bien il recherche des indications ou des conseils ailleurs, dans des cercles parallèles souvent : peu à peu, on sort du tout rationnel pour aller vers un peu d'irrationnel.

Ainsi, le concept du citoyen-candidat fut impossible à gouverner par V. G. E. pendant sa campagne de 1981 : le Président coupa sans cesse les élan du candidat. La voracité de François Mitterrand pour les « coups » type Beyrouth - Kadhafi - Nouvelle-Calédonie entre aussi dans cet enchaînement et rappelle, entre autres, un voyage de son prédécesseur à Varsovie, en 1980, que plus tard le leader socialiste dénonça vertement (« le petit télégraphiste »). On finit par tourner en rond.

II. — SONDAGES PRÉSIDENTIELS : US ET COUTUMES

Au-delà des conditions matérielles et techniques du fonctionnement de la cellule élyséenne d'opinion de 1974 à 1981, on ne peut donc ignorer le contexte général du rapport chef d'État-opinion tel que je viens de l'évoquer. Le sondage pour le sondage n'apporte rien : le Président n'a pas tout à connaître mais seulement le principal.

Après l'échec de V. G. E. à la présidentielle de 1981, il a été durement reproché à son entourage d'avoir « caché » la vérité. D'abord, quelle vérité ? Celle du 10 mai n'a été connue, avec certitude, que vers 20 heures. Quant aux autres vérités, celles qui concernaient les faiblesses du président-candidat, l'état de son assise dans l'électorat, sa crédibilité dans les couches de la population, la qualité de la perception de son discours, aucune ne fut vraiment simple.

Considérons, par exemple, les effets de l'affaire des diamants que certains s'efforcent de faire passer dans l'Histoire avec un grand H. Dans nos indicateurs, face aux mots « intégrité », « honnêteté », « probité », « bonne volonté », nous n'avions enregistré aucun vacillement des chiffres. L'important (mais à quel point fûmes-nous à même d'en mesurer totalement le poids ?) était le crédit de compétence laissé au Président pour « régler les problèmes des Français ». A partir de septembre 1980, il y eut affaiblissement de la position giscardienne au regard de cet item, et les tirs croisés de ses concurrents pendant la campagne ne favorisèrent pas un quelconque redressement.

Nous suivions donc tous ces mouvements, à chaud, usant de batteries de questions dans les sondages, d'enquêtes répétées et concomitantes diligentées par plusieurs instituts. Nous connaissions donc le chemin, ses méandres. Restaient les choix du président en quête d'un second mandat : il ne pouvait le solliciter à vil prix, moyennant des promesses intenable. En fait, les sondages lui donnèrent des clefs de portes débouchant sur des lieux où il ne voulut pas se commettre (je songe notamment aux études de comportements catégoriels que V. G. E. ignore sciemment).

Pendant le septennat, nos méthodes d'approche et nos techniques évoluèrent grandement. Nous partîmes d'un mode artisanal, de notes de synthèses trimestrielles rédigées par la SOFRES, agrémentées d'enquêtes ponctuelles confiées à l'IFOP lors de grands événements médiatiques, comme les prestations télévisées du Président. J'y ajoutai, non sans difficulté (l'Élysée ne dispose d'aucun budget pour financer ce type d'opération), des études qualitatives régulières sur un échantillon d'une cinquantaine de Français (entretiens non directifs), reprenant en cela le système mis en place par Roland Sadoun sous de Gaulle. Outre le Président et le secrétaire général, ces notes circulaient auprès de Jean Serisé et Jean Riolacci, conseillers politiques, et revenaient parfois annotées par le Président.

Après 1976, nos moyens s'accrurent. Dans la perspective des élections législatives, plusieurs enquêtes de fond furent réalisées sur les attentes des groupes socioprofessionnels, dont deux études très

complètes par les soins de la SOFRES (mi-1977 et début 1978), capitales dans la mesure où elles enregistrèrent la première inflexion de l'opinion, interrompant un long déplacement vers le pôle d'Etat-Assistance pour inverser la tendance en faveur d'une société de responsabilité : le thème du « bon choix », puis le programme gouvernemental de Blois (Barre-confiance) trouvèrent là de quoi raviver leurs racines.

L'interlocuteur opérationnel de l'Elysée à Matignon en matière de sondages fut principalement le SID (Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre), créé en 1973 par Denis Baudouin, puis dirigé par Henri Pigeat et le préfet Hubert Blanc, enfin par Jacques Bille. L'arrivée de ce dernier rue de Constantine permit de perfectionner très substantiellement nos instruments. Une véritable cellule d'opinion s'y forma. Outre quelques enquêtes thématiques, assez rares, un baromètre périodique mis en place sous Baudouin avec l'IFOP constitua notre outil d'analyse le plus productif. Cet indicateur, très inséré dans la conjoncture et le court terme, fut remanié et apporta de précieuses indications. Ainsi, avant les élections législatives, le croisement de deux questions (le pronostic : « Qui, à votre avis, va gagner ? » et le désir : « Qui souhaitez-vous voir gagner ? ») fournit, notamment, une clé de l'évolution électorale (pour la gauche avant 1978 et Giscard avant 1981, même cas de figure : un pronostic favorable mais un désir insuffisant). De plus, chaque mois, plusieurs interrogations sur des thèmes spécifiques furent rattachées au corps barométrique, ce qui balisa la communication autour de plusieurs sujets traités en conseil des ministres.

Le Gouvernement socialiste a conservé cette instrumentation et l'a complétée : l'impact respectif des ministres, par exemple, y est noté et on affirme que Jack Lang doit sa récente promotion à sa bonne cotation. Mais le SID a subi, depuis 1981, une autre évolution le mêlant désormais à des actions de propagande, notamment en rendant publics des sondages confirmant les bonnes dispositions du public à l'égard du Premier ministre (le quart d'heure télévisé de Fabius) ou du projet calédonien. Aussi, on en arrive à s'interroger pour savoir si le SID n'est pas en train de prendre la place accordée autrefois aux Renseignements généraux.

Ce fut au temps de Raymond Marcellin (1968-1974) que les premiers sondages quantitatifs furent réalisés par ce grand service du ministère de l'intérieur. Opérations lourdes, nécessitant des rotations de dizaines d'inspecteurs, d'un secteur à l'autre, pour se transformer en sondeurs. En revanche, des techniques rigoureuses donnèrent à ces sondages une fiabilité estimable. Il en advint que le « sondage RC »

acquiesça rapidement un label de crédibilité auprès des connaisseurs, puis de la presse. Cela engendra des tentations pas très vertueuses.

En effet, prisonnières de leurs lourdeurs procédurières, les enquêtes RC, généralement effectuées sur des échantillons de 3 000 à 4 000 personnes (les plus importantes de toutes les études avec celles de l'INSEE), ne se révélèrent réalisables que deux à trois fois par an, quatre au maximum. Cela n'empêcha pas, dans les milieux du pouvoir d'abord, puis dans les partis politiques, responsables et conseillers, de prendre l'habitude d'étayer leurs propos par des références sans cesse renouvelées, sorties souvent comme un lapin du chapeau du prestidigitateur, à un sondage RC.

Ainsi, en 1981, avant l'élection présidentielle, il y eut une véritable pollution d'informations de ce type. La plupart tendirent à créditer le candidat Jacques Chirac d'un score d'intentions de vote doublant parfois ce que lui accordaient les autres instituts : là où il faisait 10 % (c'était vraiment peu, il faut l'avouer) était opposé « le RC », invérifiable bien sûr, qui corrigeait à 20 % et plus...

RC ceci, RC cela : les articles de presse, les propos du « microcosme » parisien égrenèrent le chapelet des mystifications. La Bourse, elle-même, subit l'influence. Le Président s'en trouva irrité et je lui proposai une solution. En effet, les Renseignements généraux avaient déjà effectué leur travail (en février, une enquête sur 5 000 personnes, ventilées selon les régions, et fournissant des estimations proches de celles données par la SOFRES et l'IFOP). Il suffisait donc qu'un ordre public fût adressé par le ministre de l'intérieur à ses services de ne procéder désormais à aucun sondage, et que cette instruction connût une large publicité, pour tarir substantiellement la source des rumeurs. Christian Bonnet s'appliqua à répéter le message. Cela n'eut aucun effet, bien au contraire : plus nous affirmions qu'il n'y avait pas de sondages RC, plus les curieux se persuadaient que nous avions quelque chose à cacher !

Ces espèces d'auto-intoxications semblent s'être atténuées ces dernières années : on parle notamment moins des chiffres des « RC ». Cependant, les évaluations réalisées par ce service pourvu de vastes moyens, dans les villes et les campagnes, axées sur des appréciations « qualitatives » saisies au sein même de la population, continuent d'apporter de sérieuses informations, dont les principales, sous la forme d'une synthèse rédigée par le ministre de l'intérieur lui-même, arrivent sur le bureau du chef de l'Etat.

* * *

Chiffres de sondages, analyse de ses collaborateurs, conseils de spécialistes, notes du ministre de l'intérieur : le Président se trouve toujours seul, en finale, pour prendre la décision. Le lien personnel qui le rattache à chacun de ses mandants l'enferme encore plus dans cette solitude. Et plus le septennat avance, plus ce face à face s'oriente vers la tragédie. En se remémorant le célèbre aphorisme de Raymond Aron sur Valéry Giscard d'Estaing (« il ne sait pas que l'Histoire est tragique »), ne pourrait-on avancer que l'Histoire, comme la tragédie sont désormais, en grande partie, l'affaire de l'opinion ?

RÉSUMÉ. — *Le cas Giscard débouche sur une sorte de modèle qui conditionne les techniques exploratoires de l'opinion. Ainsi, l'utilisation des sondages par un Président de la République varie selon les différentes phases de son mandat. Instruments de conquête pendant la campagne électorale, indications délaissées pendant la période de l'état de grâce, les sondages participent étroitement à la stratégie du « second souffle » pour être dépassés par les enjeux contradictoires de l'épilogue d'un septennat.*

GÉRARD LE GALL

Réflexions
sur « *le Parti socialiste et les sondages* »

Voici quelques années nous dénoncions, avec d'autres, la sondomanie qui s'abattait sur notre pays. Depuis 1981, pour des raisons diverses, la situation s'est très sensiblement aggravée. Désormais pas une semaine, parfois pas un jour sans que l'on nous précise ici et là le tracé de l'encéphalogramme des Français. Regretter ce fait, désormais presque caricatural, ne signifie pas qu'on se range dans la cohorte des adversaires des sondages. L'auteur de l'article préfère à tout prendre les inconvénients de ce bombardement d'information, signe de démocratie, aux régimes où les seules manifestations d'opinion publique sont à la diligence du pouvoir en place. Les inconvénients des sondages ne sont que l'envers, en réduction, des avantages inestimables qu'ils offrent pour la connaissance et pour l'action.

1. *Le socialisme face au phénomène des sondages*

Que le lecteur se rassure, il ne lira pas ici une contribution supplémentaire à la connaissance de l'image du socialisme. Notre propos est autre. Sans prétendre traiter sous tous ses aspects la nature des rapports entre le socialisme et les sondages, bornons-nous dans le cadre de cet article à poser quelques jalons...

Selon une théorie socialiste d'inspiration proche du marxisme, les réponses aux questions des enquêtes d'opinion, elles-mêmes bâties selon un certain code — langage, problématique, type de préoccupation —, ne seraient que le reflet de la culture dominante, des modes de pensée prévalant à une période donnée ou d'attitudes et de réflexes forgés par les principaux médias. De surcroît les sondages

d'opinion appréhenderaient l'homme en tant qu'individu isolé, coupé de ses racines sociales, l'enfermeraient dans des choix le plus souvent préétablis, l'interrogeraient sur des sujets hors de son champ de préoccupation, enfin, par méthode, les sondages feraient la part belle aux individus les plus passifs dans la société.

Poser le problème en ces termes renverrait à une lutte sans merci entre, d'un côté, le socialisme, idéologie moderne du refus de la société capitaliste, et des idéologies qui lui permettent de se reproduire, et, de l'autre, les sondages mode de légitimation scientifique de l'ordre existant. Bref « la lutte des classes » et « l'opinion publique » par définition interclassiste seraient inconciliables. S'il est parfois salutaire de formaliser les enjeux théoriques dans leurs expressions les plus extrêmes, il est assurément nécessaire pour ramener les choses à leurs vraies dimensions de trouver des termes de débat moins manichéens. D'autant que la thèse de l'incompatibilité renverrait peu ou prou à la récusation du suffrage universel, tentation originelle mais éphémère du socialisme.

Selon nous, la théorie du socialisme réformiste se concilie assez bien avec une pratique pluraliste des sondages : pluralisme des instituts de sondages, pluralisme des supports de presse ou des organismes qui les commandent...

La théorie du reflet, pour partie exacte, n'est pas à nos yeux un argument de négation des sondages. Mesurer l'état de l'opinion, c'est bel et bien, en effet, « mesurer » l'efficience ou l'inefficience des forces politiques ou sociales qui tentent dans une société pluraliste de faire partager leur système de valeur à la société dans son ensemble. En ce sens quel autre instrument que les sondages peut livrer à la société autant d'informations sur elle-même, peut permettre d'apprécier, en dehors des grandes échéances électorales, l'état du rapport de forces entre les principales idéologies en compétition, peut repérer, voire mesurer l'intensité des demandes de la société dans la plupart des domaines ? Sous réserve naturellement de leur sérieux dans la réalisation — ceci n'est pas notre propos — ils constituent un excellent instrument de connaissance de la société. En ce sens, le socialisme démocratique animé par les valeurs de progrès, par le souci de la vulgarisation de la connaissance et du recul de l'obscurantisme ne peut, en théorie, rejeter les sondages.

Reste, après ce bref détour théorique de légitimation, à regretter que trop d'organes de presse transforment souvent par leur présentation les sondages d'opinion publique en de véritables instruments de propagande, quand ils ne détournent pas purement et simplement, par action ou par omission, le résultat des enquêtes. En ce sens, la

loi du 19 juillet 1977 » relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion » devrait être complétée par un élargissement de son champ d'application, au-delà des seuls sondages d'opinion ayant un rapport direct ou indirect avec une consultation électorale. Sept années après le vote de cette loi, qui marque une heureuse étape dans la moralisation de la profession, il serait nécessaire d'ouvrir à nouveau le dossier, surtout sur la déontologie des sondages d'opinion. Parmi les mesures complémentaires que nous appellerions de nos vœux figureraient par exemple une clause précisant les marges d'erreur dans les mesures d'intention de vote et sur ce même sujet la publication des résultats bruts avant redressement politique.

2. Le Parti socialiste et les sondages

Si les dirigeants socialistes s'expriment régulièrement sur les résultats des sondages, le plus souvent en réponse aux questions de journalistes, le Parti socialiste, comme d'ailleurs les autres formations politiques, ne s'est jamais livré collectivement à une réflexion sur le phénomène des sondages et sa place dans la vie publique. Faute de débat ou d'expression écrite sur le sujet il est impossible de connaître précisément le point de vue des dirigeants, encore moins celui des militants. Nous pouvons néanmoins ici porter témoignage globalement des sentiments des uns et des autres et rappeler quelques événements importants qui ont pu structurer les attitudes de nombreux socialistes à l'endroit des sondages politiques au cours des dernières années.

A la réflexion, les attitudes des hommes politiques — quels qu'ils soient — ne peuvent osciller vis-à-vis du phénomène des sondages qu'entre l'amour et la haine. Le sondage n'est-il pas pour lui-même un rival qui vient lui révéler ce qu'il souhaiterait pouvoir connaître par lui-même ou par une élaboration collective avec ses collaborateurs ou ses pairs ? Si le sondage confirme sa vision des choses il se sent devenir Dieu, s'il la contredit il instille le doute et par projection l'homme politique peut psychologiquement rejeter le sondage en pariant sur le temps : « C'est peut-être vrai pour l'instant mais attendons... »

Dans leur ensemble les principaux responsables ou ministres socialistes acceptent de mieux en mieux la fréquentation des sondages. Il n'en est pas encore de même pour les militants ! Moins aptes que les dirigeants dans l'exercice de distanciation intellectuelle, plus prompts à écouter l'environnement social le plus proche, moins au fait de la technique, très sensibles aux supports de publications des

enquêtes ils supportent beaucoup plus difficilement la « concurrence » de sondages qui heurtent trop souvent leurs convictions et perturbent leurs analyses. Cette défiance pouvant au surplus se nourrir et se renforcer à l'issue de « victoires » remportées sur la science des âmes.

Parmi ces événements il y eut bien sûr durant les années 1979 et 1980 la compétition entre François Mitterrand et Michel Rocard pour la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981. Le Parti socialiste dans son ensemble a retiré de cette période le sentiment qu'il pouvait être en quelque sorte plus fort que les sondages. Ces derniers ne proclamaient-ils pas de manière répétitive, contrairement au sentiment d'une majorité de militants, que Michel Rocard était, de loin, « le meilleur candidat socialiste » ? Cette phase récente de la courte histoire du Parti socialiste a beaucoup marqué les dirigeants et plus encore les militants. Elle a accru les préventions vis-à-vis des sondages ou, plus précisément, elle a éclairé d'une lumière crue l'ensemble de la classe politique sur les limites possibles des sondages et les interprétations des sondeurs en tant qu'aide à la décision. Elle a aussi renforcé la croyance, déjà fortement enracinée dans le monde politique, que la vie politique est par nature aléatoire, donc imprévisible. Ce sentiment né de l'expérience, très présent dans les mémoires, contribue aujourd'hui à l'optimisme de beaucoup de socialistes en vue du grand rendez-vous électoral de mars 1986. Une fois encore, « il va falloir faire mentir les sondages ».

Cette impression de vérité relative des sondages en matière électorale, terrain très sensible chez tous les hommes politiques, trouvera son point culminant au soir du premier tour de l'élection présidentielle de 1981. Pour la troisième fois en trois ans, les socialistes connurent la surprise par rapport aux mesures d'intention de vote publiées ou connues dans les dernières semaines ou derniers jours de la campagne. Cette fois, contrairement aux élections législatives de mars 1978 ou aux élections européennes de juin 1979 où le Parti socialiste réalisa une performance de 3 à 4 points inférieure aux dernières publications, François Mitterrand obtenait un score supérieur de 2, 3 ou 4 points selon les instituts par rapport aux derniers sondages connus ! L'extrême précision des sondages entre les deux tours et les graves erreurs — mais dans le bon sens ! — du premier tour contribuèrent à faire oublier ce nouveau faux pas des sondages. Cette fois encore, beaucoup de dirigeants tirèrent de cet épisode une nouvelle preuve de l'approximation des sondages. On garderait cependant une impression erronée de l'histoire des relations entre le Parti socialiste et les sondages si on ne retenait que ces faits contrariants. Ce serait oublier un peu vite par exemple qu'ils ont joué un rôle

psychologique important lors des élections européennes de juin 1984 en habituant les dirigeants et les militants socialistes à l'idée que la liste conduite par Lionel Jospin pourrait n'obtenir qu'un score proche de 21 %, ce qui fut le résultat. Mains dirigeants ou hauts responsables socialistes de l'Etat ne pensaient-ils pas quelques semaines avant l'échéance que le résultat final pourrait être proche de 24 ou 25 % ? Révétons enfin qu'ils permirent dans les mois qui précédèrent les élections municipales de mars 1983 d'alerter les dirigeants du PS des risques de multiplication des compétitions primaires avec le PCF dans nombre de municipalités à direction communiste où les socialistes prétendaient bénéficier sur des enjeux locaux de la nouvelle donne née des élections nationales du printemps 1981 (1).

On ne saurait toutefois ramener les sondages à leur seule dimension électorale, ni leurs rapports avec le Parti socialiste à quelques pages épiques... Globalement, de 1974 à 1981, le parti de François Mitterrand a largement su tirer profit des faveurs que l'opinion publique lui prodiguait.

3. Les sondages et le conseiller

Si la tenue du rôle de conseiller fut relativement aisée durant les périodes fastes de l'hégémonie socialiste, bien que perturbée par l'âpreté de la compétition entre François Mitterrand et Michel Rocard à partir de 1978, les choses devinrent infiniment plus délicates durant la phase de repli puis de disgrâce à partir de 1982-1983.

Le conseiller doit avant tout, face aux sondages, savoir relativiser les informations sans jamais se départir de la lucidité nécessaire qui seule permet sur la durée de conserver une certaine crédibilité. Cette lucidité qui conduit à dire les choses tel qu'on les sent doit se marier avec une autre vertu : la prudence. Le conseiller ne doit pas vendre de l'illusion. On imaginera sans peine la difficulté de l'exercice que constitue l'explication aux principaux dirigeants de son parti ou aux conseillers du pouvoir des raisons de son extrême scepticisme sur la possibilité de la « reconquête de l'opinion », mot d'ordre lancé par la direction du Parti socialiste à la veille du Congrès de Bourg-en-

(1) A notre suggestion, la direction du Parti socialiste a demandé à la SOFRES en décembre 1982 quatre enquêtes dans des communes à direction communiste : Nîmes, Saint-Etienne, Thionville, Chelles. Elles confirmèrent en général l'avantage de la prime au sortant, parfois nettement, et l'attitude souvent légitimiste des sympathisants socialistes. Elles influencèrent utilement les instances locales et nationales du Parti socialiste. Rappelons qu'à l'exception de Reims le PS perdit, dans les villes de plus de 30 000 habitants, dix primaires face à un candidat sortant du Parti communiste.

Bresse en septembre 1983, ou encore des raisons d'une chute importante de la cote de popularité du Président de la République.

Que dire de l'explicitation aujourd'hui des contraintes qui rendent difficile avant l'automne et sauf événements exceptionnels une remontée significative des indicateurs d'opinion en faveur du pouvoir, c'est-à-dire pas avant d'avoir surmonté l'actuelle dialectique gouvernant-gouverné guère porteuse en période de rigueur pour aborder une problématique d'opposition et d'alternative entre la Gauche et la Droite.

L'expérience montre que les dirigeants socialistes accordent une attention croissante aux enseignements des sondages. Rares sont désormais les rapports écrits ou les communications orales de la direction du Parti socialiste devant ses instances de décision où l'on ne souligne en termes pesés les évolutions politiques de l'opinion publique et où l'on ne fasse, selon l'actualité, le point sur la compétition entre les leaders de l'opposition, l'image du Parti communiste et l'attitude de ses sympathisants, la réalité du phénomène Le Pen...

Le degré d'ouverture aux sondages politiques trouve toutefois ses limites sur des sujets où l'état de l'opinion heurte de front l'idéologie ou les valeurs socialistes, à plus forte raison la ligne politique dégagée par les Congrès. Dans ces hypothèses l'écoute de l'opinion est moins attentive mais elle n'est pas nulle, comme par exemple sur les problèmes de société : la sécurité, la justice, l'immigration, la peine de mort ou sur certaines évolutions idéologiques particulièrement sensibles, citons ici : les thèmes du dualisme scolaire ou la place de l'Etat dans la nation.

Plus pragmatique que par le passé, le Parti socialiste ne cherche pas pour autant à se couler dans toutes les attentes de la société, y compris parfois de ses sympathisants, sinon il devrait solliciter le rétablissement de la peine de mort.

Observer que la rigueur engendre l'impopularité est une chose, changer de cap au péril des grands équilibres économiques serait probablement un remède pire que le mal.

Le Parti socialiste veut conserver les valeurs qui définissent son identité de même que le Gouvernement socialiste doit tenir compte de la gestion de son image pour l'avenir par son sens des responsabilités. Savoir lire les sondages ne signifie pas nécessairement se plier à la logique qu'ils induisent. Désormais gouverner c'est choisir entre des inconvénients que les sondages peuvent éclairer. En raison de la part croissante des sondages dans la vie publique, tout homme politique doit désormais consulter son expert en sondages, différent mais complémentaire à nos yeux de l'expert en images. Le premier tra-

vaillant plus sur l'approfondissement politique de la période, le second privilégiant les opportunités que l'homme politique peut tirer de la situation ainsi révélée.

Ce travail d'analyse des sondages exige une mise en perspective permanente des données — date du terrain, appréciation du questionnaire et de son environnement contextuel, recherches d'enquêtes précédentes sur le même thème, comparaison entre instituts, afin de découvrir les thèmes susceptibles d'être propulsés dans le débat public.

Bref, un nécessaire et passionnant travail supplémentaire par rapport aux informations fournies par les instituts. Alors le sondage devient moins un rival du dirigeant politique qu'un allié indispensable pour cadrer et conduire son action.

RÉSUMÉ. — *Le socialisme et les sondages, loin d'être incompatibles, deviennent de plus en plus un instrument de réflexion et d'action pour le Parti socialiste.*

ÉRIC DUPIN

*Instituts de sondage :
un club des sept fort disparate*

Sept instituts de sondage publient régulièrement des enquêtes d'opinion publique dans la presse française : SOFRES, BVA, IPSOS, IFOP, Louis Harris France, Faits et Opinions, et IFRES (par ordre de chiffre d'affaires décroissant). Ce club n'est pas représentatif du monde des sondages. Une majorité d'instituts, et non des moindres, se limite aux études de marché. Il est également loin d'être homogène. La même technique de base est mise en œuvre avec des moyens et selon des finalités fort différents.

Les anciens et les nouveaux

Deux sigles bénéficient de la notoriété qui s'attache à l'ancienneté : l'IFOP et la SOFRES. Près de demi-centenaire, l'Institut français d'Opinion publique fait figure d'ancêtre des instituts de sondage. D'anciens responsables de l'IFOP se trouvent d'ailleurs à la tête de BVA, d'IPSOS et de Faits et Opinions. C'est dire que l'histoire du plus vieux des instituts a été mouvementée. Une série de crises internes, marquées par des départs de cadres, l'ont sérieusement affaibli. La dernière en date s'est produite en juillet 1982. Jean-Marc Lech, alors président, a quitté l'IFOP pour IPSOS avec le directeur des études de marché et le directeur média. La SOFRES n'a pas connu, au long de sa vingtaine d'années d'existence, une histoire aussi agitée. Et elle a profité des difficultés de son vieux concurrent.

Les cinq autres instituts ne publient des sondages politiques que depuis 1977 à 1983. Ils ne sont pas tous, pour autant, de création récente. BVA est né en 1970. Mais cet institut n'a ouvert un département d'opinion publique qu'en 1983. Auparavant, il se cantonnait

aux études de marketing, avec des spécialités dans les secteurs automobile et agricole. De même IPSOS, créé en 1975, ne s'est-il lancé dans le sondage politique qu'en 1982, date de l'arrivée, dans ce qui était jusqu'alors un petit institut, de Jean-Marc Lech.

Les gros et les petits

La hiérarchie de la puissance n'est pas celle de l'ancienneté. Le critère du chiffre d'affaires situe actuellement l'IFOP en quatrième position, derrière la SOFRES, BVA et IPSOS. L'institut dirigé par Pierre Weill occupe la première place depuis qu'il a doublé l'IFOP, au début des années soixante-dix. Sur le marché du sondage politique, la SOFRES bénéficie aujourd'hui d'une position largement dominante. Son chiffre d'affaires total est de plus du double de celui de BVA, qui vient en seconde position. Les études politiques de la SOFRES représentent, en chiffre d'affaires, le double de celles d'IPSOS, le triple de celles de BVA ou de l'IFOP.

A l'autre bout, trois instituts de taille modeste ne dépassent pas les 10 millions de chiffre d'affaires : Louis Harris France, Faits et Opinions, et IFRES. Ils ne disposent que d'une dizaine de salariés permanents contre 140 pour la SOFRES et 83 pour BVA.

La création d'un institut de sondage ne nécessite pas une mise de capital initiale trop importante. Aussi trois instituts sont-ils la propriété de leurs fondateurs. C'est le cas de BVA (Michel Brulé et Jean-Pierre Ville), de Faits et Opinions (Hélène Riffault, Jean Stoetzel et Alain Girard) et de l'IFRES (Bernard Savignac). IPSOS est la propriété de ses deux dirigeants actuels (Jean-Marc Lech et Didier Truchot), mais les cadres de l'entreprise disposent d'une participation minoritaire. Quant au capital de l'IFOP, il est désormais détenu à 99 % par un seul actionnaire, Christophe Riboud, qui a investi 5 millions de francs en 1981.

La SOFRES est dans une situation particulière. C'est le seul institut qui fasse partie d'un important groupe financier. Son capital est détenu en totalité par une société spécialisée dans l'informatique, la SEMA, elle-même filiale à 99 % de Paribas. Pour sa part, la SOFRES possède 18 % du capital de Louis Harris France, dont l'actionnaire majoritaire est l'important institut américain du même nom.

Les bien-portants et les autres

La croissance zéro semble épargner les sondeurs. Tous les instituts affirment que leur volume d'affaires est en nette progression. De 1983

à 1984, leur chiffre d'affaires aurait connu un rythme de hausse allant de 12 % (le petit IFRES) à 60 % (le dynamique IPSOS). L'IFOP annonce la seconde plus forte augmentation. Mais il s'agit là d'un rattrapage sur un chiffre d'affaires qui s'était fortement contracté ces dernières années. S'il semble remonter la pente, l'institut repris par Christophe Riboud connaît toujours une situation financière difficile. Le résultat de son exercice 1984 n'est pas déclaré. Après avoir enregistré un déficit de 4 millions de francs en 1983, l'IFOP ne semble pas avoir encore retrouvé son équilibre financier.

Les deux autres instituts qui ne nous ont pas indiqué le montant de leurs bénéfices en 1984 (Louis Harris France et IFRES) sont, eux aussi, suspects d'avoir une santé financière fragile. Quant aux instituts restants, ils proclament une marge bénéficiaire relativement confortable.

Le sondage presse très minoritaire

Chaque institut de sondage entretient des relations régulières avec un ou plusieurs organes de presse. Ces liens contribuent à un rythme de publication soutenu. Les sept instituts diffusent chacun dans la presse de 30 à 100 enquêtes d'opinion par an. Et pourtant, mis à part le cas de l'IFRES, ces sondages ne représentent finalement qu'une faible part de leurs activités. Et cela pour deux raisons. D'abord, les instituts de sondage ne réalisent qu'une minorité de leur chiffre d'affaires (de 12 à 30 %) avec les enquêtes d'opinion publique. La grosse part revient aux études de marché. Ensuite, toutes les enquêtes politiques, économiques ou sociales ne sont pas publiées dans la presse. Les instituts travaillent aussi pour des partis politiques, des organismes sociaux-économiques. Ces commandes représentent globalement environ la moitié des enquêtes d'opinion publique.

Deux instituts seulement échappent à ce schéma et consacrent la majorité de leur chiffre d'affaires aux études politiques, économiques et sociales. Dans le cas de Faits et Opinions, cela s'explique par la spécialité de ce petit institut : des études approfondies, souvent commandées par des fondations ou des universitaires ainsi que des études comparatives internationales, notamment pour le compte de la CEE. Faits et Opinions est d'ailleurs le membre français du groupe international Gallup constitué autour du célèbre institut américain.

Le cas de l'IFRES est très différent. L'institut de Bernard Savignac s'est spécialisé dans des sondages d'actualité, réalisés avec une rapi-

dité qui laisse parfois pantois, et destinés à la presse. Eu égard à la taille de cet institut, son rythme de publication est impressionnant. L'IFRES annonce pour 1984 un nombre de sondages publiés dans la presse équivalent à celui de la SOFRES. Le but de Bernard Savignac est, en effet, de pénétrer, dans un second temps, le domaine lucratif des études de marché. En matière de sondage presse, la première place revient néanmoins à la SOFRES. Cet institut publie, en effet, de nombreuses études comportant un nombre élevé de questions.

Des terrains de taille variable

La qualité des sondages réalisés par un institut dépend, en premier lieu, de la qualité de son « terrain » : c'est-à-dire de l'étendue et de la compétence de son réseau d'enquêteurs à travers le pays. Ceci conditionne, en effet, la bonne représentativité des échantillons, et tout particulièrement leur dispersion géographique. Or, tous les instituts ne disposent pas de la même infrastructure.

Ils font appel aux services de trois catégories d'enquêteurs : ceux qui sont liés par un contrat exclusif avec un institut qui leur garantit un minimum mensuel, les « chargés d'études à garantie annuelle » (CEGA) et les simples vacataires. Les premiers sont pratiquement les seuls à faire ce travail à temps plein. Mais ces « professionnels » du sondage sont très peu nombreux. L'IFOP et la SOFRES sont les seuls à employer un volant, d'ailleurs limité, d'enquêteurs exclusifs. Les dirigeants d'autres instituts, comme BVA ou IPSOS, contestent que ce statut garantisse un travail de meilleure qualité. L'expérience de ces enquêteurs serait plus que compensée par les effets négatifs de l'usure engendrée par un type de travail souvent ingrat. Aussi préfèrent-ils à ces enquêteurs « professionnels » des « amateurs », adeptes du travail à temps partiel et, selon eux, plus motivés.

Le métier d'enquêteur n'en suppose pas moins de réelles compétences. C'est pourquoi il apparaît préférable qu'un institut dispose au moins d'un bon réseau de « chargés d'études à garantie annuelle » (CEGA). Car les vacataires manquent souvent d'expérience et leur crainte des contrôles est forcément moindre.

Le plus important réseau d'enquêteurs est celui de la SOFRES mais l'IFOP et BVA disposent, eux aussi, d'un terrain solide avec 150 CEGA. Pour sa part, IPSOS (par l'intermédiaire de sa filiale Sondages 2000) ne travaille qu'avec 40 CEGA, la grande majorité de son réseau étant composée de vacataires. Le terrain le plus fragile est celui de l'IFRES, constitué en quasi-totalité de vacataires (200 annoncés en 1984 contre 97 en 1983). Faits et Opinions est le seul institut qui sous-traite

ses enquêtes sur le terrain à des sociétés spécialisées (en particulier ESTEL et ISL).

La qualité du travail effectué par les enquêteurs n'est sans doute pas indépendante de leur niveau de rémunération. Mais, sur ce point, les sondeurs se montrent très discrets et se réfugient fréquemment dans la confidentialité. Les méthodes de rémunération sont d'ailleurs diverses. Certains instituts paient leurs enquêteurs à l'heure ou à la journée, tandis que d'autres les rémunèrent au questionnaire. Les tarifs généralement annoncés (tournant autour de 40 F de l'heure) ne semblent pas exagérément gratifiants compte tenu de la peine qui est le lot de l'enquêteur consciencieux.

Pour s'assurer du sérieux du travail effectué sur le terrain, tous les instituts font état de rigoureuses procédures de contrôle : par courrier, téléphone ou contre-visites. Plusieurs sondeurs annoncent un contrôle systématique portant sur 10 à 20 % de questionnaires. Souhaitons que toutes ces réponses soient sincères...

Le contrôle des enquêteurs est rendu beaucoup plus simple lorsque le sondage est réalisé par téléphone. Si elle ne peut prétendre remplacer en toutes occasions l'enquête à domicile (notamment pour les intentions de vote ou les questionnaires les plus complexes), cette méthode présente de nombreux avantages et se développe rapidement. Elle est utilisée par les sept instituts. Ceux qui y ont le plus recours sont Louis Harris France (bien équipé en la matière, cet institut effectue au téléphone la quasi-totalité de ses enquêtes), Faits et Opinions (la moitié des enquêtes) et IPSOS (un tiers).

L'enquête politique dans la rue est, quant à elle, franchement contestable. Cette méthode ne va pas sans sérieux inconvénients : faible disponibilité des sondés, défauts de représentativité de l'échantillon, etc. Aussi une majorité d'instituts affirme-t-elle ne pas, ou à peu près pas, pratiquer le sondage politique sur le trottoir. BVA annonce tout de même une proportion de 15 % d'enquêtes dans la rue. Cet institut estime obtenir, par cette méthode, de meilleurs résultats en matière d'intentions de vote. L'IFRES fait enfin exception en indiquant qu'il réalise la moitié de ses sondages politiques dans la rue.

La question des questions

La qualité des questionnaires est la deuxième marque d'un institut de sondage sérieux. La rédaction des questions doit être significative pour le sondé. Leur formulation doit aussi, autant que possible, ne pas biaiser les réponses. Or, en matière de sondages politiques, les

instituts sont soumis à la pression de leurs clients, partis ou journaux, qui, consciemment ou non, souhaitent que le sondage qu'ils commandent conforte leur propre opinion. Tous les instituts revendiquent certes la pleine responsabilité des questionnaires qu'ils utilisent. La plupart d'entre eux reconnaissent toutefois que le client peut intervenir dans leur élaboration, sous réserve d'accord de l'institut.

Les sondeurs ne nous en apprennent pas plus. A lire les sondages publiés, la résistance aux desiderata contestables de clients est pourtant très variable d'un institut à l'autre. L'IFOP s'est rendu coupable, dans un passé récent, de quelques indulgences. Les formulations retenues par BVA ou IPSOS peuvent, à l'occasion, ne pas se révéler d'une totale neutralité politique. Mais, une fois encore, l'IFRES se distingue par des questionnaires un peu trop souvent adaptés au tempérament des organes de presse qui les publient.

Bons et mauvais sondages

Les sondeurs sont peu enclins à l'autocritique. Deux d'entre eux seulement se sont souvenu d'enquêtes peu satisfaisantes. IPSOS rappelle les déboires enregistrés par cet institut pendant la campagne des dernières élections municipales. Ces enquêtes préélectorales avaient donné un bon nombre de résultats désastreux pour plusieurs raisons : enquêtes sur le terrain peu rigoureuses, questionnaire mal centré sur le fond, enquêtes réalisées trop tôt par rapport à la date du scrutin.

De son côté, Louis Harris France s'interroge, non sans raison, sur le manque d'équilibre de certains questionnaires commandés par des clients aux visées politiques fort précises : l'hebdomadaire communiste *l'Humanité-Dimanche* et l'Institut international de Géopolitique dirigé par Marie-France Garaud.

Nul doute que les autres instituts puissent, eux aussi, se reprocher de mauvais sondages. Pendant les périodes préélectorales, les cas les plus graves sont justifiables de mises au point de la commission des sondages. Un seul institut critique résolument le rôle de cet organisme, créé par la loi de 1977, sur le plan du respect de la déontologie professionnelle. Il s'agit d'IPSOS qui, il est vrai, a eu maille à partir, à plusieurs reprises, avec cette commission. L'IFOP se limite à juger son action « insuffisante ». La SOFRES et Louis Harris France semblent s'inquiéter d'une possible tentation, pour la commission, d'outrepasser son rôle et de gêner l'évolution des techniques. Quant à l'IFRES, il applaudit à la « rigueur » d'une commission qui l'a pourtant verte-

ment rappelé à l'ordre plus d'une fois. Un tel jugement rend d'autant plus incompréhensible que cet institut, d'ordinaire si fécond, se soit pratiquement abstenu de publier des sondages pendant la dernière campagne européenne. A une période où la commission des sondages pouvait sévir.

L'Institut de Bernard Savignac nous surprend une dernière fois en annonçant le prix le plus élevé d'un sondage type : 70 000 F hors taxe au lieu de 50-55 000 F chez ses confrères, mis à part le cas de Faits et Opinions qui effectue très peu de sondages de ce type (65 000 F). On voit mal ce qui justifie cette cherté de l'IFRES, qui n'est d'ailleurs pas du tout conforme avec sa réputation dans la presse. Précisons que les prix indiqués par la plupart des instituts sont ceux d'un sondage intégré dans une vague d'enquêtes périodiques. Un sondage réalisé seul sur le terrain coûte nettement plus cher.

L'apport à la science politique

D'après les indications fournies par les instituts, quelque 460 sondages ont été publiés dans la presse en 1984. Plus d'un par jour, en moyenne ! A coup sûr, ces innombrables coups de sonde autorisent une radiographie détaillée de l'opinion publique. Il y a là matière à constituer, comme le suggèrent BVA, Faits et Opinions ou Louis Harris France, de riches et utiles banques de données. La série de baromètres qui existent permet d'étayer bien des analyses de sciences politiques. De nombreuses enquêtes seraient justifiables d'exploitations secondaires pleines d'enseignements. Ajoutons encore que les sondages réalisés à la sortie des bureaux de vote (en 1983 par l'IFOP seul, en 1984 par BVA, l'IFOP et la SOFRES) apportent une nouvelle dimension à l'étude du comportement électoral.

Force est pourtant de constater que bien des questions de fond (par exemple, l'abstentionnisme ou le déclin du PCF) restent insuffisamment éclairées par des enquêtes d'opinion qui adoptent trop fréquemment le cadre classique des mille électeurs nationaux. Le sondage politique est d'abord soumis à une logique de presse qui privilégie l'actualité par rapport aux évolutions les plus profondes. Le produit est déterminé par la demande solvable. Et la recherche en science politique ne semble pas beaucoup investir dans les sondages.

RÉSUMÉ. — *Radioscopie des sept instituts publiant des sondages politiques, à partir de l'enquête publiée ci-après.*

OLIVIER DUHAMEL, ÉRIC DUPIN

Enquête auprès des instituts

Inverser les rôles et enquêter auprès des enquêteurs ou, plus exactement, questionner les questionneurs, sonder les sondeurs : telle est la démarche qui nous a paru nécessaire pour mieux connaître les instituts. Nous avons donc mis au point un gros questionnaire (vingt-deux questions) envoyé aux sept instituts qui publient régulièrement des sondages politiques.

Tous ont répondu à la mi-janvier 1985 et nous les en remercions. Bien des réponses sont totalement inédites et relèvent souvent de ce qui était considéré traditionnellement comme secret. Chaque institut a été libre de préciser les réponses qu'il considérait comme confidentielles, et, bien entendu, cette demande est strictement respectée. Ainsi, plusieurs instituts ne veulent pas rendre publiques la masse salariale consacrée aux enquêteurs et les tarifs de rémunération des enquêteurs. Nous avons donc supprimé ces rubriques des pages qui suivent et le lecteur se reportera à l'article d'Eric Dupin qui éclaire ce problème (v. p. 97).

Pour le reste, il nous a paru souhaitable de publier les réponses telles quelles ; elles sont donc fournies sous la seule responsabilité des dirigeants des instituts. On les trouvera ci-après classées selon leur chiffre d'affaires en 1984. Nous nous sommes refusés à établir un hit-parade, chacun jugera sur pièces en fonction des réponses et de l'analyse approfondie faite dans l'article qui suit.

SOFRES — 1963.

1. *Noms des dirigeants de l'institut et du département des études politiques :*
Pierre WEILL, Président-Directeur général. Jean-Louis LABORIE, Directeur général. Claude BENAZETH, Georges FRANÇOIS, Jérôme JAFFRÉ, Michel SUQUET, membres du comité de direction. Directeur des études politiques : Jérôme JAFFRÉ.
2. *Répartition du capital de l'entreprise :* 100 % SEMA.
3. *Chiffre d'affaires en 1984 :* 95 millions.
4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984 :* + 13 %.
5. *Bénéfice du dernier exercice :* 6 millions.
6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus) :* 140.
7. *Pourcentage des études politiques, économiques et sociales dans le chiffre d'affaires :* 16 %.
8. *Pourcentage des enquêtes publiées dans la presse par rapport au total des études politiques, économiques et sociales réalisées en 1984 :* 50 %.
9. *Nombre de sondages publiés dans la presse en 1984 :* 103.
Ce calcul a une signification limitée. Il faudrait le pondérer par le nombre de questions que comporte chaque sondage. Plusieurs des 103 sondages indiqués ci-dessus ne comportent qu'un petit nombre de questions. A l'inverse, « Le baromètre », réalisé onze fois par an pour *Le Figaro-Magazine* (= 11 sondages), comprend à chaque fois 12 questions avec en outre la cote de popularité de 19 personnalités (compte dans ce calcul pour 1 question l), 6 partis politiques et 6 secteurs de l'action présidentielle l
10. *Organes de presse avec lesquels l'institut a un accord de publication régulière de sondages :*
Cette liste figure dans les premières pages du livre de la SOFRES, *Opinion publique 1985* (Editions Gallimard). Parmi les journaux avec lesquels existe une pratique de publication régulière, citons : *Le Figaro*, *Le Monde*, *La Croix*, plusieurs quotidiens de province, *Le Nouvel Observateur*, *Le Figaro-Magazine*, *Le Pèlerin*, *L'Expansion*, *Notre Temps*, *Marie-Claire*, etc.
11. *Prix de vente d'un sondage type* :* 55 000 F (hypothèse de passage en enquête périodique).
12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut :*
 - a) *Enquêteurs sous contrat exclusif :* 37.
 - b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle :* 220.
 - c) *Vacataires :* 290.
13. *Quelles sont vos procédures de contrôle des enquêteurs ?*
Elles sont multiples. L'objectif étant que chaque enquêteur subisse dans l'année un contrôle approfondi de ses travaux sur une enquête au moins.
Procédures : par téléphone (de plus en plus), par voie postale, par contre-visite d'un responsable terrain.

* Défini ainsi : 1 000 électeurs interrogés en France, 10 questions binaires, 15 jours de délai entre la mise au point du questionnaire et la livraison des résultats.

N.B. — Tout cela suppose que nous puissions recueillir le nom et l'adresse de la personne interrogée à ces fins de contrôle (et, de ce point de vue, nous avons beaucoup de problèmes avec la CNIL).

14. *Pratiquez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?*

Le sondage par téléphone représente 10 à 15 % de l'ensemble des interviews réalisées par la SOFRES (le pourcentage est en augmentation régulière).

Pour les enquêtes politiques, le pourcentage est beaucoup plus faible — mais là encore on peut penser qu'il se développera dans les prochaines années.

15. *En ce qui concerne les enquêtes politiques non téléphoniques, quelle est la proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue ?*

Domicile : plus de 95 %.

Rue : moins de 5 %.

16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*

Il a eu lieu en *co-responsabilité*. En règle générale, la SOFRES soumet un projet de questionnaire à partir d'un thème (demandé par le client ou proposé par la SOFRES). Ce projet fait l'objet d'une discussion (réunion de travail ou conversation téléphonique) avec le client. Après accord, la SOFRES prend la pleine responsabilité du texte de la question posée.

17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?*

L'expérience des sept années est plutôt positive. La Commission a limité l'apparition et le rôle en campagne électorale d'instituts de peu de valeur, voire carrément « bidons ».

Mais la voie est étroite entre ce rôle positif et un abus qui pousserait la Commission à empêcher la recherche de méthodologies nouvelles ou la conduirait à critiquer telle ou telle formulation de question (alors que nous savons bien qu'il n'existe pas de formulation parfaite).

18. *Quels sont les deux ou trois sondages que vous avez réalisés qui vous paraissent les plus intéressants ? Quels sont ceux dont vous êtes le moins satisfaits ?*

Sondages les « plus intéressants » : hormis les enquêtes types « le baromètre », une dizaine de sondages réalisés chaque année nous paraissent entrer dans cette catégorie. Ce sont (de préférence) ceux qui sont longuement développés dans notre série annuelle, *Opinion publique* (Editions Gallimard).

Sondages les « moins intéressants » : plutôt ceux qui ne sont pas repris dans *Opinion publique* (ou de façon très cursive) !

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

Il est considérable mais pourrait bien sûr l'être beaucoup plus ! Pour sa part, et sans fausse modestie, la SOFRES estime qu'elle a apporté et apporte sur ce plan sa contribution : publication de livres (Deutsch, Lindon, Weill), publication de sa série annuelle *Opinion publique*, articles de presse (dans *Le Monde* ou *Le Nouvel Observateur* par exemple), dans des revues scientifiques (*RFSP, Pouvoirs*) ou dans des colloques (à l'AFSP) utilisant les sondages d'opinion ainsi qu'une collaboration régulière et très ancienne de spécialistes de science politique avec la SOFRES.

BVA — 1970.

1. *Dirigeants :*
Institut : Jean-Pierre VILLE, Michel BRULÉ.
Département Etudes d'opinion publique : Michel BRULÉ.
2. *Répartition du capital :*
50 % Jean-Pierre VILLE.
50 % Michel BRULÉ.
3. *Chiffre d'affaires 1984 :* 45 millions environ.
4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984 :* + 20 %.
5. *Bénéfice du dernier exercice :* 1983 = environ 1 500 000.
6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus) :* 83.
7. *Pourcentage des études politiques :* environ 12 % pour l'opinion publique.
8. *Pourcentage des enquêtes publiées :* environ un tiers.
9. *Nombre de sondages publiés en 1984 :* environ 30.
10. *Accord de publication régulière de sondages :* *Paris-Match*.
11. *Prix de vente d'un sondage type :*
1985 : Si Omnibus, environ 50 000 F hors taxes, si *ad hoc*, environ 65 000 F hors taxes.
12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut :*
 - a) *Enquêteurs sous contrat exclusif :* néant.
 - b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle :* 150
 - c) *Vacataires :* 250.
13. *Procédures de contrôle des enquêteurs :*
 - 1° Encadrement du réseau enquêteur par 8 responsables régionaux salariés permanents de l'institut, chargés du recrutement, de la formation et du contrôle par revisites.
 - 2° Procédure de contrôle à partir du siège, au minimum 5 % par téléphone et 10 % par courrier — dispositif complémentaire à la demande du client.
14. *Pratiquez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?* oui.
15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue :*
85 % à domicile.
15 % dans la rue.
Il est à remarquer cependant que, pour les enquêtes préélectorales qui ne contiennent que les questions d'intentions de vote, les interviews réalisées hors du domicile donnent souvent de meilleurs résultats que les

enquêtes *ad hoc* à domicile ; sans doute cela s'explique-t-il par une plus grande confiance de la personne interrogée sur l'anonymat de ses réponses, ce qui joue un rôle essentiel.

16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*

En ce qui concerne les enquêtes destinées à la publication, BVA assume la responsabilité entière de formulation des questions, soit qu'il en soit l'auteur, soit qu'il ait accepté une formulation proposée par son client.

17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?*

Concernant la loi de 1977 et le rôle de la Commission des Sondages, un membre éminent de notre profession a coutume de dire « c'est une mauvaise loi qui est bien appliquée ».

Je me rallie à cette opinion :

- une loi mauvaise puisqu'elle instaure une censure et repose sur une conception primaire et erronée de la façon dont les citoyens s'informent et opèrent leurs choix électoraux ;
- une loi dans l'ensemble bien appliquée, car le travail de la Commission oblige les instituts à une certaine rigueur et a permis de faire le tri entre les travaux effectués de façon satisfaisante et les autres.

18. *Vos deux ou trois sondages les plus intéressants, ceux dont vous êtes le moins satisfaits :*

Pour 1984 : mise en place d'un instrument sans équivalent pour le suivi des intentions de vote aux élections législatives (3 700 interviews par mois) ; travaux réalisés pour les élections européennes et notamment l'opération BULL/BVA à la sortie des bureaux de vote ; analyse sur la cohésion des familles électorales françaises à deux ans des élections législatives.

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

BVA s'attache à développer les liens entre sondages et sciences politiques de plusieurs manières :

- en collaborant avec des politologues, Gérard GRUNBERG, Frédéric BON ;
- en alimentant les banques de données universitaires françaises et internationales.

Un accord a été passé avec le Roper Center, centre international d'archives fournissant les universités.

Un accord similaire est en cours d'établissement avec la « banque de données sociopolitiques » du Centre national de la Recherche scientifique.

BVA considère en effet qu'il est du devoir des professionnels de veiller à ce que les organes universitaires, et notamment ceux qui nous fourniront demain nos cadres chargés d'études, disposent d'un matériel aussi riche et récent que possible pour faire travailler leurs étudiants, stimulant leur intérêt pour notre profession.

Sur un plan général, je pense que l'enrichissement mutuel entre « sondeurs » et politologues proviendra d'un effort mutuel : *de la part des sondeurs*, veiller à prendre un certain recul par rapport aux exigences de l'actualité et avoir le souci d'accumuler, année après année, des don-

nées organisées qui permettent de saisir les grandes évolutions de l'opinion face à la vie publique.

Sur ce plan, la grande souplesse qui préside notre collaboration avec *Paris-Match* nous permet d'essayer de nous rapprocher de cet objectif difficile.

Du côté des politologues, développer des concepts clairs, opérationnels qui ne soient pas exprimés dans un langage qui donne l'impression que les élèves de la rue Saint-Guillaume s'adressent aux lecteurs du *Monde*, et qui puissent donc servir de base aux mesures politiques répétitives que pratiquent les sondeurs.

IFOP-ETMAR — 1938.

1. *Dirigeants :*

Christophe RIBOUD, Président-Directeur général.
Jean-Paul DAYAN, Directeur général adjoint.
Françoise ROUSSEL, Directeur des études.
Christophe RIBOUD, Françoise ROBINET, Françoise VIBERT, Jean-Luc PARODI, conseiller pour les études politiques.

2. *Répartition du capital :*

Christophe RIBOUD, actionnaire majoritaire.

3. *Chiffre d'affaires 1984 : Confidentiel.*

4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984 : + 30 %.*

5. *Bénéfice du dernier exercice : Confidentiel.*

6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus) : 60.*

7. *Pourcentage des études politiques :*

20 % (mais les études économiques sont comptées dans les études de marché).

8. *Pourcentage des enquêtes publiées :*

35 % (12 % du CA total).

9. *Nombre de sondages publiés 1984 : 80-90 environ.*

10. *Accord de publication régulière de sondages :*

Journal du Dimanche, Humanité, Nouvel Economiste, RTL, Lettre sociale.

11. *Prix de vente d'un sondage type : 50 à 80 000 F.*

12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut :*

- a) *Enquêteurs sous contrat exclusif : 24.*
- b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle : 150.*
- c) *Vacataires : 200.*

13. *Procédures de contrôle des enquêteurs :*

Contrôle postal systématique sur 15 % des questionnaires, contrôles téléphoniques aléatoires, contre-enquêtes à domicile par inspecteurs terrain.

14. *Pratiguez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?*

Actuellement 8 % de notre activité totale, 15 % dans le domaine politique. C'est une méthodologie en forte croissance.

15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue :*

Aucune enquête n'est réalisée dans la rue, où rien ne permet de garantir la fiabilité de l'échantillonnage et des réponses obtenues.

16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*

Le droit de dernière décision revient toujours à l'IFOP.

17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?* Insuffisant.

18. *Deux ou trois sondages les plus intéressants. Ceux dont vous êtes le moins satisfaits :*

- Sondage Sortie des Urnes européennes (et analyses complémentaires) ;
- Baromètres de popularité (grande sensibilité) ;
- Etude Le Japon et la France à la recherche l'un de l'autre (publiée dans *Le Monde*).

Nous cherchons à éviter tout sondage de type hit-parade qui, dans le domaine politique, pourrait prêter à la critique.

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

Les grands instituts ont toujours fait un effort pour mettre à la disposition des spécialistes de science politique le maximum d'informations. Cet effort s'est d'ailleurs renforcé au cours des années récentes par une collaboration plus étroite avec les centres de recherche du CNRS, la Fondation nouvelle des Sciences politiques, et l'instauration de grosses enquêtes comme le Sondage à la Sortie des Urnes. Mais il reste encore beaucoup à faire.

IPSOS — 1975.

1. *Dirigeants :*

Didier TRUCHOT et Jean-Marc LECH.

2. *Répartition du capital :*

Le capital d'IPSOS est réparti entre D. TRUCHOT et J.-M. LECH (co-gérants, 35 % chacun) et les cadres de l'entreprise (30 %).

3. *Chiffre d'affaires 1984 :* 40 millions.

IPSOS a trois filiales : IS6 (informatique), Sondages 2000 (enquêtes/terrain) et IPSOS-DOMAS (Société d'études lyonnaise).

4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984 :*

En 1983, le chiffre d'affaires était de 25 millions.

5. *Bénéfice du dernier exercice :* 1 million.

6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus) :*

IPSOS seul (hors filiales) : 50 salariés (janvier 1985).

7. *Pourcentage des études politiques :* 20 %.

8. *Pourcentage des enquêtes publiées :* La moitié.

9. *Nombre de sondages publiés en 1984 :*

70 (hors les sondages publiés dans les journaux professionnels comme *Stratégies*).

10. *Accord de publication régulière de sondages :*

Le Quotidien de Paris, Le Journal du Dimanche.

11. *Prix de vente d'un sondage type :* 50 000 F h.t.

12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut :*

a) *Enquêteurs sous contrat exclusif :*

b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle :*

c) *Vacataires :*

Les enquêteurs travaillent pour Sondages 2000, filiale d'IPSOS. Sondages 2000 fait travailler 40 chargés d'enquêtes à garantie annuelle et 350 vacataires.

13. *Procédures de contrôle des enquêteurs :*

20 % des sondages que Sondages 2000 effectue pour IPSOS sont contrôlés. Par téléphone ou par visites. Exceptionnellement par courrier.

14. *Pratiquiez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?*

Sondages 2000 est équipé de 60 lignes téléphoniques. IPSOS réalise un tiers de son chiffre d'affaires par téléphone. L'augmentation de la

taxe de base du téléphone freine le développement de ce système et pousse à la préparation d'un système combinant la télématique (Sondages 2000 → enquêteurs) et le téléphone (enquêteurs → enquêtés).

15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue :*

IPSOS n'a pas d'*a priori* contre les enquêtes dans la rue ; ce sont certains clients des études « politiques » qui manifestent des réserves. En 1984, aucune enquête politique n'a été faite dans la rue.

16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*

Les questionnaires sont élaborés par IPSOS (directeurs et/ou chargés d'études). Le client est le roi côté délais, pas côté questionnaire.

17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?*

La Commission des Sondages a été créée surtout pour veiller à l'interdiction de publication des sondages dans les huit jours qui précèdent chaque tour de scrutin. Ce n'est qu'*a posteriori* qu'elle a développé ses activités dites déontologiques. Elle les exerce mal : manque de moyens, manque de rigueur, manque de compétence. La Commission a des critères de jugement totalement arbitraires et qui ne tiennent aucun compte des changements techniques (utilisation du téléphone, de la télématique). Enfin, les avis de la Commission entrent dans le jeu politique et sont utilisés comme armes dans le débat politique par les acteurs (leaders/médias/instituts) (voir sondage IPSOS sur le référendum d'août 1984).

Une réforme de la Commission, une nouvelle loi et la levée de l'interdiction de publication seraient les bienvenues.

18. *Vos deux ou trois sondages les plus intéressants. Ceux dont vous êtes le moins satisfaits :*

Le trombinoscope des hommes politiques. Comment les immigrés voient les Français.

Nous ne sommes pas satisfaits d'avoir été les premiers victimes de l'abstentionnisme de gauche en 1983 lors des municipales (Saint-Etienne, Nîmes, etc.).

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

Les politocrates routinisent simplement les chiffres achetés par les journaux. Le nominalisme scientifique est la doctrine colportée. Est appelée « sociologie » la référence à des groupes d'âges ou de classes sociales. La péniche et la bibliothèque de la rue Saint-Guillaume attendent toujours la venue de Pierre Bourdieu !

LOUIS HARRIS FRANCE — 1976.

1. *Dirigeants* :
Jacqueline SULTAN, Jean d'ORGEVAL, Directeurs.
Roland CAYROL, Conseiller (Etudes politiques, sociologiques, médias).
Benôt GROUARD, Laurence PARISOT.
2. *Répartition du capital* :
80 % Louis Harris and Associates.
18 % SOFRES.
2 % divers.
3. *Chiffre d'affaires 1984* : 8 millions.
4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984* : 7 millions en 1983.
5. *Bénéfice du dernier exercice* : Non rendu public.
6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus)* : 12.
7. *Pourcentage des études politiques* : 30 %.
8. *Pourcentage des enquêtes publiées* : 55 %.
9. *Nombre de sondages publiés en 1984* : 46.
10. *Accord de publication régulière de sondages* :
Baromètres de popularité trimestriels : cotes des hommes politiques (*Jours de France*), émissions et vedettes de télévision (*Télé-Poche*).
Enquête internationale bi-annuelle dans l'*International Herald Tribune* (et huit journaux américains, japonais et européens). Publication régulière de sondages (sans contrat d'exclusivité) dans *La Vie, Le Parisien libéré, Télérama, TF1, L'Usine nouvelle, L'Evénement du jeudi, Phosphore*, etc. Sondages mensuels dans *France-Soir Magazine*.
11. *Prix de vente d'un sondage type* : 52 000 F hors TVA.
12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut* :
 - a) *Enquêteurs sous contrat exclusif* :
 - b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle* :
 - c) *Vacataires* :
Pas d'enquêteurs sous contrat exclusif.
b) + c) = 290 (en 1983, chiffre 1984 non encore connu).
13. *Procédures de contrôle des enquêteurs ?*
Contrôle systématique (mensuel) des enquêteurs.
Contrôle par sondages, visites ou coups de téléphone, des interviews réalisées.
14. *Pratiquez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?*
Oui, bien sûr, le plus souvent possible pour les sondages d'actualités (sauf lorsqu'il s'agit d'intentions de vote).
15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue* :
Aucune enquête politique dans la rue.

16. Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?

La question prête à sourire. Les questions posées le sont toujours sous la responsabilité des responsables de l'Institut. Le degré de participation des clients à l'élaboration des problématiques d'enquête, voire des questionnaires, dépend de leurs capacités personnelles en la matière, et de la nature des rapports interpersonnels noués avec eux. Il s'agit d'une collaboration comparable à celle qui existe entre chercheurs universitaires (on discute de tout) jusqu'à une participation nulle de la part du client.

17. Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?

La commission des sondages veille au respect de la loi de 1977 dans une interprétation extensive de son rôle.

18. Vos deux ou trois sondages les plus intéressants. Ceux dont vous êtes le moins satisfaits :

a) Parmi une masse étonnante de sondages absolument passionnants :

- « Le tableau de bord de l'élection présidentielle » (d'août 1980 à avril 1981 pour *L'Express*) ;
- « Les Français et les héros de l'histoire » (réalisé en mai 1981 pour *Télérama*) ;
- Le baromètre international Institut atlantique / *Herald Tribune* (depuis octobre 1982) ;
- « Vivez-vous comme vous votez ? » (réalisé en octobre 1982 pour *Le Matin-Magazine*) ;
- « Les Français et l'Eglise catholique » (réalisé en avril 1984 pour *La Vie*) ;
- « Les Français et l'insécurité » (réalisé en octobre 1984 pour *France-Soir Magazine*) ;

b) Peu de regrets véritables. Peut-être certains sondages auraient-ils pu être plus travaillés dans la formulation avec le client de certaines hypothèses ou de certaines questions :

- « Le climat en France à la rentrée de septembre 1980 » (réalisé en août 1980 pour *L'Humanité-Dimanche*) ;
- « Les pays occidentaux, les rapports Est/Ouest, la guerre et la paix » (réalisé en mai 1983 pour l'Institut international de Géopolitique).

19. Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?

On n'apporte bien sûr jamais assez... Les obstacles principaux sont probablement : le manque de temps dans l'élaboration de certaines enquêtes ; la paresse des chercheurs à exploiter en analyse secondaire les très nombreuses données disponibles ; l'absence d'une « banque de données », type « dépôt légal », qui pourrait être confiée à un organisme universitaire (la FNSP par exemple) ; la confidentialité de certaines enquêtes (discutable, en tout cas après un certain délai, lorsqu'elles sont effectuées sur fonds publics) ; peut-être aussi la réticence de certains instituts à fournir leurs données provenant d'enquêtes publiées ; le travail de sape idéologique, de démagogie anti-sondages de certains universitaires (cf. Bourdieu), qui écarte certains jeunes chercheurs de cette voie d'étude.

FAITS ET OPINIONS — 1980.

1. *Dirigeants :*

Hélène RIFFAULT, Directeur général et gérant.
Jean-François TCHERNIA, Directeur d'études.

2. *Répartition du capital :* Trois fondateurs : Hélène RIFFAULT (34 %), Jean STOETZEL (23 %), Alain GIRARD (23 %) ;
Deux cadres de Faits et Opinions : Jean-François TCHERNIA (5 %) et Gisèle CHARTIER (5 %) ;
Et deux autres porteurs à 5 % chacun.

3. *Chiffre d'affaires 1984 :* environ 6 millions.

4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984 :*

1981 : 2 150 000.
1982 : 3 150 000.
1983 : 4 700 000.

5. *Bénéfice du dernier exercice :*

6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus) :* 8.

7. *Pourcentage des études politiques :*

1983 : 76 % du chiffre d'affaires total.
1984 : 80 % —

8. *Pourcentage des enquêtes publiées :*

Dans la presse périodique française et étrangère : 1 700 000 en 1984, soit 28 % du chiffre d'affaires total ;
Sous forme de rapports publiés : 1 100 000, soit 18 % du chiffre d'affaires total.

9. *Nombre de sondages publiés en 1984 :* 28.

10. *Accord de publication régulière de sondages :* *L'Express*.

11. *Prix de vente d'un sondage type :* 65 000 F.

12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut :*

- a) *Enquêteurs sous contrat exclusif :*
- b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle :*
- c) *Vacataires :*

Pour le recueil des interviews, Faits et Opinions travaille avec des confrères spécialisés en France et à l'étranger.

13. *Procédures de contrôle des enquêteurs :* *Ibid.*

14. *Pratiquez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ? Si non, pour quelle raison ?*

Nous utilisons les services d'une société spécialisée dans les enquêtes par téléphone (pour environ la moitié de nos besoins en interviews).

15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue :*

Sauf nécessité technique due au type d'enquête, nous n'utilisons pas les enquêtes dans la rue.

16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*

Nous considérons que l'élaboration des questionnaires est notre responsabilité.

17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?*

Nous regrettons que le législateur français ait cru devoir réglementer une profession qui avait pris soin dès 1950 d'édicter à l'échelon international ses règles de déontologie. Ceci dit, la Commission de Sondages nous semble bien jouer le rôle qui lui a été assigné par la loi.

18. *Vos deux ou trois sondages les plus intéressants. Ceux dont vous êtes le moins satisfaits :*

Nous sommes particulièrement intéressés par la part (importante) de nos activités qui permettent de comparer l'opinion à l'échelle européenne ou internationale, et également par les sondages répétés qui permettent de suivre les évolutions dans le temps.

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

Les sondages apportent TOUT à la science politique. Mais ceci n'apparaît pas nécessairement si l'on en juge seulement par les résultats publiés dans la presse (résultats d'ensemble). Au-delà de la publication « à chaud », tout sondage, même s'il compte seulement un petit nombre de questions, permet au spécialiste de science politique des analyses inépuisables. C'est pourquoi il est désirable que les données soient conservées dans des archives mises à la disposition des chercheurs pour analyses secondaires.

IFRES — 1979.

1. *Dirigeants* : Bernard SAVIGNAC et Dominique GENÉE.
2. *Répartition du capital* :
B. SAVIGNAC.
D. GENÉE.
3. *Chiffre d'affaires 1984* : 4,4 millions.
4. *Evolution du chiffre d'affaires de 1983 à 1984* : + 12 %.
5. *Bénéfice du dernier exercice* : confidentiel.
6. *Nombre de salariés permanents (enquêteurs exclus)* : 9.
7. *Pourcentage des études politiques* : 60 %.
8. *Pourcentage des enquêtes publiées* : 70 %.
9. *Nombre de sondages publiés en 1984* : une centaine.
10. *Accord de publication régulière de sondages* :
France-Soir, Quotidien de Paris, Dauphiné libéré, La Vie française, Le Nouvel Economiste, Paris-Match, Madame Figaro, 7 Jours Madame, etc.
11. *Prix de vente d'un sondage type* : 70 000 F hors taxe.
12. *Nombre d'enquêteurs travaillant pour l'institut* :
 - a) *Enquêteurs sous contrat exclusif* :
 - b) *Chargés d'enquête à garantie annuelle* : 8.
 - c) *Vacataires* : plus de 200.
13. *Procédures de contrôle des enquêteurs* :
Contrôle systématique de 10 % de l'échantillon, par téléphone et par courrier.
14. *Pratiquez-vous le sondage par téléphone ? Si oui, dans quelle proportion ?
Si non, pour quelle raison ?* 5 à 10 %.
15. *Proportion effective d'enquêtes à domicile et d'enquêtes dans la rue* :
environ 50/50.
16. *Quel est le processus d'élaboration des questionnaires ? Dans quelles limites le client est-il roi ?*
A notre initiative ou à celle du client, un questionnaire est établi par les chargés d'étude de l'IFRES. Les modifications éventuelles sont effectuées d'un commun accord.
17. *Comment appréciez-vous le rôle de la Commission des Sondages en regard du respect de la déontologie professionnelle ?*
Elle accomplit avec rigueur ce qui est prévu par la loi.
Mais la meilleure garantie de respect de la déontologie dépend avant tout de la conscience professionnelle des sondeurs.
En effet, un contrôle en aval ne vaudra jamais mieux qu'une rigueur en amont.

18. *Vos deux ou trois sondages les plus intéressants. Ceux dont vous êtes le moins satisfaits :*

Comment choisir entre tant d'études passionnantes ? Je tiens la liste des sondages publiés à votre disposition.

Ma subjectivité en la matière serait trop forte. Je fais confiance à votre jugement.

19. *Les sondages apportent-ils autant qu'ils le pourraient à la science politique ? Si non, pour quelles raisons ?*

Ils sont en mesure de le faire et je crois qu'ils le font. Les sondages apportent à la science politique ce qu'elle leur demande. A elle de savoir s'en servir et elle y réussit très bien.

DANIEL BOY, ELISABETH DUPOIRIER,
HÉLÈNE-Y. MEYNAUD

Le marketing politique : de la conviction à la séduction

Les sondages fournissent aux acteurs du jeu politique des éléments d'information ponctuels sur l'état de l'opinion ; en règle générale, cependant, ils ne leur permettent pas d'en déduire directement des stratégies politiques. Les professionnels du marketing politique proposent un service plus complet d'aide à la définition d'une stratégie et d'accompagnement des acteurs.

La plupart des observateurs situent l'origine de ces techniques à la période du « New Deal » de Roosevelt. Après guerre, leur utilisation se généralisera aux Etats-Unis, d'abord à l'occasion des élections présidentielles (candidature d'Eisenhower en 1952) puis pratiquement à tous les types de scrutins. En France, Michel Bongrand l'introduit dans la campagne présidentielle de 1965 au profit du candidat Jean Lecanuet ; quelques mois auparavant Bernard Krief organise la campagne municipale de la majorité à Poitiers et poursuit son conseil au-delà de l'échéance électorale. Par la suite, ces techniques se généraliseront progressivement à l'ensemble du jeu politique : campagnes législatives (à partir de 1967) puis municipales (à partir de 1971). Parallèlement, le marketing politique devient une discipline reconnue. Denis Lindon édite dès 1976 chez Dalloz — éditeur scientifique — un manuel de marketing politique (1), un « Que sais-je ? » lui est consacré en 1978 (2).

(1) Denis Lindon, *Marketing politique et social*, Dalloz, 1976.

(2) Dominique David, Jean-Michel Quinric, Henri-Christian Schroeder, *Le marketing politique*, PUF, « Que sais-je ? », n° 1698. Voir aussi Alain Lancelot, *Le marketing politique*, p. 309-312, in *Universalia 1984*, Paris, Encyclopaedia Universalis.

Actuellement, le marketing politique constitue un univers varié et hétérogène ; il regroupe à la fois des publicitaires, des professionnels du marketing commercial, des universitaires exerçant une activité de conseil et des militants politiques ; le terme même de « marketing politique » ne fait pas l'unanimité ; les frontières de la profession sont incertaines. Il est par conséquent malaisé de recenser très précisément les personnes et les entreprises qui s'y consacrent régulièrement.

On peut distinguer deux tendances essentielles au sein de la profession. L'une regroupe les études centrées sur une approche culturelle du politique : là se situent des instituts d'études tels que le Centre de Communication avancée — filiale de Havas — ou la COFREMCA. Pour eux le changement culturel, l'évolution des valeurs sociales constituent les axes fondamentaux d'analyse du politique ; les dimensions politiques traditionnelles — par exemple l'axe droite/gauche — leur semblent en bonne partie périmées. A l'autre extrême, des hommes tels que Michel Bongrand ou Bernard Krief fondent leurs études sur des modèles de type sociopolitique, c'est-à-dire sur un schéma d'explication plus proche de ceux proposés par la science politique (3).

Les modèles sociopolitiques

« Je commence toujours une campagne électorale sur un plan agrandi pour localiser les possibilités politiques », dit Michel Bongrand qui ajoute : « Quand on connaît la sociologie urbaine, semi-rurale, semi-urbaine ou rurale on peut définir les axes de la campagne. » Cette « topographie » établie à l'aide de données sociodémographiques et d'urbanisme se fonde sur un modèle de forte liaison entre stratification sociale et comportement politique.

C'est le même type d'analyse qui permet lors des élections municipales de 1983 à Nîmes d'établir pour la campagne de Joël Bousquet, candidat de l'opposition et patron de Cacharel, un double diagnostic : ne pas provoquer une population fortement ouvrière menacée par les licenciements dans les usines textiles du candidat ; séduire une bourgeoisie protestante plus sensible aux valeurs de l'effort et du travail qu'aux signes extérieurs d'une réussite sociale. D'où « l'axe »

(3) Cet article se fonde sur deux types de matériaux :

- les publications des praticiens du marketing politique dans les revues spécialisées (*Revue française de Marketing*, *Stratégies*, *Média*, publications diverses des colloques professionnels) et les articles de presse consacrés aux principales entreprises ;
- une série d'entretiens recueillis auprès de responsables qui ont accepté de nous recevoir et de nous parler de leurs activités de marketing politique.

de la campagne conduisant au choix du terme central de « l'ouvrier devenu patron » plutôt que de l'industriel de pointe du textile.

Analyse de la stratification socio-économique mais aussi prise en compte des traditions politiques : évoquant le type de campagne qu'il aurait menée en faveur du candidat RPR pour l'élection législative partielle de Cahors à l'automne 1983 (4), si on le lui avait proposé, le directeur de MBSA (5) organise toute sa stratégie politique sur l'analyse du tempérament centriste de la circonscription et la nécessité de « déstabiliser » le candidat MRC. Pour ce faire, il aurait préféré à une candidature unique de l'opposition une primaire où un candidat de l'UDF aurait tenté d'enlever suffisamment de voix à celui du MRC pour que le second tour se présente comme un duel PS contre RPR, plus favorable au candidat de l'opposition.

C'est d'une conception analogue du marketing politique que se réclament Bernard Krief et J.-P. Raffarin (responsable de la communication politique dans le cabinet « B. Krief-consultants ») : même référence aux analyses de données sociopolitiques, même reconnaissance des déterminants structurels des comportements individuels : « En effet, les sciences humaines et le marketing sont indispensables à la phase d'analyse et d'étude. La science politique gouverne la stratégie. Communication et publicité diffusent les messages jusqu'aux cibles » (6). Mais comme pour M. Bongrand, le modèle sociologique classique est enrichi d'analyses qualitatives et quantitatives destinées à déterminer les centres d'intérêts les plus forts dans l'électorat et à les hiérarchiser (7). L'ensemble de ces méthodes permet de dégager des groupes ayant un comportement électoral homogène, qu'il est ensuite possible de « cibler » dans des actions de marketing.

MBSA comme Krief-consultants ont une conception assez large du marketing politique. Pour eux, il ne s'agit pas uniquement d'analyser pour poser les bases d'un marketing de communication mais aussi d'offrir un service d'organisation. J.-P. Raffarin en décrit le contenu de la façon suivante :

« J'ai fait récemment le diagnostic d'une fédération du RPR. Nous avons mesuré le nombre d'adhérents calculé selon 5 ratios : ratio militant-électeur par rapport à la population nationale ; ratio sur le pourcentage par rapport aux voix de Jacques Chirac ; ratio sur le nombre d'élus ; le taux de couverture du RPR commune par commune

(4) Siègle laissé vacant par Maurice Faure (MRC).

(5) MBSA : Michel Bongrand Société anonyme.

(6) Jean-Pierre Raffarin, *Les municipales de 1983 et le marketing politique*, document ronéoté.

(7) B. Krief, *Le Monde*, 19 avril 1983, p. 2.

(c'est-à-dire les équipes actives dans les communes) ; le pourcentage de femmes canton par canton. Nous avons fait l'inventaire de leurs fichiers (fichier sympathisants, membres du RPR, opposition...), du nombre d'associations où il y a un membre du RPR à un poste de responsabilités. Nous avons vu les relations qu'ils avaient avec la presse locale, comment était conçu leur bulletin, le nombre de prélèvements bancaires automatiques que la fédération recevait, le degré de démocratie interne, c'est-à-dire le taux de participation aux élections internes. Nous leur avons présenté nos conclusions sous forme de dix règles à appliquer, comme faire circuler l'information, diffuser les responsabilités, établir d'autres fichiers, assurer la promotion politique des adhérents, valoriser l'acte d'adhésion... Vous pouvez constater qu'avec un tel audit on peut renforcer des points comme l'adhésion à un comité de soutien, la recherche de fonds, la stimulation des adhérents (stimuler par exemple les membres des familles des 59 candidats de la liste), ce qui nous apporte évidemment plus de notoriété qu'une simple affiche » (8).

Une fois défini et analysé l'électorat/marché, il reste à modeler le candidat/produit. Or la marge de manœuvre du conseiller politique vis-à-vis de son client fait l'objet d'appréciations très diverses parmi les praticiens du marketing. Pour ceux qui se fondent sur un modèle sociopolitique — par opposition aux publicitaires que nous étudions plus loin — cette marge paraît fort étroite : « Ne pas confondre citoyen et consommateur », indique B. Krief dans le titre même de son article consacré au marketing politique (9). « Ne pas confondre candidat et savonnette », nous confie M. Bongrand. Pour ces deux praticiens, la séduction passe par la crédibilité et « il n'y a crédibilité que s'il y a adéquation entre la réalité perçue et l'image que l'on veut donner ; foin de l'astuce ou de l'esthétisme : M. Quilès est un homme politique de qualité mais en raison de toutes ses déclarations antérieures, était-il raisonnable d'associer son nom à la tendresse ? Et la tendresse, est-ce ce que l'on attend d'un homme politique ? » (10).

Bref, la crédibilité du message politique demeure une notion essentielle alors que le consommateur peut être séduit par tous les moyens. La logique de la conviction domine, les techniques de la séduction n'interviennent que pour la renforcer.

(8) Jean-Pierre Raffarin, *Le marketing scientifique au service des candidats, Stratégies*, n° 343, novembre 1982, p. 29.

(9) Bernard Krief, art. cité.

(10) *Ibid.*

L'approche culturelle

Parallèlement aux modèles classiques présentés ci-dessus de nouvelles approches sont de plus en plus utilisées pour cerner les attentes du corps électoral. Les courants socioculturels de la COFREMCA et les styles de vie du Centre de Communication avancé (CCA) proposent une investigation culturelle du champ politique que reprennent à leur compte les publicitaires comme Jacques Séguéla et Elie Crespi (11), nouveaux venus dans le domaine du marketing politique.

Ces systèmes d'analyse ont été importés des Etats-Unis dans les années soixante-dix. Ils constituaient le prolongement des études de motivation des années cinquante et servaient initialement à mieux prédire les comportements hypothétiques des acheteurs d'un produit, avant d'être utilisés en matière de marketing social puis politique.

Ces études sont habituellement confidentielles et leurs résultats ne sont transmis qu'aux seuls financeurs « abonnés » avec interdiction de diffusion au-delà d'un cercle restreint. Mais, dans la presse écrite, ils servent couramment de référence en matière d'analyse sociétale, du *Monde Dimanche* à *Libération*, en passant par *Le Point*, *Le Matin*, etc.

Les études du CCA et de la COFREMCA sont basées sur de grands sondages répétitifs. Pour le CCA, un panel de 3 500 personnes est interrogé six fois par an. Cette banque de données est enrichie par un sondage lourd (4 000 personnes) effectué tous les deux ans. Les données sont traitées par des procédures factorielles et typologiques pour établir, selon l'expression de B. Cathelat, une « cuvée » comme « Styl'84, 6^e millésime ». La COFREMCA réalise une enquête annuelle sur un échantillon de 2 500 personnes.

Le CCA et la COFREMCA substituent aux catégories classiques d'interprétation de la société (appartenances socioprofessionnelles, niveau de revenu, niveau d'éducation, etc.) des sociostyles définis comme des « modèles de vie pratique d'expression et de pensée ». Dans sa présentation la plus récente (12) B. Cathelat présente cinq familles de Français :

— les aventuriers qui « croient dans la science, l'informatique, l'espace, veulent vivre vite, gagner beaucoup et dépenser plus encore »,

(11) Respectivement de l'agence Roux-Séguéla-Cazsac et de Synergie.

(12) Bernard Cathelat, Les styles de vie du CCA : les mutations de 1984, *Futuribles*, octobre 1984, p. 30-34.

- les décalés qui récupèrent vers eux toute l'énergie qu'ils dépensent et s'efforcent de donner le minimum de temps et d'argent au corps social,
- les recentrés qui se caractérisent par la recherche de sécurité et une forte tendance au conservatisme. Cette dernière catégorie ne cessant de croître avec le développement de la crise (70 % des Français en 1983) se partage désormais en trois sous-groupes : autodéfense xénophobe, matérialisme assisté, nouvel intégrisme ultra-conservateur.

La COFREMCA identifie quant à elle cinq « courants socioculturels majeurs » :

- le rejet de l'autorité formelle,
- l'expression et l'accomplissement personnel,
- l'éloignement de l'ordre formel,
- l'enracinement,
- le polysensualisme.

Pour Bernard Cathelat, le champ d'action du CCA ne déborde pas le cadre du marketing social. Se présentant comme un spécialiste de la « météorologie sociale » (13), il refuse officiellement toute activité de conseil dans le domaine politique (bien que figure au catalogue des produits du CCA un baromètre politique : « baro'styl »).

Contrairement au CCA, la COFREMCA s'intéresse officiellement au politique. Déjà en 1976 (14) Alain de Vulpian remarquait « la désadaptation du monde politique institutionnalisé par rapport aux valeurs du changement social ». Recherchant les liaisons statistiquement significatives entre 26 courants socioculturels et les sympathies à l'égard de 5 grands partis (15), le président de la COFREMCA démontrait que d'une manière générale les partis répondaient mal à la demande socioculturelle. Ce constat de décalage entre l'offre politique et la demande sociale est encore un des phénomènes évoqué par Gérard Demuth lors de notre entretien. « Une conception politique pour réussir doit se trouver en phase avec des choses en train de faire une synergie... il faut trouver des points d'ajustement qui peuvent aller jusqu'à des inflexions de doctrines... cette idée-là

(13) Bernard Cathelat, Pour, *L'Opinion publique*, numéro spécial 92, novembre-décembre 1983.

(14) Alain de Vulpian, Marketing politique ou véritable prise en compte des besoins et des sensibilités des citoyens ?, 1976, Archives de l'ADETEM, dossier préparé pour le n° 1/1978 de la *Revue française de Marketing*.

(15) Le PC, le PS, les radicaux valoisien, les RI, l'UDR.

— dans le stock programmatique — on la met au vingt-cinquième rang, il faudrait la mettre au premier rang. »

Par ailleurs, la COFREMCA intervient plus directement en matière de marketing politique avec des activités de conseil notamment auprès de Valéry Giscard d'Estaing (16). Du reste, l'analyse de la COFREMCA selon laquelle l'évolution de la structure sociale conduit à l'émergence d'une grande classe moyenne « qui est une catégorie non pas où tous les gens se ressemblent... (mais où se retrouveraient) des gens de plus en plus semblables du fait d'être différents les uns des autres » rejoint le diagnostic porté par Valéry Giscard d'Estaing dans *Démocratie française* : « L'évolution en cours, loin de conduire au face à face de deux classes, bourgeoise et prolétarienne, fortement contrastées et antagonistes, se traduit par l'expansion d'un immense groupe central aux contours peu tranchés et qui a vocation, par sa croissance numérique exceptionnellement rapide, par ses liens de parenté avec chacune des autres catégories de la société, par son caractère ouvert qui en assure largement l'accès, par les valeurs modernes dont il est porteur, d'intégrer en lui-même progressivement et pacifiquement la société française tout entière » (17).

L'utilisation des approches socioculturalistes par les publicitaires

Les approches culturalistes sont diversement utilisées par les praticiens du marketing politique. Certains, comme J.-P. Raffarin, les considèrent comme des approches complémentaires mais utiles. Pour les publicitaires, en revanche, elles constituent un instrument essentiel, que l'on se réfère aux écrits de Jacques Séguéla (18) consacrés à la campagne présidentielle de 1981, ou à l'entretien que nous avons eu avec Elie Crespi, conseil de Jacques Chirac.

A partir de la carte socioculturelle de la COFREMCA, J. Séguéla construit le portrait de François Mitterrand en l'opposant aux faiblesses de ses adversaires. Il sera sage, réaliste, ami du bon sens, proche des gens, de leur quotidien. « La force tranquille » sera son slogan. Là s'arrêterait l'influence du modèle socioculturel utilisé. « Un publicitaire n'a pas le pouvoir de transformer qui que ce soit. Nos amis nous disent créateurs, nos ennemis mystificateurs ; nous ne sommes

(16) 250 heures de travail en deux ans selon Gérard Demuth (entretien de décembre 1984).

(17) Valéry Giscard d'Estaing, *Démocratie française*, Arthème Fayart, 1976, p. 68.

(18) Jacques Séguéla, *Hollywood lave plus blanc*, Flammarion, 1982.

en fait que des révélateurs », écrit Jacques Séguéla (19) qui se défend de toute intervention sur le fond. La communication politique se limite à une intervention sur la forme, vaste domaine à vrai dire puisque le publicitaire intervient jusque dans l'aspect physique de son candidat/produit.

Même utilisation de l'approche culturelle par Elie Crespi pour organiser la campagne électorale du candidat RPR à l'élection législative partielle de la 1^{re} circonscription du Lot en 1983. Là où Michel Bongrand parlait de « tempérament politique centriste », de stratégie pour couper de la gauche une partie de l'électorat radical de Maurice Faure, Elie Crespi parle de « mode de vie traditionnel », de l'importance des faits culturels et de l'obsolescence de l'axe gauche/droite.

L'approche culturelle : une panacée ?

La critique sociologique des styles de vie et des courants socio-culturels a déjà été largement entreprise dans des instances de réflexion comme les *Rencontres Sciences sociales* qui à deux reprises — en 1982 et 1983 — ont réuni des praticiens, des utilisateurs et des chercheurs pour en débattre (20).

Pour les praticiens des modèles socioculturels, la principale justification de la méthode réside dans son absence d'hypothèses préalables : « Les styles de vie ont surtout la grande qualité de ne pas avoir recours à des concepts qui sentent un peu le soufre comme la domination ou la classe... on n'a pas besoin de la théorie des classes sociales pour poursuivre une logique de classement. Ici la logique de classement est une logique statistique » (21). De manière moins naïve mais tout aussi ferme, B. Cathelat précise que l'utilisation des styles de vie permet d'éviter « les modèles explicatifs *a priori*, les théories et les idéologies fournissant des hypothèses préalables, des dogmes directeurs » (22).

D'un point de vue épistémologique ces affirmations paraissent pour le moins simplistes : ni le refus de tenir compte des taxinomies sociales ni l'adoption de procédures de classements statistiques ne garantissent une quelconque neutralité idéologique de la méthode.

(19) Jacques Séguéla, *op. cit.*

(20) Les séances ont donné lieu à une publication des débats de 1982 : *Rencontres Sciences sociales*, bulletin n° 6, « Styles de vie et courants socioculturels », juin 1982. Également dans *Sciences sociales et changements socio-politiques*, *Economica*, janvier 1985, D. Duclos, Editeur.

(21) Marc Loiseau, directeur de SORGEM, in *Styles de vie et courants socio-culturels*, *Rencontres Sciences sociales*, 1982, bulletin n° 6, p. 1 et 14.

(22) Bernard Cathelat, *Les styles de vie des Français*, Stock, 1977, p. 130.

Là où la sociologie fait l'hypothèse des clivages sociaux et démographiques — et également culturels — les « styles de vie » postulent la prééminence de l'adhésion aux valeurs culturelles. Nécessairement situé en amont de l'analyse, ce postulat constitue un *a priori* qui n'est pas plus neutre que ceux qu'il entend contester.

En fin de compte les « styles de vie » s'inspirent d'une théorie du consensus qui met l'accent sur les modes d'intégration de l'individu aux valeurs collectives, sociologie sur mesure à l'usage de ceux qui préfèrent les raisonnements relativisant les conflits, les classes, les inégalités, la sélection.

Trop axées sur l'observation des valeurs du changement culturel, sur l'affectif, voire l'irrationnel, les approches socioculturelles sous-estiment l'importance des éléments qui structurent durablement les orientations politiques individuelles. Il n'est guère besoin de souligner les rôles que jouent la famille et l'école dans la formation de l'identité politique des individus, le degré de politisation de la cellule familiale, l'homogénéité des choix politiques qui y sont exprimés, les types d'éducation religieuse ou laïque, autoritaire ou libérale dispensés concurremment par les parents et l'école, structurent de manière décisive la direction et l'intensité des choix politiques des individus adultes, ou, pour le moins, définissent la « zone des possibles » de l'évolution des choix politiques des individus soumis aux influences souvent contradictoires de multiples groupes de référence.

Reste le succès des approches socioculturelles ; il est éclatant dans le domaine du marketing commercial. Non seulement auprès des grandes entreprises privées mais aussi auprès des administrations ou des entreprises nationales. Une hypothèse peut rendre compte de ce phénomène : les changements culturels et idéologiques intervenus depuis 1968 et l'alternance politique de 1981 semblent avoir créé au sein des entreprises et de l'appareil de l'Etat une demande accrue de connaissance du social. L'inquiétude dans l'application de certaines politiques publiques — comme la poursuite du programme électro nucléaire d'EDF — a renforcé ce besoin de connaissance opératoire. Or la sociologie universitaire s'est parfois située en retrait par rapport à cette demande. Dans cette situation les approches socioculturelles se sont montrées séduisantes en proposant un système d'interprétation du social global, consensuel et axé sur l'observation du changement, donc répondant à la préoccupation majeure des *brain trusts* des décideurs de certaines entreprises.

RÉSUMÉ. — *Gros utilisateur de sondages, le marketing politique est une discipline en pleine expansion, aux frontières encore mal définies. Deux tendances se partagent la profession. L'une fonde ses analyses sur des modèles de type sociopolitique proches de ceux proposés par la science politique. L'autre propose un modèle d'analyse sociale, voire politique, qui place au premier plan les déterminants culturels.*

PIERRE BOURDIEU

*Remarques
à propos de la valeur scientifique
et des effets politiques
des enquêtes d'opinion*

Pour commencer, un paradoxe : il est remarquable que les mêmes qui regardent avec soupçon les sciences sociales, et, entre toutes, la sociologie accueillent avec empressement les sondages d'opinion — qui en sont une forme et, il faut le dire, souvent rudimentaire — pour des raisons qui ne tiennent pas du tout à la qualité des personnes chargées de les concevoir, de les réaliser et de les analyser, mais qui sont liées aux contraintes de la commande et aux pressions de l'urgence.

Le sondage répond à l'idée commune de la science : il donne aux questions que « tout le monde se pose » — tout le monde ou, du moins, le petit monde de ceux qui peuvent financer des sondages, directeurs de journaux ou d'hebdomadaires, hommes politiques ou chefs d'entreprises — des réponses *rapides*, simples et chiffrées, faciles à comprendre et à commenter. Or, en ces matières plus encore qu'ailleurs, « les vérités premières sont des erreurs premières » et les vrais problèmes des éditorialistes et des commentateurs politiques sont souvent des faux problèmes que l'analyse scientifique doit détruire pour construire son objet. Cette mise en question des questions premières, les institutions de recherche commerciales n'ont pas les moyens, et d'abord le temps, de l'accomplir et, le pourraient-elles, qu'elles n'y ont sans doute pas intérêt, en l'état actuel du marché et de l'information des demandeurs d'enquête. C'est pourquoi elles se contentent le plus souvent de traduire en questions conformes les problèmes que se pose le client.

Mais une pratique qui pose les questions comme le client se les pose n'est-elle pas la forme accomplie de la science « neutre », de la

science sans savant qu'appelle le « bon sens » positiviste ? (Une parenthèse pour apporter une nuance : il arrive que les questions premières, quand elles s'inspirent de connaissances et de préoccupations *pratiques*, comme celles qu'introduisent les enquêtes de marché, apportent, à condition d'être réinterprétées en fonction d'une problématique théorique, des informations de première valeur, supérieures, souvent, à celles que suscitent les interrogations plus prétentieuses des demi-savants.) La *science sans savant* de l'idéal positiviste réalise, dans les rapports entre les fractions dominantes et les fractions dominées, l'équivalent de ce qu'est, à une autre échelle, le rêve d'une « bourgeoisie sans prolétariat ». Le succès de toutes les métaphores qui portent à concevoir l'enquête comme un pur enregistrement mécanique, « baromètre », « photographie », « radiographie », et les commandes que les responsables politiques *de tous les bords*, ignorant les institutions de recherche financées par l'Etat, continuent d'adresser aux entreprises privées de recherche attestent cette attente profonde d'une science sur commande et sur mesure, d'une science sans ces hypothèses qui sont volontiers perçues comme des présupposés, voire des préjugés, et ces théories dont on sait qu'elles n'ont pas bonne presse.

Ce qui est en jeu, on le voit, c'est l'existence d'une science du monde social capable d'affirmer son autonomie face à tous les pouvoirs : l'histoire des arts visuels le montre, les artistes ont dû lutter pendant des siècles pour s'affranchir de la commande et imposer leurs propres intentions, celles qui se définissaient dans la concurrence au sein du monde des artistes, d'abord dans la manière, l'exécution, la forme, bref, tout ce qui dépend en propre de l'artiste, puis dans le choix de l'objet lui-même. Et de même les savants qui s'occupent du monde physique et biologique. La conquête de l'autonomie est évidemment infiniment plus difficile, donc plus lente, dans le cas des sciences du monde social qui doivent arracher chacun de leurs problèmes aux pressions de la commande et aux séductions de la demande : celles-ci ne sont jamais aussi insidieuses que lorsqu'elles opèrent à travers les mécanismes impersonnels d'un fonctionnement social qui ne laisse pas le temps de se reprendre, de récapituler les acquis, de raffermir les techniques et les méthodes, de redéfinir les problèmes, en suspendant le premier mouvement, qui est de les accepter, parce qu'ils trouvent une complicité immédiate dans les interrogations vagues et confuses de la pratique quotidienne.

Et puis, pourquoi ceux qui, pour faire fonctionner leur entreprise, doivent vendre des produits rapidement ficelés et habilement ajustés au goût des commanditaires seraient-ils plus royalistes que le consom-

mateur roi ? Et comment le pourraient-ils ? Ils ont leurs échantillons bien testés, leurs équipes d'enquêteurs bien rodées, leurs programmes d'analyse éprouvés. Il ne leur reste plus, en chaque cas, qu'à chercher à savoir ce que le client veut savoir, c'est-à-dire ce qu'il veut voir chercher ou, mieux, voir trouver. A supposer qu'ils puissent trouver ce qu'ils pensent être la vérité, auraient-ils intérêt à la dire à l'homme politique anxieux de réélection, au chef d'entreprise en perte de vitesse, au directeur de journal plus avide de sensations que d'informations, s'ils sont tant soit peu soucieux de garder leur clientèle ? Et cela au moment même où ils doivent compter avec la concurrence des nouveaux marchands d'illusion qui font aujourd'hui fureur auprès des directeurs commerciaux et des responsables des relations publiques : retrouvant l'art ancestral des cartomaneïennes, chiromaneïennes et autres voyantes extralucides, ces vendeurs de produits scientifiques dégriffés qui retraduisent dans un langage vaguement psychologique, et toujours très proche de l'intuition ordinaire (« viveurs », « défricheurs », « décalés » ou « aventuriers »...), des « styles de vie » très mystérieusement établis, sont passés maîtres dans l'art de renvoyer à leurs clients des réponses de complaisance parées de toute la magie d'une méthodologie et d'une terminologie d'allure hautement scientifique. Comment et pourquoi travailleraient-ils à poser et à imposer des problèmes propres à décevoir ou à choquer alors qu'il leur suffit de se laisser aller aux inclinations de la sociologie spontanée — que la communauté scientifique n'aura sans doute jamais fini de combattre en elle-même — pour satisfaire leurs clients en produisant des réponses à des problèmes qui ne se posent qu'à ceux qui leur demandent de les poser et qui, bien souvent, ne se posaient pas aux enquêtés avant qu'on les leur impose ? Il est clair qu'ils n'ont pas intérêt à dire à leurs clients que leurs questions sont sans intérêt ou, pire, sans objet. Et il leur faudrait beaucoup de vertu ou de foi dans la science pour refuser de conduire une enquête sur « l'image des pays arabes », sachant qu'un concurrent moins scrupuleux s'en emparera, et cela lors même qu'ils présument qu'elle ne fera que saisir, d'ailleurs fort mal, les dispositions à l'égard des immigrés. En ce cas, l'enquête mesurera au moins quelque chose, mais qui n'est pas ce que l'on croit mesurer ; en d'autres cas, elle ne mesurera rien que l'effet exercé par l'instrument de mesure : c'est le cas toutes les fois que l'enquêteur impose aux enquêtés une problématique qui n'est pas la leur — ce qui ne les empêchera pas d'y répondre malgré tout, par soumission, par indifférence ou par prétention, faisant ainsi disparaître le seul problème intéressant, la question des déterminants économiques et culturels

de la capacité de poser le problème comme tel, capacité qui, dans l'ordre de la politique, définit une des dimensions fondamentales de la compétence spécifique.

Il faudrait recenser, non dans une intention naïvement polémique, mais pour travailler à les contrarier, et à les annuler, les effets tout à fait funestes, du point de vue de la science, que les contraintes du marché exercent sur la pratique des instituts de sondage. J'évoquerai seulement, pour essayer de l'exorciser, le souvenir de ce ministre de l'éducation nationale qui, autour des années 80, demandait à trois instituts de sondage différents d'analyser les attitudes des enseignants des trois ordres d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur), obtenant ainsi trois enquêtes parfaitement incomparables, tant dans les procédures d'échantillonnage que dans les questions posées, et faisant ainsi disparaître tout ce que, *seule*, la comparaison aurait pu établir à propos de *chacune des populations considérées*. Et pour qu'on mesure bien toute l'horreur de la chose, j'ajouterai que cette enquête a coûté à l'Etat à peu près dix fois le budget annuel d'un laboratoire de sociologie du CNRS et de l'Ecole des hautes études spécialisée dans la sociologie de l'éducation qui, s'il avait été seulement consulté, aurait pu éviter ces *erreurs* et investir (gratuitement) dans l'élaboration du questionnaire et du programme d'analyse un capital d'acquis théoriques et empiriques que des bureaux d'études privés ne peuvent évidemment pas mobiliser, étant donné la diversité des domaines auxquels ils s'appliquent, et les conditions d'urgence, propres à interdire pratiquement toute cumulation, dans lesquelles ils travaillent.

Les effets de la « main invisible » du marché qui s'exercent tant dans l'analyse que dans la recollection des données — on sait par exemple qu'il est plus facile d'obtenir des clients qu'ils financent des questions directement intéressantes à leurs yeux que des questions propres à fournir des informations indispensables à l'*explication* des réponses — se conjuguent avec l'absence de la réserve de personnel affranchi des urgences de la demande immédiate et doté d'un capital commun de ressources théoriques et techniques qui pourrait assurer la cumulation des acquis (ne fût-ce que par l'archivage méthodique des enquêtes antérieures) pour favoriser un usage *descriptif* de l'enquête — celui-là même qu'appellent inconsciemment les demandeurs. Ce qui n'empêche pas les plus intrépides de ceux que j'appelle, avec Platon, les doxosobes, de proposer des explications qui vont bien au-delà des limites inscrites dans le système des facteurs explicatifs — peu nombreux et souvent mal mesurés — dont ils disposent. Chacun peut les voir, dans les soirées électorales, fournir au pied

levé des explications et des interprétations auxquelles la mauvaise foi des hommes politiques peut seule donner un air de profondeur et d'objectivité. Je ne donnerai pour exemple que les explications qui ont été proposées pour rendre compte du déclin du Parti communiste et qui n'ont fait à peu près aucune place à des changements structuraux aussi importants que la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire et le déclassement structural lié à la dévalorisation corrélative des titres scolaires dont il est clair qu'ils ont exercé des effets déterminants sur les dispositions à l'égard de la politique.

Je m'apprêtais à arrêter ici, par égard pour l'hospitalité qui m'est accordée, mon analyse des limites scientifiques inhérentes au fonctionnement des institutions de recherche commerciale, quand j'ai lu le texte d'Alain Lancelot qui clôture, couronne et conclut le florilège SOFRES de 1984 : dans cette « réponse » à une sorte d'amalgame pâteux des objections adressées aux sondages, je reconnais l'intention — souvent assez mal intentionnée — de me répondre, mais je ne reconnais pas mes objections, qui touchent — de là sans doute le malentendu — à des questions de science et non, comme on le croit, de politique (bien que la fausse science ait de vrais effets politiques). Je vais donc prendre un dernier exemple, que j'avais résolu d'écartier, parce qu'il révèle, de manière un peu trop crue et cruelle, les limites sociales de l'entendement des doxosophes. On sait que les non-réponses sont la plaie, la croix et la misère des instituts d'enquête qui s'emploient par tous les moyens à les réduire, à les minimiser, voire à les dissimuler. Vouées donc à rester inaperçues du sondeur qui les refoule dans la cuisine de l'enquête et des consignes aux enquêteurs, ces non-réponses maudites resurgissent sous la plume du « politologue » à travers le problème de l'« abstention », tare de la démocratie, ou de l'« apathie », démission dans l'indifférence et dans l'indifférenciation (« le marais »). On comprend que le sondeur politologue qui voit dans toute critique du sondage, identifié au suffrage universel — l'analogie n'est même pas fausse —, un attentat symbolique contre la démocratie ne puisse soupçonner la question, décisive, que pose à la science, à la politique, et à une science politique digne de ce nom l'existence de non-réponses qui varient selon le sexe — les femmes « s'abstiennent » davantage —, selon la position dans l'espace social — on s'abstient d'autant plus qu'on est plus démuné économiquement et culturellement —, et aussi selon la nature des questions posées — les facteurs inclinant à « l'abstention » sont d'autant plus agissants que les questions posées sont plus ouvertement « politiques », c'est-à-dire plus proches

dans leur lettre et leur esprit des problèmes que se posent les doxosophes ordinaires, sondeurs, politologues, journalistes et hommes politiques. Pour mettre au jour ces vérités simples, mais que dissimulent les évidences de la routine quotidienne du lecteur de quotidiens (« le taux d'abstentions a atteint 30 % »), il fallait donner une valeur positive à cette bavure de l'enquête et de la démocratie, à ce manque, cette lacune, ce néant (que l'on pense au calcul de pourcentages « non-réponses exclues ») et, par un de ces changements de signe, et de sens, qui définit la rupture scientifique avec le sens commun, découvrir que l'information la plus importante réside, en toute enquête d'opinion, dans le taux de non-réponses, mesure de la probabilité de produire une réponse qui est caractéristique d'une catégorie : au point que la distribution des réponses, des oui ou des non, des pour et des contre, qui définit une catégorie quelconque, hommes ou femmes, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, ouvriers ou patrons, n'a de sens que second, secondaire, dérivé, en tant que *probabilité conditionnelle* qui ne vaut que par référence à la probabilité primaire, primordiale, de produire une réponse : cette probabilité attachée à une unité statistique définit la *compétence* — au sens quasi juridique du terme — socialement impartie aux agents concernés. La science n'a pas à célébrer ou à déplorer le fait de la distribution inégale de la compétence politique telle qu'elle est socialement définie à un moment donné du temps ; elle doit analyser les conditions économiques et sociales qui la déterminent et les effets qu'elle produit, dans une vie politique fondée sur l'ignorance (active ou passive) de cette inégalité.

Je ne veux pas me faire valoir, mais me faire comprendre : la découverte, au sens vrai, d'une évidence qui, comme on dit, « crevait les yeux » n'était elle-même qu'un point de départ. Il ne suffisait pas de découvrir que la propension à s'abstenir ou à *prendre* la parole — « opiner, dit Platon, c'est parler » — au lieu de la déléguer, *tacitement*, à des mandataires, Eglise, Parti ou Syndicat, ou, mieux, des plénipotentiaires, dotés de la *plena potentia agendi*, des pleins pouvoirs de parler et d'agir en lieu et place des mandants supposés, n'est pas distribuée au hasard ; il fallait encore mettre en relation la propension particulière des plus démunis économiquement et culturellement à s'abstenir de répondre aux questions les plus proprement politiques et la tendance à la concentration des pouvoirs aux mains des responsables qui caractérise les partis fondés sur les suffrages des plus démunis économiquement et culturellement, et notamment les partis communistes. Autrement dit, la liberté dont disposent les dirigeants de ces organisations, les libertés qu'ils

peuvent prendre à l'égard de leurs mandants — et dont témoignent notamment leurs volte-face extraordinaires — reposent fondamentalement sur la remise de soi quasi inconditionnelle qui est impliquée dans le sentiment de l'incompétence, voire de l'indignité politiques, cela même que dévoilaient les non-réponses. Et l'on voit que loin de découler du parti pris de ne reconnaître la démocratie qu'à condition qu'elle soit populaire (comme l'insinue Alain Lancelot), cette découverte d'une relation que le politologue ordinaire ne peut apercevoir — entre autres raisons, parce que sa main droite, qui « analyse » les sondages, ne sait pas ce que fait sa main gauche, qui « analyse » la « vie politique » — conduit au principe de la loi tendancielle qui voue les organisations de défense des intérêts des dominés à la concentration monopolistique du pouvoir de contestation et de mobilisation et qui a trouvé les pleines conditions de son accomplissement dans les « démocraties populaires ». Je devrais, pour parer à tout malentendu, ajouter que cette découverte, au demeurant fort banale, permet de reprendre certaines des analyses classiques que les néomachiavéliens, notamment Mosca et Michels, ont consacrées au fonctionnement des appareils politiques ou syndicaux, sans accepter leur philosophie essentialiste de l'histoire qui inscrit dans *la nature* des « masses » la propension à se laisser déposséder au profit des meneurs, et en gardant à l'esprit que l'efficacité des lois historiques qu'ils naturalisent se trouverait suspendue, ou du moins affaiblie, si venaient à se trouver suspendues, ou affaiblies, les conditions économiques et culturelles de leur opération (1).

J'aimerais avoir convaincu, par cet exemple, que la « critique des sondages », si critique il y a, ne se situe pas sur le terrain, politique, où la situent ceux qui se mettent en devoir de les défendre, pensant échapper par là, selon une stratégie éprouvée, à la critique proprement scientifique. Et que si la critique scientifique doit en ce cas, plus que jamais, prendre la forme d'une analyse sociologique de l'institution, c'est que les limites de la pratique scientifique sont, comme c'est toujours le cas, mais à des degrés différents, inscrites pour l'essentiel dans les contraintes qui pèsent sur l'institution et, à travers elle, sur les cerveaux de ceux qui en participent. Outre qu'elle est de bonne méthode et de bonne guerre, puisqu'elle décharge les personnes de responsabilités qui ne leur incombent nullement (à l'inverse des stratégies de « politisation » qui usent d'arguments sournoisement *ad hominem*), cette analyse a pour vertu d'inciter à neutraliser les

(1) Cette analyse est plus complètement développée in P. Bourdieu, La représentation politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, 36-37, p. 3-24.

effets des mécanismes qu'elle décrit. Il s'ensuit en effet que les institutions de recherche appliquée ne peuvent échapper à l'emprise des contraintes du marché qu'en se dotant des conditions matérielles et intellectuelles de l'*autonomie scientifique*. Ce qui suppose une transformation de la représentation que les demandeurs se font de la science, et l'apparition d'une nouvelle espèce de demande, propre à exiger et à permettre l'accumulation des ressources propres — banques de données mais aussi de concepts, de méthodes, de techniques — qui sont la condition de l'indépendance à l'égard de la demande, et notamment de la libre réinterprétation des problèmes posés.

Cette accumulation initiale peut être favorisée par l'association (déjà pratiquement engagée) à des équipes qui, étant institutionnellement dotées des conditions (au moins *negatives*) de l'autonomie, ont le loisir et la liberté de s'adonner à la recherche pour la recherche et qui gagneraient sans doute aussi beaucoup à sortir de l'univers sans obligations ni sanctions de la recherche que l'on dit pure. En matière de science, comme en matière d'art ou de littérature, la conquête de l'autonomie est une entreprise collective et s'il est des « héros libérateurs » qui, par leur lucidité et leur travail, font avancer plus que d'autres la cause de la liberté, c'est seulement au niveau du champ de production dans son ensemble, des régularités et des règles qui s'y instaurent, des institutions propres qui s'y établissent, que s'accomplit l'institution de l'autonomie par rapport aux demandes et aux contraintes externes, qu'elles viennent de l'économie ou de la politique. Dans ce processus, l'affranchissement des institutions les plus directement subordonnées aux demandes externes — et au nombre desquelles il faudrait inclure les grandes bureaucraties scientifiques d'État, comme l'INSEE — et le détournement d'une partie de l'énergie scientifique qu'elles recèlent vers les exercices économiquement injustifiables et bureaucratiquement dérisoires de la recherche fondamentale (qui n'est réellement pratiquée, il faut le déplorer, que par une toute petite fraction de ceux qui ont le privilège de pouvoir s'y livrer) auraient d'immenses effets scientifiques et politiques. Je pense par exemple que l'imposition à toutes les institutions produisant des données sur commande d'État d'un certain nombre d'exigences minimales, que certaines d'entre elles — au premier rang desquelles la SOFRES — commencent à s'imposer spontanément, en matière d'échantillonnage et surtout de recollection et de codage des variables explicatives fondamentales, constituerait une petite révolution sociale propre à produire d'énormes effets scientifiques — surtout si, par une forme quelconque de dépôt

légal les données ainsi recueillies étaient rassemblées et archivées dans une banque de données accessible aux chercheurs, donc justifiables d'innombrables analyses secondaires, dont les résultats pourraient être réinvestis dans l'amélioration des problématiques et des instruments d'analyse (et notamment, comme cela s'est fait à l'INSEE, des codes). Je n'ignore pas les obstacles, principalement sociaux, qui donnent à cette évocation des airs d'utopie. Cela dit, et ma présence dans ce livre l'atteste, la confrontation capable de mettre en marche ce processus peut s'engager dans la lucidité sur la divergence des intérêts et sur la puissance, propre à inspirer l'indulgence mutuelle, des contraintes extérieures et surtout intérieures.

RÉSUMÉ. — *Le succès que rencontrent les sondages auprès des hommes politiques et des journalistes tient au fait qu'ils sont conformes à la représentation naïve de l'objectivité comme science sans savant.*

JOURNAL

De Brejnev à Tchernenko et les dix-huit mois de Iouri Andropov

PATRICE GÉLARD

LA FIN DE LA PÉRIODE BREJNÉVIENNE
ET LA MONTÉE DE IOURI ANDROPOV

Pendant dix-huit ans L. I. Brejnev a été à la tête du Parti communiste de l'Union soviétique et, après les vingt-neuf ans de Staline et les onze ans de N. S. Khrouchtchev, cette période, particulièrement longue, se caractérise par une extraordinaire stabilité politique en Union soviétique. De plus, peu d'hommes politiques soviétiques ont accumulé autant d'honneurs et de distinctions en dehors de L. I. Brejnev : quatre fois héros de l'Union soviétique, maréchal, prix Lénine de littérature, président du Présidium du Soviet suprême et président du Conseil de défense alors que l'homme, atteint par la maladie depuis 1974, avait peu de charisme personnel.

Sur le plan intérieur, l'ère brejnévienne se caractérise par un seul mot, la stabilité. Après avoir mis fin aux réformes de Khrouchtchev entre 1964 et 1966, la politique de Brejnev va revenir à une orthodoxie institutionnelle tant sur le plan économique que sur le plan juridique et politique. Sur le plan économique, malgré les réformes successives de 1965, 1972 et 1979, les blocages du développement vont de plus en plus se manifester et même s'aggraver en raison de la crise économique mondiale, malgré les gigantesques travaux sibériens du BAM ; quant à l'agriculture, malgré la réforme des kolkhozes de 1969 et quelques initiatives locales, elle ne parviendra pas à surmonter ses maux permanents, contribuant à l'endettement de l'Union soviétique obligée d'importer de plus en plus de céréales. Sur le plan juridique, le remarquable travail de codification, entamé sous Khrouchtchev, va être repris et achevé dotant l'URSS de trois codes fédéraux, de seize Fondements de la législation (*Osnovy* complétés par des codes dans chacune des républiques), d'une très importante réforme de l'administration locale, le tout parachevé par l'adoption de la

Constitution de 1977, complétée par 14 lois « organiques » et par les 15 constitutions des républiques fédérées. Cet important travail législatif va modifier le paysage juridique de l'URSS en établissant progressivement la primauté du droit dans le fonctionnement de la société soviétique au détriment du pouvoir discrétionnaire de l'administration, même si cet ordre juridique, que l'on veut vulgariser auprès du grand public dans une revue telle que *Čelovek i Zakon (L'homme et la loi)*, demeure contraignant et peu participatif. C'est d'ailleurs ce développement juridique qui va permettre aux services du KGB de prévenir puis de sanctionner le développement de la contestation : par des mesures de prévention et de tracasserie administrative, par des procès et des condamnations, la contestation va progressivement disparaître alors que ses représentants les plus connus, à l'exception il est vrai de Sakharov, vont émigrer en Occident.

Quant au plan politique, la période de Brejnev est celle d'une remarquable stabilité du personnel de l'appareil du Parti et de l'Etat : pratiquement aucun changement important n'intervient tant au sein du gouvernement qu'au sein des responsables de républiques et de régions du Parti. C'est d'ailleurs sans doute la raison essentielle pour laquelle N. S. Khrouchtchev avait été destitué : il fallait après l'insécurité stalinienne et l'instabilité khrouchtchéviennne garantir aux cadres du Parti un déroulement normal de carrière. Aussi exception faite de quelques mises à la retraite dans l'agriculture, à la tête des républiques fédérées ou de celle de Podgorny, le tout sans sanctions, l'ensemble du personnel politique restera pratiquement inchangé pendant dix-huit ans. C'est sans doute la raison pour laquelle les quatre congrès du Parti qui se tiendront sous Brejnev (XXIII^e en 1966, XXIV^e en 1971, XXV^e en 1976 et XXVI^e en 1981) n'apporteront que fort peu de choses nouvelles au contraire des trois congrès de l'époque de Khrouchtchev et deviendront de plus en plus des cérémonies solennelles au protocole quasiment immuable alors que les membres du Comité central seront presque constamment renouvelés pendant près de vingt ans. Même la redistribution des cartes du Parti de 1972 n'aboutira qu'à l'exclusion de 300 000 communistes qui avaient en fait perdu tout contact avec le Parti en ne payant pas leurs cotisations ou en ne participant pas aux réunions.

Par contre, sur le plan extérieur, la période de Brejnev correspond à une importante extension de l'Union soviétique. Certes la III^e Conférence mondiale des PC de 1969 a été un échec et n'a abouti ni à la reconnaissance du rôle dirigeant de l'Union soviétique dans la révolution mondiale ni à la condamnation de la Chine. Mais l'Union soviétique, depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie et l'élaboration de la « doctrine Brejnev », a renforcé le camp socialiste au sein de l'*Internationalisme socialiste* constitué à partir du pacte de Varsovie et du Conseil d'aide économique mutuelle dont les Etats membres ont renforcé leur cohésion et leur interdépendance. Deux nouveaux Etats sont devenus socialistes (Laos et Cambodge) alors que Cuba et le Vietnam devenaient membres du CAEM. La pénétration de l'Union soviétique en Asie, en Afrique et en Amérique latine s'est

renforcée et si les rapports ne sont toujours pas normalisés avec la Chine, la fin de la révolution culturelle a entraîné la disparition des mouvements maoïstes dans le monde qui affaiblissaient les partis communistes pro-soviétiques. Enfin les initiatives soviétiques sur le désarmement, sa participation à la conférence d'Helsinki démontrèrent que rien dans le monde ne pouvait se faire sans l'Union soviétique dont les initiatives rencontraient peu de résistance dans le monde occidental, comme en témoigne l'affaire afghane.

C'est néanmoins dans une atmosphère de fin de règne, en raison des scandales qui frappèrent l'entourage immédiat de Brejnev, que se termina cette longue période, en définitive positive pour l'Union soviétique.

C'est dans ce contexte que Ju. V. Andropov va apparaître comme le mieux placé pour succéder à Brejnev après sa disparition le 10 novembre 1982.

Rien ne destinait *a priori* Ju. V. Andropov à accéder aux charges suprêmes du Parti soviétique. Né en 1914, après des études supérieures techniques prolongées à l'École supérieure du Parti, il sera responsable du Komsomol, notamment en république Carélo-Finnoise où il rencontrera O. V. Kuusinen qui favorisera ses promotions ultérieures (1). Il sera deuxième secrétaire de Petrozavod, deuxième secrétaire de la république Carélo-Finnoise, puis fonctionnaire de l'appareil du Comité central avant d'être promu comme ambassadeur à Budapest en 1953 où il vivra les événements de Hongrie en 1956. De 1957 à 1967, il sera chef de section au Comité central du Parti en devenant en 1962 secrétaire du Comité central. En 1967, il est nommé président du KGB en remplacement de V. I. Semitchasny, ancien premier secrétaire du Komsomol et successeur dans les deux postes de son protecteur A. N. Chelepine, pour d'ailleurs remettre de l'ordre dans la maison. A cette occasion on apprendra qu'Andropov est également général. Il réussira pleinement dans sa tâche de président du KGB en réorganisant le service et en mettant fin aux activités des contestataires, qu'ils soient politiques, religieux ou défenseurs de nationalités. Ce sont vraisemblablement ses services qui en 1982 s'attaqueront à l'entourage immédiat de Brejnev (2).

Les fonctions de président du KGB permettaient difficilement de devenir secrétaire général du Parti (le souvenir de Béria demeure vivace). Mais le décès de M. A. Souslov va permettre à Ju. V. Andropov d'être nommé secrétaire du Comité central le 24 mai 1982, ayant en charge l'ensemble de l'idéologie. Cette promotion le met à égalité avec Tchernenko, Kirilenko et Gorbatchev, tout à la fois membres du Bureau politique et secrétaires du Comité central, pour postuler à la fonction de secrétaire général. Aussi lorsque le Plénum du Comité central du Parti se réunit

(1) O. V. Kuusinen, premier secrétaire de l'éphémère république Carélo-Finnoise, sera membre du Présidium sous Khrouchtchev.

(2) J. Medvedev, *Andropov au pouvoir*, Flammarion, coll. « Champs Libres », 1983, p. 105 et s.

le 12 novembre 1982 (3) pour désigner le successeur de L. I. Brejnev, il est élu à l'unanimité sur proposition du Bureau politique présentée par K. U. Tchernenko. Cette désignation, particulièrement rapide, avait été vraisemblablement préparée au cours de l'été. Elle a cependant surpris beaucoup d'observateurs pour qui les adjoints immédiats de Brejnev, Tchernenko ou Kirilenko étaient mieux placés qu'Andropov. Mais les jeux étaient déjà faits puisque dès le 11 novembre Andropov était désigné comme organisateur des obsèques officielles de son prédécesseur (4). Par la suite, des informations non contrôlées faisaient savoir au monde occidental qu'Andropov parlait l'anglais, aimait le jazz et le whisky et devait être considéré comme un « libéral ». C'est cette approche qui sera reprise dans l'ouvrage de Jaurès Medvedev, *Andropov au pouvoir* (5).

LA POLITIQUE DE IOURI ANDROPOV

La courte période de pouvoir de Ju. V. Andropov — tout juste dix-huit mois, mais écourtés du fait de la maladie puisqu'il sera immobilisé dès le 18 août — n'a pas permis une véritable politique nouvelle. Néanmoins quelques axes méritent de retenir l'attention : la lutte contre la gabegie, la corruption et l'inefficacité bureaucratique qui va entraîner un profond remaniement tant de l'appareil du Parti que de celui de l'Etat ; la mise en place de méthodes nouvelles de fonctionnement du Parti visant à une plus grande démocratie ; l'étude des réformes structurelles indispensables et une relative perte d'audience en matière de politique extérieure.

La lutte contre la corruption et les changements de responsables

Dès sa nomination à la tête du secrétariat du Parti, Ju. V. Andropov va s'attaquer à la corruption, à la gabegie et à l'inefficacité administrative. A cet effet, G. A. Aliev, premier secrétaire du PC d'Azerbaïdjan et cadre du KGB, va être promu successivement membre à part entière du Bureau politique et premier vice-président du conseil des ministres de l'URSS pour mener à bien cet objectif. Des remaniements vont affecter le ministère de l'intérieur, responsable de la milice (police), et la présidence du KGB puisque le général Fedortchouk, successeur d'Andropov à la tête du KGB, sera nommé ministre de l'intérieur en remplacement du général Chtchélov, ultérieurement exclu du Comité central du Parti pour erreurs commises dans son travail (6), et que le général Tchébrikov, ancien adjoint d'Andropov, sera successivement nommé président du KGB et membre suppléant du Bureau politique. Dès lors l'appareil du Parti, le Gouverne-

(3) *Pravda*, 13 novembre 1982.

(4) *Pravda*, 11 novembre 1982.

(5) J. Medvedev, *Andropov au pouvoir*, op. cit.

(6) *Pravda*, 13 et 14 juin 1983.

ment, les organisations sociales, mais aussi l'homme de la rue vont être affectés par cette action.

En ce qui concerne l'appareil du Parti, d'importants changements vont se dérouler entre 1982 et 1983 : le remplacement de trois premiers secrétaires de république (Azerbaïdjan, Biélorussie et Ouzbékistan) en raison d'une promotion et de deux décès (7), la nomination de trois nouveaux membres titulaires du Bureau politique, d'un membre suppléant et de deux secrétaires du Comité central (8), le remplacement d'un chef de section du Comité central (9) et surtout la nomination de 35 nouveaux premiers secrétaires de région et de territoire, soit 22 % de l'effectif total (10). Sur ce dernier changement, il fut soit la conséquence de promotions, de changements d'affectation assortis ou non de rétrogradation, de la mise à la retraite anticipée ou non en raison parfois du grand âge des intéressés ou de leur état de santé, soit tout simplement des évictions comme celle du premier secrétaire de territoire de Krasnodar, par la suite exclu du Comité central pour erreurs de gestion. Mais ces changements, sans précédent depuis dix-huit ans, n'ont cependant pas abouti à des rajeunissements de l'appareil du Parti ; la plupart du temps ce furent les adjoints immédiats des mutés qui prirent leur place et l'âge moyen des premiers secrétaires de région va passer de 53 ans en 1976 à 58 ans et demi en 1983 (11).

En ce qui concerne le Gouvernement, il convient de noter la nomination de deux nouveaux premiers vice-présidents du conseil des ministres et le remplacement de deux vice-présidents, de douze ministres et de huit présidents de Comités d'Etat, ce qui représente là encore 22 % des effectifs du Gouvernement et un remaniement aussi important que celui intervenu juste après le remplacement de Kossyguine par Tikhonov (55 changements entre 1980 et 1984, soit plus de 50 % de l'effectif).

(7) Remplacement de Aliev, premier secrétaire d'Azerbaïdjan, par K. M. Bagirov, ancien secrétaire et membre du Bureau politique du PC d'Azerbaïdjan en 1982 ; remplacement de T. Ja. Kiselev, premier secrétaire de Biélorussie, décédé le 11 janvier 1983, par N. N. Slioukov, fonctionnaire du Gosplan et pas même membre suppléant du Comité central (ce qui constitue une innovation) ; remplacement de Ch. R. Rachidov, premier secrétaire d'Ouzbékistan, décédé le 31 octobre 1983, par I. B. Ousmankhodjaev, président du Présidium du Soviet suprême d'Ouzbékistan. Le premier secrétaire de Lettonie sera remplacé en avril 1984 en raison de son élection en qualité de Président du Soviet des Nationalités.

(8) Aliev en novembre 1982 ; Solomentsev, ancien président du conseil des ministres de Russie, promu président du Comité de Contrôle du Parti en remplacement de A. Ja. Pelché, décédé le 29 mai 1983, nommé membre titulaire du Bureau politique en décembre 1983 ; Vorotnikov, nouveau président du conseil des ministres de Russie, promu membre suppléant en juin 1983 et membre titulaire en décembre ; Tchébrikov, président du КСВ, promu membre suppléant en décembre 1983 ; Ryjkov en novembre 1982 et Ligatchev en décembre 1983 promus secrétaires du Comité central.

(9) Remplacement de G. S. Pavlov, chef de la section des affaires générales du Comité central, « remercié pour son travail » par N. E. Kroutchine.

(10) *Le Monde*, 10, 12 et 13 février 1984.

(11) *Le Monde*, 10, 12 et 13 février 1984.

Quant aux deux principales organisations sociales que sont les syndicats et le Komsomol, elles ont l'une et l'autre changé de responsable principal au printemps 1982 pour les syndicats et à l'automne pour le Komsomol (tout de suite après la nomination d'Andropov) (12).

Enfin l'homme de la rue a lui aussi été touché par la multiplication des contrôles d'identité dans les rues et dans les lieux publics afin de lutter contre l'absentéisme au travail ; diverses mesures ont été également prises dans le cadre des entreprises et des administrations pour remédier à l'absentéisme, lutter contre l'alcoolisme ou inculquer une meilleure conscience professionnelle aux travailleurs (13).

Les innovations dans le fonctionnement du Parti

Quelques innovations dont on ne peut pas encore mesurer toute la portée ont été introduites par Andropov dans le fonctionnement du Parti. Ainsi dès sa nomination le Bureau politique a pris l'habitude de publier au lendemain de ses réunions hebdomadaires un bref communiqué dans la presse sur le contenu des travaux et des discussions de l'organe suprême du Parti. Les deux Plénums du Comité central ont duré deux jours au lieu d'un seul dans la période de Brejnev. Le Bureau politique a constitué diverses commissions et organes d'études, chargés de discuter et de faire avancer les projets de réforme ; des comptes rendus de ces réunions ont été publiés dans la presse. Pour la première fois officiellement des membres du Comité central ont été exclus publiquement. Enfin, les réunions du Parti qui se sont déroulées à l'automne 1983 et au début de l'année 1984 ont été plus critiques que les réunions habituelles et ont abouti à un renouvellement significatif des instances dirigeantes locales, comme l'avait d'ailleurs souhaité Andropov lors du Plénum de juin 1983 qui demandait que les discussions dans les organes du Parti soient libres et ouvertes et qui voulait que les organisations sociales se fassent plus les défenseurs des intérêts de leurs membres, tout particulièrement en ce qui concerne les syndicats.

Il faut également noter les longs articles, signés Andropov et publiés dans la *Pravda*, notamment à partir du 18 août, où il n'effectuera plus de sorties publiques (14).

La mise en chantier de réformes de structures

Les dix-huit mois d'Andropov n'ont pas été marqués par l'adoption de réformes particulièrement significatives. Les seules lois adoptées étaient

(12) Remplacement de A. I. Chibaev, président des syndicats de l'URSS par S. A. Chalaev ; remplacement de B. N. Pastoukhov, premier secrétaire du Komsomol, nommé président du Comité d'Etat à l'édition, à la polygraphie et au commerce des livres, par V. M. Michine, secrétaire du Komsomol, en décembre 1982.

(13) *Le Monde*, 14 février 1983.

(14) Par exemple *Pravda* du 27 octobre et du 25 novembre 1983.

déjà très élaborées dans la période précédente, que ce soit la loi sur les frontières, le code aérien ou même la loi sur les collectifs de travailleurs appelée à compléter l'article 8 de la Constitution et qualifiée de mise en place d'autogestion socialiste mais qui place ces collectifs sous la direction du Parti. Quant à la réforme économique programmée à la fin de l'époque de Brejnev elle a été remise en chantier tout au long de l'année 1983. Par contre, le Gouvernement et le Parti ont adopté toute une série de mesures concernant les relations agro-industrielles, le respect des contrats économiques, le renforcement de l'autonomie des brigades de production à titre expérimental, la mise en place d'un programme complexe de développement de la production de biens de grande consommation ou la mise en chantier d'une vaste réforme scolaire destinée à mieux adapter l'enseignement aux exigences de l'économie. Mais pour l'essentiel ces réformes n'ont pas eu le temps d'être mises en application.

La perte de l'initiative en matière de politique étrangère

Il semble cependant que les dix-huit mois d'Andropov n'ont guère été positifs dans le domaine de la politique étrangère pour l'Union soviétique. Elle a échoué sur sa politique à l'égard de la mise en place des Pershings en Europe occidentale, ce qui a entraîné son retrait de la Conférence de Genève et de celle de Vienne. Ses positions africaines sont en retrait en Angola et au Mozambique où son influence semble décroître ; elle n'a pu que protester verbalement contre l'intervention américaine en Grenade et le seul événement spectaculaire de l'Union soviétique mais largement négatif pour son image de marque a été la destruction du Boeing sud-coréen, peut-être décidé en dehors des instances suprêmes du Parti. Néanmoins le Plénum de juin 1983 du Comité central du Parti insistait sur la redéfinition de la politique étrangère de l'URSS fondée sur le pacifisme, la prise en considération de l'émergence du Tiers Monde, l'affirmation du rôle dirigeant du Parti en matière de politique extérieure et la nécessité de renforcer le pacte de Varsovie. Pourtant la promotion de A. A. Gromyko comme premier vice-président du conseil des ministres semblait marquer la volonté d'Andropov de confier la responsabilité immédiate de la politique extérieure au ministre des affaires étrangères qui avait d'ailleurs contribué à favoriser son élection. Mais l'état de santé du secrétaire général comme peut-être aussi celui du ministre ont contribué à affaiblir sans doute temporairement l'Union soviétique alors que les Etats-Unis reprenaient l'initiative avec un Ronald Reagan décidé à marquer des points à la veille de solliciter un second mandat. Néanmoins, la fin de la période d'Andropov a marqué quelques points au Liban pour l'URSS, décidément partie prenante en Méditerranée orientale.

En fait, malgré les quelques initiatives qui viennent d'être mentionnées, les dix-huit mois d'Andropov n'ont pas entraîné de modifications importantes en Union soviétique. Il y a deux raisons à cela : la première et la plus convaincante c'est qu'Andropov, trop vite terrassé par la

maladie, n'a pas eu le temps de mener à bien les réformes qu'il estimait indispensables et d'imposer un style nouveau ; il n'a eu guère que neuf mois puisque dès le mois d'août il ne pouvait plus mener aucune activité publique et que son état de santé affaiblissait considérablement ses capacités de direction. La seconde raison vient vraisemblablement de réticences de ses pairs du Bureau politique ; il faudra en effet attendre sept mois avant qu'Andropov soit nommé président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS le 16 juin 1983 et l'histoire soviétique a démontré qu'il faut plusieurs années avant qu'un secrétaire général puisse imposer son style et assurer les promotions de son équipe. La faible signification des changements d'hommes et des mesures adoptées démontre bien que peu de choses se sont passées en URSS pendant ces dix-huit mois.

L'ÉLECTION DE TCHERNENKO OU LE RETOUR A L'ÈRE BREJNEV ?

Lorsque Andropov décède à son tour le 9 février 1984, l'observateur peut légitimement penser que l'histoire se répète à nouveau à dix-huit mois d'intervalle. Le cérémonial d'ailleurs est définitivement réglé puisque la *Pravda* du 11 février 1984 ressemble à s'y méprendre à celle du 12 novembre 1982 : même présentation, mêmes articles, parfois à la virgule près, il n'y a guère que les photos et les noms qui changent.

La même impression de similitude apparaît dans la *Pravda* du 12 février (hommage au défunt), du 14 février (compte rendu du Comité central et désignation de Tchernenko comme secrétaire général) et du 15 février (funérailles) par rapport à la *Pravda* du 13, du 15 et du 16 novembre 1982.

Dès le 11 février, la désignation de Tchernenko comme président de la commission chargée d'organiser les obsèques permettait de connaître le nom du successeur d'Andropov. En effet, le secrétaire général a toujours été le président de cette commission (Khrouchtchev en 1953 et Andropov en 1982). De plus le choix était pratiquement le même qu'en 1982 : Tchernenko, l'ancien dauphin de Brejnev et collaborateur permanent de celui-ci, Romanov, l'ancien premier secrétaire de la région de Leningrad mais peu habitué au fonctionnement de l'appareil central du Parti, et Gorbatchev, responsable de l'agriculture et réputé comme particulièrement brillant mais handicapé par son âge (53 ans) puisque, en effet, le poste de secrétaire général revient toujours à un membre du Bureau politique, secrétaire du Comité central. Mais le choix de Tchernenko pouvait surprendre puisqu'en 1982 le Bureau politique lui avait préféré Andropov de trois ans son cadet.

Constantin Oustinovitch Tchernenko est né en 1911, diplômé de l'École supérieure d'organisation du Parti en 1945, il a effectué toute sa carrière dans l'appareil du Parti sans jamais exercer de responsabilités de premier rang puisqu'il apparaîtra presque toujours comme l'auxiliaire de Brejnev à partir de 1948 en étant successivement secrétaire en Moldavie, fonction-

naire du Comité central puis du Présidium du Soviet suprême, puis chef de section et enfin secrétaire du Comité central, c'est-à-dire en suivant dans chacun de ces postes les promotions de L. I. Brejnev. Mais pendant toute la période d'Andropov il a apparemment joué le rôle de second au sein du Bureau politique et il était indiscutablement le mieux placé pour devenir à son tour secrétaire général, alors que ses deux challengers pouvaient encore attendre quelques années en raison de leur âge (15).

Les doubles disparitions de Brejnev et d'Andropov ont quelque peu précisé les règles qui président au choix des secrétaires généraux du Parti.

Le secrétaire général est toujours un membre du Bureau politique, secrétaire du Comité central et choisi comme président de la commission chargée d'organiser les obsèques du secrétaire général défunt. Il n'est pas forcément l'adjoint direct de son prédécesseur (cas d'Andropov) mais il l'est le plus souvent (Khrouchtchev et Tchernenko).

Néanmoins le choix de Tchernenko par ses pairs du Bureau politique laisse penser, comme d'ailleurs à chaque changement, que le secrétaire général n'est que le premier parmi des égaux qui assurent les uns et les autres la représentation des différents groupes d'intérêt au sein du Parti (appareil du Parti, Administration, Armée, Police et KGB, principales républiques). Si Staline et Khrouchtchev apparaissaient bien comme les chefs véritables de l'Union soviétique, Brejnev, malgré les honneurs dont il était couvert, n'a jamais donné cette impression et Andropov n'en a pas eu le temps. Y aura-t-il un style Tchernenko et une politique nouvelle ou bien le nouveau secrétaire général qui a toujours joué les seconds n'est-il qu'une solution d'attente ou de compromis ? Il est trop tôt pour répondre à cette question. Une première étape a été cependant franchie par la session du Soviet suprême de l'URSS d'avril 1984, puisque Tchernenko fut élu le 11 avril président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, deux mois seulement après sa nomination à la tête du Parti alors qu'il avait fallu sept mois à Andropov pour cumuler les fonctions de chef du Parti et de chef de l'Etat.

Cependant le Plénum du 10 avril et la session du Soviet suprême de l'URSS du 11 et du 12 avril, après les élections du 4 mars 1984 (16), n'ont pas apporté de bouleversements ou de mutations importantes.

Le Plénum n'a procédé à aucune nomination nouvelle (17) et le Soviet

(15) Biographies de Tchernenko et d'Andropov extraites de l'*Annuaire 1981* de la *Grande Encyclopedie soviétique*.

(16) *Pravda*, 11, 12 et 13 avril 1984.

(17) 1 499 candidats ont été élus (un candidat est en effet décédé pendant le déroulement des opérations électorales), soit 750 députés pour le Soviet de l'Union et 749 pour le Soviet des Nationalités. Le nouveau Soviet suprême compte 1 007 hommes (67,2 %) et 492 femmes (32,8 %) ; 331 députés ont jusqu'à 30 ans (22 %), 520 de 31 à 40 ans (34,7 %), 413 de 51 à 60 ans (27,5 %) et 235 plus de 60 ans (15,7 %) ; 1 071 députés sont membres du Parti (71,4 %) et 225 membres du Komsomol (15 %) ; 1 439 députés (96 %) ont un niveau d'instruction au moins

suprême de l'URSS a renouvelé sans surprise tous les organes qui émanent de lui : bureaux et commissions permanentes des deux chambres, Présidium du Soviet suprême de l'URSS, conseil des ministres, tribunal suprême, procureur général et Comité de Contrôle populaire.

En ce qui concerne le Présidium, en dehors de la nomination de Tchernenko comme président, le renouvellement des autres membres n'a pas apporté de surprises (18) ; le Gouvernement a été également intégralement reconduit, exception faite du ministre de la justice, promu président du tribunal suprême, et de deux postes antérieurement vacants (19) ; le procureur général comme le Comité de Contrôle populaire ont également été reconduits. Tout au plus convient-il de mentionner le changement des deux présidents du Soviet de l'Union et du Soviet des Nationalités et l'élection de deux vice-présidentes par Soviet (contre une seule auparavant au Soviet des Nationalités) (20).

Enfin, en dehors de l'adoption de quelques orientations fondamentales par voie d'arrêté (procédure tout à fait inhabituelle et qui préfigure peut-être un abandon du projet) sur la réforme scolaire à laquelle Andropov attachait une grande importance, le Soviet suprême de l'URSS n'a adopté aucune autre loi au cours de sa session ; les débuts de Tchernenko sont bien marqués du sceau de la continuité.

secondaire. Le nouveau Soviet suprême compte 527 ouvriers, 242 kolkhoziens, 70 cadres de l'économie, 139 intellectuels, artistes, enseignants et médecins, 198 fonctionnaires de l'Etat, 268 fonctionnaires du Parti et des organisations sociales et 55 militaires. 883 députés ont été élus pour la première fois et 59 nationalités sont représentées (*Pravda*, 12 avril 1984).

(18) Les précédents présidents du Présidium ont été : Ja. Sverdlov (1917-1918) et M. I. Kalinine (1918-1936) en tant que présidents du Présidium du Comité exécutif central puis en qualité de présidents du Présidium du Soviet suprême : M. I. Kalinine (1937-1946), I. M. Chvernik (1946-1953), K. E. Vorochilov (1953-1960), L. I. Brejnev (1960-1964), A. I. Mikoyan (1964-1965), A. N. Podgorny (1965-1977), L. I. Brejnev (1977-1982), Ju. V. Andropov (1983-1984), K. U. Tchernenko (depuis 1984) ; l'intérim entre Brejnev et Andropov et entre Andropov et Tchernenko a été assuré par le premier vice-président du Présidium, V. V. Kouznetsov.

(19) La composition du conseil des ministres constitué le 12 avril 1984 est la suivante :

- 1 président du conseil des ministres (Tikhonov) ;
- 3 premiers vice-présidents (Aliev, Arkhipov et Gromyko) ;
- 11 vice-présidents (dont 3 présidents de Comités d'Etat) ;
- 32 ministres fédéraux ;
- 31 ministres fédéraux-républicains (dont le ministre des affaires étrangères, Gromyko, également premier vice-président) ;
- 22 présidents de Comités d'Etat (dont 3 vice-présidents du conseil des ministres) ;
- 4 responsables divers (le président du Comité de Contrôle, le président de la Gosbank, le directeur de la direction centrale de la statistique et le secrétaire général du Gouvernement) ;
- 15 présidents de conseil des ministres des républiques fédérées.

Ce qui donne, compte tenu du cumul de fonctions, 115 membres.

(20) L. N. Tolkounov, directeur de *Novosti* et ancien rédacteur en chef des *Izvestija*, a été nommé président du Soviet de l'Union et A. E. Voss, ancien premier secrétaire du PC de Lettonie, a été nommé président du Soviet des Nationalités.

PRINCIPAUX REPÈRES CHRONOLOGIQUES

10 novembre 1982 - 1^{er} mai 1984

- | | |
|--------------------------------|---|
| 10 novembre 1982 | Décès de L. I. Brejnev. |
| 12 novembre 1982 | Réunion du Comité central : élection d'Andropov comme secrétaire général du Comité central du PCUS. |
| 22 novembre 1982 | Réunion du Comité central : élection de Aliev comme membre titulaire du Bureau politique (et aussi comme premier vice-président du conseil des ministres) et de Ryjkov comme secrétaire du Comité central. |
| 22-24 novembre 1982 | VII ^e Session de la X ^e Législature du Soviet suprême de l'URSS : adoption du Plan et du Budget 1983 et de la loi sur les frontières de l'URSS ; contre toute attente, Andropov n'est pas élu président du Présidium mais seulement membre de cette instance. |
| 10 décembre 1982 | Publication des statuts types des Unions agro-industrielles. |
| 27 décembre 1982 | Amnistie à l'occasion du 60 ^e anniversaire de la Révolution d'Octobre ; les contestataires condamnés ne peuvent cependant pas en bénéficier. |
| 18-20 janvier 1983 | 105 ^e réunion du Comité exécutif du CAEM (Comecon). |
| 24 mars 1983 | Nomination de Gromyko comme premier vice-président du conseil des ministres de l'URSS tout en conservant le ministère des affaires étrangères. |
| 14-15 juin 1983 | Réunion du Comité central : nomination de Solomentsev comme président du Comité de contrôle du Parti (instance disciplinaire), de Vorotnikov comme membre suppléant du Bureau politique et de Romanov comme secrétaire du Comité central. |
| 16-17 juin 1983 | VIII ^e Session de la X ^e Législature du Soviet suprême de l'URSS : Andropov élu président du Présidium ; adoption de la loi sur les Collectifs de Travailleurs. |
| 7 août 1983 | Adoption d'un arrêté sur le renforcement de la discipline du travail. |
| 18 août 1983 | Dernière apparition publique d'Andropov. |
| 1 ^{er} septembre 1983 | Destruction de l'avion sud-coréen. |
| 5 septembre 1983 | Réunion de la commission sur la réforme scolaire. |
| 18-20 octobre 1983 | Réunion à Berlin des chefs de Gouvernement des Etats membres du CAEM. |
| 5 décembre 1983 | L'URSS quitte la Conférence de Genève sur le désarmement. |

- 26-27 décembre 1983 Réunion du Comité central en l'absence d'Andropov. Nomination de Solomentsev et de Vorotnikov comme membres du Bureau politique et de Tchébrikov comme membre suppléant ; nomination de Ligatchev comme secrétaire du Comité central.
- 28-29 décembre 1983 IX^e Session de la X^e Législature du Soviet suprême de l'URSS en l'absence d'Andropov : adoption du Plan et du Budget 1984.
- 9 février 1984 Décès d'Andropov.
- 13 février 1984 Réunion du Comité central : désignation de Tchernenko comme secrétaire général du Comité central du PCUS.
- 4 mars 1984 Elections au Soviet suprême de l'URSS.
- 10 avril 1984 Réunion du Comité central.
- 11-12 avril 1984 I^{re} Session de la XI^e Législature du Soviet suprême de l'URSS : élection de Tchernenko comme président du Présidium ; renouvellement de tous les organes de l'Etat ; adoption d'un arrêté sur les objectifs fondamentaux de la réforme scolaire.
- 25 avril 1984 Réunion de la commission chargée de la refonte du programme du PCUS sous la présidence de Tchernenko.
- juin 1984 Visite de François Mitterrand en URSS (*Pravda*, 20-22 juin).
- 18 octobre 1984 Réponses de Tchernenko au *Washington-Post*.
- 23 octobre 1984 Plénium du Comité central sur les questions agricoles.
- 27-28 novembre 1984 Session du Soviet suprême de l'URSS : adoption du plan et du budget 1985. Exceptionnellement la session du Soviet suprême de l'URSS n'a pas été précédée d'une réunion du Plénium du Comité central du PCUS.
- 20 décembre 1984 Décès du maréchal Oustinov, ministre de la défense et membre du bureau politique du Comité central du PCUS,
- 22 décembre 1984 Nomination du maréchal S. L. Sokolov, vice-ministre de la Défense, en qualité de ministre de la défense.

Bibliographie sommaire

En dehors des articles précités du *Monde* (10, 12 et 13 février 1984), on peut consulter l'ouvrage de Jaurès Medvedev : *Andropov au pouvoir*, Flammarion, coll. « Champs Libres », 1983, et Iouri Andropov et l'héritage brejnévien, *Problèmes politiques et sociaux*, n^o 471 du 23 septembre 1983.

Chronique constitutionnelle française

(16 octobre 1984 - 15 janvier 1985)

PIERRE AVRIL et JEAN GICQUEL

Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises 1976-1982 (PUF, 1983).

ALTERNANCE

— *Bibliographie.* O. Duhamel, *Cohabiter en politique*, *Le Monde*, 31-10 et 1-11, R. Barre, *Mise au net*, *Faits et arguments*, n° 20.

— *Jamais deux sans trois...* En cas de victoire de l'opposition en 1986, « le contrat de confiance entre le Président de la République et le peuple serait rompu », a déclaré M. Barre à Antenne 2, le 5-11. L'ancien Premier ministre a ajouté : « Quand le Président de la République s'en va, M. Poher arrive. Jamais deux sans trois. Il a déjà fait ça deux fois. Il fera ça très bien une troisième fois » (*Le Monde*, 7-11). A Toulouse, le 13-12, M. Barre a souhaité que l'opposition ne soit pas prête, en 1986, à « mettre les armées victorieuses au service du général vaincu » (*ibid.*, 15-12).

— « *L'esprit des institutions* ». Interrogé sur ce qu'il pensait du jugement de M. Barre, selon lequel l'esprit des institutions s'opposait à la cohabitation, le Président de la République a répondu « que cet « esprit des institutions », qui suit tous les courants d'air, doit appartenir à la famille des feux follets » (*L'Expansion*, 16-11, p. 65).

ASSEMBLÉE NATIONALE

— *Nombre des circonscriptions électorales.* En réponse à M. Tourné (c), le ministre de l'intérieur indique que le nombre des députés métropolitains était de 544 en 1956, dans le cadre du scrutin de liste (loi du 5-10-1946

modifiée par celle du 9-5-1951). En 1958, avec le retour au scrutin majoritaire (ord. du 13-10-1958), 60 départements ont eu un député en moins à élire (Aube, Dordogne, Haute-Garonne, Mayenne, Nièvre, Nord, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Var, Vosges, entre autres), tandis que 11 d'entre eux étaient amputés de deux députés (Bouches-du-Rhône, Puy-de-Dôme, Rhône, Seine-Maritime notamment). En revanche, 3 départements ont connu un accroissement d'un député (Alpes-Maritimes, Meurthe-et-Moselle et Moselle). Question... d'actualité, en résumé (AN, Q, p. 5649).

Le tableau dressé, dans le cadre d'une seconde question (*ibid.*, p. 85), fait apparaître, en dehors du cas insolite de l'Essonne (cette *Chronique*, n° 29, p. 168), la *parité* entre députés et sénateurs dans 14 départements métropolitains : Cantal, Creuse, Doubs, Gers, Jura, Haute-Loire, Lot, Haute-Marne, Meuse, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Haute-Savoie, Tarn-et-Garonne. La nécessité d'un redécoupage est imposée par les faits.

— *Réforme de l'administration*. M. Mermez a communiqué au bureau de l'AN, le 12-12, le projet de réforme préparé par M. Paul Amiot, secrétaire général, qui prévoit notamment de mettre fin à la distinction des services législatifs et des services administratifs, qui relèvent du secrétaire général de la questure, ainsi qu'une réforme du statut des fonctionnaires de l'Assemblée (*Bulletin quotidien*, 28-12). Ce projet a été évoqué au cours de rappels au règlement de MM. Goulet (RPR) et Clément (UDF) qui ont protesté contre cette initiative, le 19-12 (p. 7233).

BICAMÉRISME

— *Bibliographie*. G. Peiser, La priorité de l'Assemblée nationale sur le Sénat en matière de loi de finances, *Mél. Paul-Marie Gaudemet*, Economica, 1984, p. 223.

— *Bilan de la session ordinaire et de la session extraordinaire d'automne* ; 49 textes ont été adoptés (cette *Chronique*, n° 31, p. 176). Pour 9 d'entre eux, le dernier mot a été donné à l'AN ; 34 (dont 19 portant approbation de conventions internationales) ont été votés en conformité, parmi lesquels 6 à l'issue d'une CMP (*BIR*, n° 333, p. 17).

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— *Bibliographie*. Michèle Alliot, G. Timsit et autres, L'administration des DOM, *Revue française d'Administration publique*, n° 31, 1984 ; J. Rigaud et X. Delcros, *Les institutions administratives françaises. Les structures*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques et Dalloz, 1984 : un ouvrage de référence.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE

— « *Avions renifleurs* ». Le rapport de la commission constituée le 16-6 pour examiner les conditions dans lesquelles des fonds ont pu être affectés à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière » (cette *Chronique*, n° 31, p. 178) a été rendu public le 21-11 (*Le Monde*, 22-11). Faisant allusion à la non-comparution de M. Giscard d'Estaing (cette *Chronique*, n° 32, p. 169), la commission souhaite « la mise en harmonie » de l'art. 68 C avec « les responsabilités effectives exercées par le chef de l'Etat depuis la réforme constitutionnelle de 1962 ».

— *Recevabilité : saisine de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*. Sur le rapport de M. Massot (AN, n° 2413), la commission des lois a rejeté la proposition de résolution de M. Grusenmeyer (RPR) tendant à la création d'une commission d'enquête sur les pluies acides dans l'est de la France et a décidé de saisir de cette question l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques créé par la loi du 8-7-1983 (cette *Chronique*, n° 27, p. 191).

— *Commission de contrôle ou commission d'enquête ?* Appliquant la procédure de discussion immédiate (v. *ordre du jour*), le Sénat a décidé le 27-11 (p. 3730) de créer une commission de contrôle de « l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus en Nouvelle-Calédonie à l'occasion de la mise en œuvre de la loi n° 84821 du 6-9 portant statut du territoire », à la demande de 63 sénateurs, dont les présidents des groupes URI, RP et CD. Le rapporteur de la commission des lois, M. Dailly (CD), indiqua qu'une commission d'enquête aurait pu sembler plus appropriée, mais que, dans ce cas, il aurait fallu consulter préalablement le garde des Sceaux et que l'activité de la commission aurait pu être entravée par une information judiciaire.

Le Sénat a d'autre part décidé la création de deux autres commissions de contrôle, plus conformes, celles-là, à leur objet : le 12-12 sur la SNCF (p. 4444) et le 19-12 sur les postes (p. 4805).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie*. R. Etien, L'application des décisions d'annulation du CC sur saisine parlementaire, *RA*, 1984, p. 472 ; F. Goguel, *La jurisprudence du CC*, Paris, IEP, 1983-1984 ; L. Habib, *La notion d'erreur manifeste d'appréciation dans la jurisprudence du CC*, mémoire Sc. Po., Paris I, 1984 ; J.-C. Masclat, La loi sur les entreprises de presse, *AJDA*, 1984, p. 644 ; E. Pisier, Le peuple et les sages. Le référendum et le cc, *Esprit*, déc. 1984, p. 137.

Notes : F. Luchaire, sous 83-165 DC, 20-1, *D*, 1984, p. 594 ; M. de Villiers, *ibid.*, *RA*, 1984, p. 261 ; J.-J. Bienvenu, 84-181 DC, 10/11-10, *AJDA*, 1984,

p. 684 ; M. de Villiers, *RA*, 1984, p. 580 ; Y. Agnès, Un progrès législatif, *Le Monde*, 13-10 ; S. July, La loi est désormais hersantophile, *Libération*, 13/14-10 ; H. Portelli, Le juge constitutionnel et le pouvoir, *La Croix*, 19-10 ; J.-J. Queyranne, Non au gouvernement des juges, *ibid.*, 9-11 ; G. Maleville, Le cc et le pluralisme, *Le Monde*, 2/3-12 ; J. Robert, Le cc devant ses juges, *ibid.*, 23/24-12 ; J. Boulouis, 84-179 DC, 12-9, *AJDA*, 1984, p. 683 ; J. Ferstenbert, 84-174 DC, 25-7, *ibid.*, p. 619.

— *Anciens membres.* On le sait, les fonctions de membres du cc ne sont pas renouvelables. Les anciens membres ne se désintéressent pas pour autant des questions de régularité constitutionnelle. A preuve, la signature collective, aux côtés d'universitaires, d'une lettre au *Monde*, le 22-12, relative aux conditions d'un référendum en Nouvelle-Calédonie, de MM. Léon Noël et Roger Frey, anciens présidents, et de MM. Pierre Chatenet et François Goguel. Un *contre-CC* se mettrait-il en place ?

— *Compétence.* En écho à la bataille du dernier été, le PM s'oppose à toute extension de compétence de la Haute Instance en matière référendaire (cette *Chronique*, n° 32, p. 189), en réponse à une interrogation de M. Geng (UDF). A cette fin, il invoque, tout d'abord, la jurisprudence découlant des décisions des 14-9-1961 et 6-12-1962, par laquelle le cc met en avant sa compétence d'attributions, et les art. 11, 53 et 89 C qui limitent l'intervention de celui-ci à l'application littérale de l'art. 60 C, aux termes duquel il veille à la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats (AN, Q, p. 5228).

Sans qu'il soit expédient de rappeler que le Conseil a pu se montrer infidèle, à diverses reprises, à son interprétation initiale (CCF, 19, p. 97), il convient d'indiquer qu'à la faveur de la formulation de l'avis sur le déroulement matériel du référendum l'examen a porté, à partir de 1961, selon une pente naturelle, sur sa conformité à la Constitution. En tout état de cause le cc a fait connaître officieusement, sur le *fond*, son sentiment au pouvoir exécutif.

V. Référendum.

— *Condition des membres.* Pour la première fois, le cc a été appelé à statuer sur la situation des membres de droit (CCF, 18, p. 195). La décision *Puy-de-Dôme*, 2°, du 7-11 (p. 3490), relative à l'élection à l'AN de M. Valéry Giscard d'Estaing, adapte, pour l'essentiel, l'ord. 58-1067 du 7-11-1958 à l'idée nouvelle qu'un ancien chef de l'Etat peut poursuivre une carrière politique et ne point prendre sa retraite sur-le-champ.

Examinant le recours intenté contre le jugement du TA de Clermont-Ferrand (cette *Chronique*, n° 32, p. 169), le cc confirme l'éligibilité à la députation d'un membre de droit en l'absence de disposition expresse en ce sens. Quant à l'incompatibilité, visée à l'art. 57 C, le juge estime qu'elle s'applique au cas présent, dès lors que les membres de droit (...) sont, sous la seule réserve de la dispense de serment expressément prévue par l'art. 14 de

l'ord. n° 58-1067 du 7-11-1958 (...), soumis aux mêmes obligations que les autres membres du CC. Il suit de là que l'élection au Parlement d'un membre de droit fait obstacle à ce que celui-ci siége au sein de ce Conseil.

Cette décision a le mérite de clarifier la condition des membres de droit en les soumettant au régime de droit commun, en général, et à l'obligation de réserve, en particulier. Cependant le problème du retour éventuel à l'issue du mandat parlementaire est demeuré dans l'ombre. La terminologie utilisée est révélatrice : la décision prend acte tout au plus, sans porter une appréciation juridique sur la portée de l'incompatibilité, en termes de suspension ou d'interruption. Il est souhaitable qu'entre-temps une révision constitutionnelle règle la difficulté en attribuant, par exemple, aux anciens Présidents de la République la qualité de sénateur inamovible, comme on l'envisagea un instant, en 1958.

En dernière analyse, on relèvera que le CC traite par prétériorité l'arrêt rendu, en l'espèce, par le CE, en violation du code électoral (*ibid.*, p. 169). On croit savoir que ce dernier en a été dépité, car il estimait que l'autorité de la chose jugée devait amener... le juge constitutionnel à décliner sa compétence.

— Dans une lettre à ses électeurs de Jarnac, M. Pierre Marcilhacy a expliqué qu'il ne se représenterait pas en 1985 au conseil général de Charente, en raison de l'obligation de réserve que lui imposent ses fonctions, compte tenu du tour politique pris par les élections cantonales (*Bulletin quotidien*, 25-10).

— *Contrôle de constitutionnalité de la loi (art. 61, al. 2 C)*. A la demande de M. Bourg-Broc (RPR), le PM dresse, de manière heureuse, le bilan de l'activité du CC, au terme de la décennie qui a vu l'élargissement de sa saisine : *Cinquième législature (1973-1978)* : lois organiques : 16 saisines : 15 décisions de conformité, 1 décision de non-conformité, lois (564 votées) : 22 saisines (4 %) : 15 décisions de conformité, 5 décisions de non-conformité partielle, 2 décisions de non-conformité. *Sixième législature (1978-1981)* : lois organiques : 4 saisines : 3 décisions de conformité, 1 décision de non-conformité partielle, lois (266 votées) : 26 saisines (10 %) : 18 décisions de conformité, 6 décisions de non-conformité partielle, 2 décisions de non-conformité. *Septième législature* depuis 1981 (jusqu'au 13 septembre 1984) : lois organiques : 5 saisines : 5 décisions de conformité, lois (349 votées) : 48 saisines (14 %) : 25 décisions de conformité, 21 décisions de non-conformité partielle, 2 décisions de non-conformité. Ces chiffres appellent toutefois certains commentaires : 1° le nombre des saisines a crû de manière sensible depuis la réforme de 1974 ; 2° le nombre des décisions de non-conformité totale a proportionnellement diminué (9 % en 1973-1978 ; 7 % en 1978-1981 ; 4 % en 1981-1984) ; 3° enfin, on note dans les cas de non-conformité partielle : a) une diminution significative des annulations sanctionnant la violation d'une règle de fond (1978-1981 : 85 % ; 1981-1984 : 64 %) ; b) un accroissement du nombre des décisions sanction-

nant le non-respect de règles de forme provenant notamment de la jurisprudence introduite en 1981 par le Conseil constitutionnel concernant la procédure de consultation des Assemblées territoriales outre-mer (5 décisions, soit 20 % du total) (AN, Q, p. 4846).

— *Décisions.* 84-181 DC, 10/11-10, p. 3200 et 3206. Loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse. V. *Libertés publiques* et *Chronique* précédente.

84-184, DC, 29-12, p. 4167 et 4172. Loi de finances pour 1985. V. *Libertés publiques* et *lois de finances*.

84-186 DC, 29-12, p. 4171 et 4185. Loi de finances rectificative pour 1984. V. *Lois de finances*.

84-983, 7-11, p. 3490, *Puy-de-Dôme*, 2^e, V. *Conseil constitutionnel*.

— *Procédure.* L'examen de la loi de finances pour 1985 s'est déroulé dans des conditions particulières. A cet égard, ce n'est pas tant le nombre de recours en rafales dont il s'agit, en l'occurrence, que de la date à laquelle ils ont été déposés et de leur caractère ponctuel. L'un d'entre eux, portant sur un article, sera enregistré la veille même de la décision. Certes, une fin de session parlementaire est chargée, mais compte tenu du butoir que représente le début de l'année budgétaire et du principe de la *continuité de la vie nationale* qui le sous-tend (CCF, 13, p. 289), le CC s'est prononcé *de facto*, à la demande de l'opposition, selon la procédure de l'*urgence*, visée à l'art. 61, al. 3 C, et réservée, en principe, au seul Gouvernement (*ibid.*, 21, p. 102).

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de songer, en la matière, à une modification de l'ord. portant LO relative au CC, en prévoyant, au nom du parallélisme des formes, qu'au délai d'adoption imposé au législateur pour la loi de finances de l'année (cas unique en droit positif) corresponde, à l'avenir, un délai préfix de contestation ?

V. *Libertés publiques. Lois de finances. Référendum.*

CONSEIL DES MINISTRES

— *Réunion extraordinaire.* Pour la première fois depuis 1981, le conseil a tenu deux séances hebdomadaires : l'une normale, le 29-11 ; l'autre extraordinaire, le 1^{er}-12, à l'occasion de laquelle M. Edgard Pisani a été nommé délégué du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie (*Le Monde*, 1^{er}/2-3-12).

V. *Premier ministre.*

DROIT CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie.* P. Vialle, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Lyon, L'Hermès, 1984; L. Philip, *Des intentions des constituants de 1946 à la pratique constitutionnelle de la V^e République ou de la continuité en droit constitutionnel français*, RDP, 1984, p. 1245.

DROIT PARLEMENTAIRE

— *Bibliographie.* *Nouveau supplément au Traité de droit politique, électoral et parlementaire d'Eugène Pierre*, La Documentation Française, 1984. Un événement ! Le dernier « Supplément » au célèbre *Traité* avait paru en 1924, et M. Jean Lyon, secrétaire général honoraire de l'AN, a entrepris de poursuivre le travail de son illustre prédécesseur : il présente dans ce premier volume la période allant de 1924 à la fin de la III^e République ; un second volume portera sur la IV^e République, et le dernier concernera la V^e. La Documentation Française a d'autre part pris l'heureuse initiative de publier sur microfiches le *Traité* et son *Supplément* qui sont depuis longtemps introuvables.

ÉLECTIONS

— *Élections territoriales de Nouvelle-Calédonie.* En application de la loi 84-821 du 6-9 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie, le décret 84-907 du 12-10 (p. 3194) a fixé au 18-11 la date des élections à l'assemblée territoriale dont le contentieux a été organisé par le décret 84-906 du 12-10 (p. 3194), et la campagne radiotélévisée par la décision n° 15 de la Haute Autorité de la communication audio-visuelle du 25-10 (p. 3386 et 3413).

Boycotté par le Front de Libération kanake socialiste (FLNKS) et marqué par des destructions d'urnes, le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 79 271

Votants : 39 735

Suffrages exprimés : 39 296

Abstentions : 49,87 %

	Voix	%	Sièges
Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR)	27 821	70,87	34
Mouvement Libération kanake socialiste (LKS)	2 879	7,32	6
Front national	2 379	6,05	1
Fédération pour une nouvelle société calédonienne	1 748	4,44	1

Les sept autres listes n'ont pas atteint le seuil de 4 % requis pour être admises à la répartition des sièges.

— *Art. L. 115 du code électoral (élections municipales de Marseille)*. La chambre criminelle de la Cour de cass., saisie d'un recours du préfet de police de Marseille, a confirmé l'arrêt de la cour d'Aix faisant application de l'art. L. 115 selon lequel le privilège de juridiction de l'art. 681 du code pénal est inapplicable aux crimes et délits commis afin de favoriser ou de combattre une candidature (cette *Chronique*, n° 31, p. 180) : M. Patault est donc renvoyé devant le tribunal correctionnel sur plainte du candidat UDF, M. Gaudin (*Le Figaro*, 8/9-12).

GOVERNEMENT

— *Bibliographie*. J. Rigaud et X. Delcros, *op. cit.* V. *Collectivités territoriales*.

— *Composition*. Le premier remaniement du gouvernement Laurent Fabius (cette *Chronique*, n° 32, p. 173) est intervenu par le décret du 7-12 (p. 3771) : M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes et porte-parole du Gouvernement, a été nommé ministre des relations extérieures, en remplacement de M. Claude Cheysson qui redevient membre de la Commission des Communautés européennes ; Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, lui succède en tant que porte-parole du Gouvernement, tandis que Mme Catherine Lalumière l'assiste en tant que secrétaire d'Etat chargée des affaires européennes. Par ailleurs, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie chargé du budget, s'adjoit la consommation, libérée par celle-ci. Enfin, M. Jack Lang, jusqu'alors ministre *délégué* à la culture, a été promu ministre de plein exercice.

Ce changement, à l'occasion duquel le PM a, semble-t-il, joué un rôle important, notamment concernant le départ de M. Cheysson, parallèlement à la démarche de chefs d'Etat de l'Afrique francophone (v. *Le Monde*, 9/10-12), illustre, par ailleurs, la diversification des responsabilités féminines. En dehors de la promotion remarquée de Mme Edith Cresson au redéploiement industriel et au commerce extérieur en juillet 1984, on observera que, pour la première fois (*CCF*, 6, p. 180), une femme a en charge la communication gouvernementale (il importe cependant de relever *mutatis mutandis* le précédent du groupe socialiste à l'AN, depuis 1983, avec Mme Véronique Neiertz) et, de manière saisissante, les affaires européennes. Qui plus est, le PM devait nommer par un arrêté M. Gilbert Trigano, PDG du club Méditerranée, pour exercer à ses côtés la fonction de *délégué* chargé des nouvelles formations. Ce ministre *in petto* a pour pendant un ministre *in partibus* M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, évincé des affaires de Nouvelle-Calédonie deux jours auparavant.

— *Pouvoirs exceptionnels*. Le *délégué* du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie a décrété l'état d'urgence, le 12-1 (*Le Monde*, 13/14-1), en appli-

cation de la loi du 3-4-1955 auquel il est fait référence à l'art. 119 de la loi du 6-9-1984 portant statut du territoire. Toutefois, son maintien au-delà de douze jours ne pourrait résulter que du Parlement (art. 2 de l'ord. du 15-4-1960), par symétrie à la procédure de l'état de siège (art. 36 C). L'état d'urgence proclamé lors du conflit algérien en 1955 avait été levé en 1963.

— *Communication politique.* Le quart d'heure mensuel du PM (cette *Chronique*, n° 32, p. 175) a fait l'objet d'une réponse, le 18-10, de la part du PS et du PCF, l'opposition déclinant, en définitive, la proposition qui lui était faite. M. Laurent Fabius devait intervenir le 28-11 et le 19-12, sans que la réplique ne lui soit apportée.

— *Réunion de travail.* Le PM a réuni, le 2-1 (*Le Monde*, 4-1), les 23 ministres et ministres délégués afin de définir les axes de travail du gouvernement pour 1985. M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la Présidence de la République, avait été convié. En vue des élections législatives de 1978, M. Raymond Barre avait tenu deux réunions similaires, auxquelles toutefois les secrétaires d'Etat avaient participé (*CCF*, 5, p. 179).

V. *Libertés publiques, Opposition, Premier ministre, Président de la République.*

GROUPES PARLEMENTAIRES

— *Réticences.* Le projet de loi sur la multipostulation dans la région parisienne, qui divisait les députés socialistes, a été retiré de l'ordre du jour à la demande du groupe et reporté en attendant un compromis (*Le Monde*, 22-11).

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

— *Irresponsabilité.* Dans un rappel au règlement, M. Pascal Clément (UDF) s'est indigné le 29-11 (p. 6484) que de nombreux députés aient été cités comme témoins devant le tribunal correctionnel de Pontoise pour le lendemain, à la demande du substitut Bidalou (révoqué au début de 1981 : *CCF*, 17, p. 32, et amnistié par la suite). En dépit de la réponse apaisante du garde des Sceaux qui invita les députés concernés à ne pas déférer à cette convocation, mais qui se refusait à dramatiser l'incident, un vif débat s'engagea au cours duquel M. Foyer (RPR) déclara que la réquisition du substitut constituait une atteinte à la séparation des pouvoirs et traduisait une méconnaissance des immunités parlementaires : « Elle nous invite à comparaître comme témoins de notre carence législative. » M. Foyer suggéra à M. Badinter d'ordonner au procureur général d'introduire un recours pour excès de pouvoir... Une suspension de séance fut alors demandée.

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie.* Ch. Debbasch, *Le droit de l'audio-visuel*, PUF, « Que sais-je ? », 1984 ; E. Derieux, Le nouveau statut des entreprises de presse, *JJA*, 3/5-12 ; F. Luchaire, Le fisc, la liberté individuelle et la Constitution, *Mél. Paul-Marie Gaudemet*, p. 603 ; J. Robert, La révolution biologique et génétique face aux exigences du droit, *RDP*, 1984, p. 1255 ; Y. Rodriguez, La Cour de cassation et le contrôle de l'avis des chambres d'accusation en matière d'extradition, *D*, 1984, p. 223 ; J.-E. Schoettl et S. Hubac, Le CE et la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, *AJDA*, 1984, p. 543, et Le contrôle du juge de l'excès de pouvoir sur les décrets d'extradition (CE, 26-9-1984, *Galdeano*), *ibid.*, p. 669 ; La gauche et l'enseignement, dossier RPP, juillet 1984, p. 3 ; L'administration transparente, *Administration*, n° 124, juin 1984, p. 21.

Note : W. Jeandidier sous Cass. crim., 17 et 29-5 (arrêts Dore et Mori), *D*, 1984, p. 536.

— *Liberté d'aller et venir.* La fouille d'un véhicule, en l'occurrence l'ouverture du capot, ne saurait être assimilée à une visite domiciliaire, a estimé la cour d'appel de Rennes le 8-11 (*Le Monde*, 10-11). Par voie de corollaire, cette opération ne constitue pas une atteinte à la liberté ou à l'intimité du conducteur et de ses passagers. En 1979, la Cour de cassation avait jugé que, dans le cadre d'une opération de police judiciaire, un automobiliste devait ouvrir le coffre de son véhicule (*CCF*, 12, p. 240).

De surcroît, dans un arrêt *Buisson*, la Cour de cassation a estimé, le 28-11 (*Le Monde*, 14-12) qu'on ne peut retirer son passeport à un citoyen français au motif qu'il n'a pas payé ses impôts : *La liberté fondamentale d'aller et de venir n'est pas limitée au territoire national, mais comporte également le droit de le quitter.* Ce qui donne sa pleine signification au protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme (au moment même, coïncidence heureuse, naît, le 1^{er}-1, le passeport européen dans le cadre de la CEE) et au pacte international des Nations Unies.

— *Liberté d'association.* Dans un arrêt du 31-10 le CE a prononcé l'annulation du décret portant dissolution, en 1980, de la FANE (*CCF*, 16, p. 243), en ce que sa motivation, eu égard aux dispositions de la loi du 11-7-1979, était insuffisante (*Le Monde*, 8-12).

— *Liberté individuelle et inviolabilité du domicile.* A l'occasion de l'examen de l'art. 94 de la loi de finances pour 1985, relatif aux perquisitions fiscales dans le cadre de la lutte contre la fraude, le CC (décision 84-184 DC du 29-12) n'a pu que se féliciter de la fermeté dont il avait fait montre l'an passé (cette *Chronique*, n° 29, p. 178). Sous cet aspect, le législateur a consacré les termes de la conciliation entre les principes

de la liberté individuelle et de la répression de la fraude, explicités à cette date. Ce qui souligne l'intérêt qui s'attache désormais à la méthode jurisprudentielle de l'*annulation positive* (*ibid.*, p. 179), dont on trouve, par ailleurs, une autre illustration, s'agissant des visites d'entreprises de presse, sur demande de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse (art. 22, al. 3 de la loi 84-937 du 23-10-1984), validées dans la décision 84-181 DC des 10/11-10.

V. Loi de finances.

— *Liberté de la presse.* Sur rapport de M. le doyen Georges Vedel, auteur remarqué en 1979 d'une étude sur la gestion des entreprises de presse devant le Conseil économique et social, le CC a proclamé, en termes péremptoirs, dans une décision 84-181 DC des 10/11-10 (p. 3200 et 3206), que *la libre communication des pensées et des opinions, visée à l'art. 11 de la Déclaration de 1789, étant une liberté fondamentale d'autant plus précieuse que son exercice est l'une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés et de la souveraineté nationale, la loi ne peut en réglementer l'exercice qu'en vue de le rendre plus effectif ou de le concilier avec celui d'autres règles ou principes de valeur constitutionnelle.*

Le juge avait déjà eu l'occasion de s'y référer à propos de la communication audio-visuelle (82-141 DC), mais la présente décision est la première qui en fait application à la liberté de la presse, *l'ancre unique par laquelle tiennent toutes les libertés*, selon Stendhal. A l'instar de la décision 81-132 DC sur les nationalisations (CCF, 21, p. 251), elle comporte une signification doctrinale qui dépasse la portée conjoncturelle des annulations prononcées, d'autant que le PM avait lui-même annoncé que l'application des dispositions impliquées n'était pas d'actualité... (AN, 7-9-1984, p. 4396).

I. — Le CC consacre, sur le plan des principes, la conception interventionniste du législateur pour lequel la liberté de la presse ne se définit pas exclusivement par l'absence d'empêchement, mais exige une action positive. C'est la philosophie du Préambule de 1946 qui vient ici prolonger la vision libérale de 1789. Un leitmotiv revient sans cesse dans les considérants, que résume l'affirmation de principe selon laquelle « la libre communication des pensées et des opinions ne serait pas effective » sans le pluralisme, qui se trouve élevé au rang d'*objectif à valeur constitutionnelle*.

Le terme même d'*objectif* souligne le caractère « programmatique » de la démarche qui considère la liberté de la presse dans sa dimension concrète, c'est-à-dire du point de vue des *lecteurs*, « qui sont au nombre des destinataires essentiels de la liberté proclamée par l'art. 11 » et qui doivent être « à même d'exercer leur libre choix ». Le CC avait d'ailleurs utilisé cette expression d'*objectif à valeur constitutionnelle* dans la décision précitée 82-141 DC sur la communication audio-visuelle, ainsi que nous l'avions alors relevé (CCF, 23, p. 258), à propos précisément du pluralisme.

Dès lors, le législateur est habilité à réglementer l'exercice d'une liberté fondamentale, mais seulement « en vue de le rendre plus effectif ».

L'objectif du *pluralisme* et sa mise en œuvre (les quotas de diffusion) répondent à cette finalité, de même que celui de la *transparence* et, accessoirement, l'exigence d'une *équipe rédactionnelle* propre à chaque publication. Ce faisant, le CC récuse l'approche exclusivement libérale des requérants qui s'en tenaient à la conception négative de la liberté-absence d'empêchement consacrée par la loi du 29 juillet 1881. A ce propos, les commentateurs ont relevé que cette loi n'était pas évoquée dans la décision, bien qu'elle eût formulé un principe fondamental reconnu par les lois de la République : la décision remonte à la Déclaration de 1789, dont elle actualise en quelque sorte les implications pour justifier une réglementation qui impose des contraintes étrangères à la loi de 1881.

II. — Mais, selon une démarche qui évoque ici encore la décision sur les nationalisations (81-132 DC précitée), l'actualisation ne saurait remettre en cause la portée de la liberté proclamée en 1789. En un mot, la décision porte la marque d'un *compromis*. Par voie de corollaire, le juge a estimé que, tout en adhérant à la démarche du législateur, il devait en marquer les limites. D'où la double amputation de la loi s'agissant de son champ d'application (art. 13, al. 2) et des pouvoirs de la commission pour la transparence et le pluralisme (art. 19 et 20), chargée de veiller à son application.

Les dispositions limitant la concentration sont-elles d'application immédiate, au point de contraindre, pour parler clair, le groupe Hersant à s'y conformer ? Au prix d'une démarche didactique, le CC s'est refusé à cette éventualité, pour une raison de droit et de fait : *S'il est loisible au législateur lorsqu'il organise l'exercice d'une liberté publique... d'adopter pour l'avenir... des règles plus rigoureuses que celles qui étaient auparavant en vigueur, il ne peut, s'agissant de situations existantes intéressant une liberté publique, les remettre en cause que dans deux hypothèses : celle où ces situations auraient été illégalement acquises ; celle où leur remise en cause serait réellement nécessaire pour assurer la réalisation de l'objectif constitutionnel poursuivi*. Or, à l'heure actuelle, aucune d'entre elles n'est réalisée.

Concernant les situations existant au moment de la publication de la loi, estime le CC, les tribunaux sont seuls compétents pour en apprécier le caractère licite ou non. Et ce d'autant plus que, sur le fondement de l'art. 9 de l'ord. du 26-8-1944, resté en vigueur, les poursuites en cas de concentration demeurent ouvertes, la personne visée pouvant se prévaloir, de surcroît, de la présomption d'innocence proclamée à l'art. 9 de la Déclaration de 1789. En bref, au-delà d'un *effet ubuesque* (S. July), M. Hersant aurait-il remporté une victoire à la Pyrrhus ? Sans doute serait-il aisé de conclure en ce sens. Mais ce serait oublier qu'il est devenu entre-temps, le 17-6-1984, membre du Parlement européen et qu'à ce titre il peut se réclamer d'une *immunité... permanente* (CCF, 23, p. 276). En résumé, le juge a estimé qu'en dehors de la matière fiscale et des validations législatives (CCF, 15, p. 465) la loi ne s'applique que pour l'avenir

et il a implicitement consacré le principe général de l'intangibilité des situations légalement acquises.

Dans cette perspective, il ne pouvait que s'opposer au pouvoir de sanction exorbitant de la commission pour la transparence et le pluralisme en sa qualité d'autorité administrative indépendante (v. P. Sabourin, *AJDA*, 1983, p. 275). Le CC a considéré qu'en l'absence d'une intervention du juge pénal ladite commission n'était pas habilitée, après une mise en demeure à une entreprise de se conformer aux plafonds légaux, de la contraindre en la privant d'avantages fiscaux et postaux (sur le montant des aides, v. AN, Q, p. 4415). D'où une vigoureuse rédaction où transparait l'humeur du juge : *Considérant que l'ensemble de ces dispositions... produit des effets équivalents à ceux d'un régime d'autorisation préalable ; qu'elles sont, de ce chef, contraires à l'art. 11 de la Déclaration de 1789... cette répression ne saurait être confiée à une autorité administrative.* En revanche, les dispositions des art. 15 et 22 permettant l'information de la commission ont été validées par la Haute Instance.

Avec une grande force d'analyse, celle-ci a renouvelé sa sollicitude aux libertés publiques, en mettant en avant le régime répressif et l'obligation de résultat qui incombe au législateur, à la faveur notamment de la nouvelle composante de la liberté de la presse constituée par *la liberté du lecteur*. Il n'est pas jusqu'à la rédaction inédite du dispositif de la décision (*sous les strictes réserves d'interprétation*) qui n'en porte l'empreinte. A l'unisson d'autres démocraties occidentales, la France dispose désormais d'une législation anti-trust (v. A. Paysant, *Contribution à l'étude du statut et de l'économie des entreprises de presse de 1945 à 1962*, thèse Caen, 1963). La loi 84-937 du 23-10 (p. 3323), dont on a résumé l'esprit, en rend compte.

V. Conseil constitutionnel, Gouvernement.

LOI

— *Bibliographie*. R. Carré de Malberg, *La Loi, expression de la volonté générale*, *Economica*, 1984 : saluons la réédition, présentée par Georges Burdeau, de l'ouvrage magistral sur la souveraineté parlementaire ; L. Favoreu, *Actualité et légitimité du contrôle juridictionnel des lois en Europe occidentale*, *RDP*, 1984, p. 1147.

— *Unanimité*. M. Rocard réussit la décrispation : la loi sur l'enseignement agricole privé a été approuvée par le RPR et l'UDF le 22-11 (p. 6311), mais le groupe communiste s'est abstenu (déjà la loi sur la rénovation de l'enseignement agricole public n'avait pas rencontré d'opposition). Le précédent texte adopté à l'unanimité concernait la détention provisoire, le 26-6.

D'autre part, le projet sur l'indemnisation des victimes d'accidents de la route a été adopté en première lecture le 17-12 avec la voix de

M. Foyer (RPR), ainsi que celles de MM. Barre et Giscard d'Estaing (*Le Monde*, 19-12).

— *Initiative* (v. *Premier ministre*). M. Poher a déploré dans son discours de clôture, le 21-12, la diminution des dépôts en première lecture devant le Sénat : 20 % des textes en 1984, contre 44 % en 1983 (*BIRS*, n° 333).

LOI DE FINANCES

— *Bibliographie*. H. Jacquot, Les nouveaux rapports du Plan et du budget ; J.-Cl. Ducros, La structure bipartite de la loi de finances de l'année ; L. Tallineau, Les distinctions liées au caractère obligatoire de documents accompagnant le projet de loi de finances de l'année ; R. Muzellec, Du caractère gouvernemental des lois de finances rectificatives ; G. Peiser, La priorité de l'Assemblée nationale sur le Sénat ; R. Chiroux, Un élément actif du contrôle parlementaire en matière budgétaire sous la V^e République : le rapport général de la commission des finances du Sénat. *Etudes de finances publiques*, Mélanges en l'honneur de P.-M. Gaudemet, *Economica*, 1984 ; L. Philip, La constitutionnalisation du droit budgétaire, *ibid.*, p. 49 et Le droit constitutionnel des finances publiques, *Revue française de Finances publiques*, n° 7, 1984, p. 127.

— *Conformité de la loi de finances de l'année 1985*. Sur recours de l'opposition, le CC a examiné, à l'occasion de sa décision 84-184 DC du 29-12, certaines dispositions de la loi budgétaire. Il en a constaté la régularité, à l'exception de l'une d'entre elles qui, à nouveau, dans le domaine de l'enseignement privé (cette *Chronique*, n° 29, p. 181), empruntait *pour partie* l'aspect d'un cavalier budgétaire.

En dehors de l'art. 94 concernant les visites domiciliaires (v. *Libertés publiques*), et, pour nous en tenir au principal, le juge a estimé que le budget annexe des postes et télécommunications était conforme, selon les art. 21 et 22 de l'ord. du 2-1 1959, au principe d'affectation des recettes aux dépenses qui le caractérise (v. A. Paysant, *Finances publiques*, 1979, p. 72). Au passage, le CC a décliné, à bon droit, sa compétence au regard des décrets fixant le taux des redevances téléphoniques. Selon une démarche constante (cette *Chronique*, n° 29, p. 180), il a interprété, aux fins de validation de l'art. 21, le principe d'égalité devant l'impôt, posé à l'art. 13 de la Déclaration de 1789, en ce qu'il *ne fait pas obstacle à ce que le législateur édicte des dispositions différentes pour des activités professionnelles différentes*. Il s'ensuit que ce dernier peut, au moyen d'avantages fiscaux, inciter à la création et au développement d'un secteur d'activité concourant à l'intérêt général, au sens de l'art. 79 du budget, sachant qu'il n'appartient qu'à la loi, en vertu de l'art. 34 C, de déterminer le champ d'application de l'avantage fiscal dont il s'agit.

Le cc a mentionné, au surplus, au regard de l'art. 86, qu'*aucun principe ou règle de valeur constitutionnelle ne s'oppose à ce qu'une disposition fiscale ait un caractère rétroactif* (v. L. Trotabas et J.-M. Cotteret, *Droit fiscal*, 4^e éd., 1980, p. 134).

Enfin et surtout, le juge a été appelé à se prononcer sur les dispositions de l'art. 119 ayant trait à l'enseignement privé. Repoussant l'argumentation avancée, selon laquelle le législateur aurait cédé à la facilité des *adjonctions budgétaires*, selon Gaston Jèze (*Service des finances et de législation financière française*, 5^e éd., 1912, p. 57), il a opiné que les § I et II (à savoir : les crédits affectés à la rémunération des personnels enseignants et le montant des dépenses pédagogiques pour les classes sous contrat d'association) rentraient dans l'objet d'une loi de finances tel qu'il résulte de l'art. premier de l'ord. du 21-1-1959. En revanche, le § III, aux termes duquel *l'Etat peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public dont il transfère la propriété à la collectivité territoriale compétente*, a été censuré, *en la forme*, dès lors qu'il en excède les limites. Au détour d'une phrase, le Conseil a pris soin d'indiquer, toutefois, que *cette disposition ne porte pas atteinte à la liberté de l'enseignement*.

Il résulte de ce qui précède que le juge, conformément à son attitude, a entendu préserver sa liberté d'appréciation, en matière de cavaliers budgétaires. Cependant, la présente décision innove, en ce qu'elle dissocie les éléments d'un même article, sans aller pour autant jusqu'à ceux d'un alinéa. Il est bien certain, à cet égard, que la disposition incluse au § II, *b*, selon laquelle *les personnels non enseignants demeurent de droit privé* s'analyse intrinsèquement en un corps étranger à une loi de finances. En résumé, on ne peut s'empêcher de penser que le Conseil n'a pas été indifférent, sur cet aspect fort sensible, à la démarche consensuelle adoptée, au lendemain du retrait du projet Savary, par les parties intéressées.

V. Conseil constitutionnel, Libertés publiques.

— *Conformité de la loi de finances rectificative pour 1984*. Par une décision 84-186 DC du 29-1 (p. 4171 et 4185), le cc a fait bonne justice de l'argumentation contestant l'art. 15 de ladite loi, en matière de prestation relative à la fourniture d'eau, en faisant valoir, d'une part, le principe d'égalité devant l'impôt, et, d'autre part, qu'*aucun principe de valeur constitutionnelle n'interdit à la loi de prendre des dispositions rétroactives en matière fiscale (supra)*.

— *Exécution*. La question de la régulation budgétaire (cette *Chronique*, n° 29, p. 181) a été de nouveau soulevée par M. Alphandéry (UDF) dans son rapport sur les crédits du ministre chargé des relations avec le Parlement (AN, n° 2365, annexe n° 28). Au cours de la même séance, le 25-10, le président de la commission des finances, M. Goux (s), devait d'autre part faire une déclaration sur les conditions d'examen de la loi

de finances, notamment le retard des réponses aux questionnaires et des annexes (p. 5180). V. aussi Maurice Blin, rapporteur général au Sénat : Toujours moins de contrôle du Parlement, *Le Figaro*, 17/18-11.

MAJORITÉ

— *Fin de l'union de la gauche.* Le groupe communiste est passé de « l'abstention positive » (cette *Chronique*, n° 32, p. 180) à l'opposition en votant le 18-12 contre la loi de finances (p. 7203), alors qu'il s'était abstenu en première lecture le 15-11.

V. Groupes.

MINISTRE

— *Condamnation.* La cour d'appel de Lyon a confirmé le 20-12 (*Le Monde*, 22-12) la condamnation de M. Georges Fillioud dans l'affaire de la mosquée de Romans (cette *Chronique*, n° 32, p. 188).

— « *En roue libre* ». Le secrétaire national provisoire du PSU, M. J.-Cl. Le Scornet, ayant indiqué que son parti « s'interrogeait sur l'intérêt de sa participation au gouvernement » (*Le Monde*, 9-1), Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, qui avait quitté ses fonctions de secrétaire nationale du PSU pour entrer au Gouvernement en 1983 (cette *Chronique*, n° 26, p. 185), a rappelé qu'elle n'y était pas la représentante de son parti à l'égard de la direction duquel elle se mettait « en roue libre » (*Le Monde*, 12-1).

V. Partis politiques.

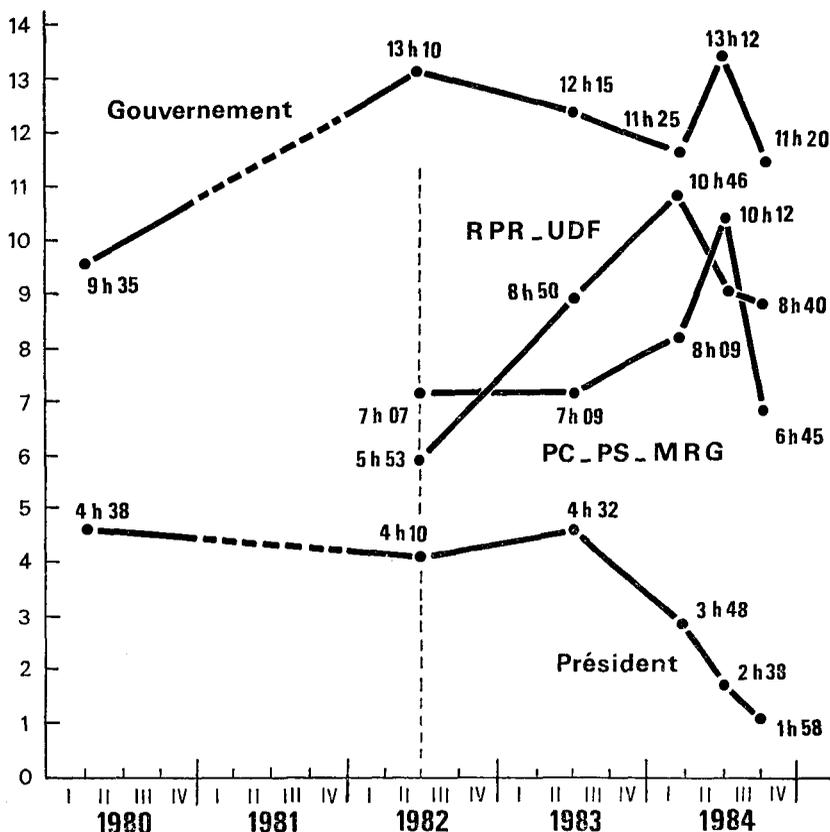
OPPOSITION

— *Bibliographie.* R. Etien, La participation de l'opposition au débat budgétaire, *Mél. Paul-Marie Gaudemet*, p. 247.

— *Droit de réplique.* L'opposition n'a pas usé, à ce jour, de cette possibilité ouverte à la suite de l'intervention mensuelle du PM sur TF1 (cette *Chronique*, n° 32, p. 175). Tout en poursuivant une négociation avec les parties prenantes (*Le Monde*, 23-11), celle-ci a saisi la juridiction administrative de la décision de la Haute Autorité (*Libération*, 28-11). Toutefois, cette dernière avait cru devoir rappeler qu'elle n'entend pas dicter aux formations politiques la façon dont elles organiseront le créneau que nous leur avons ouvert (*Le Monde*, 14/15-10). V. *Gouvernement*.

— *Le « dialogue républicain » ?* Les élus régionaux de l'opposition ont lancé une consigne de boycottage à l'occasion du voyage présidentiel en Alsace. V. *Président de la République.*

L'évolution des temps d'interventions à la télévision depuis 1982



(Source : *Le Monde*, 9-11-1984.)

ORDRE DU JOUR

— *La priorité neutralisée.* Le Sénat continue de donner du fil à retordre au Gouvernement qui avait fixé aux 14, 15 et 16-11 la discussion du projet sur l'enseignement privé (partie non budgétaire) : la Haute Assemblée, qui jugeait le délai trop bref, d'autant que la procédure d'urgence supprimait la navette, a décidé de ne pas siéger le mercredi 14, comme son règlement lui en donne la possibilité (cette *Chronique*, n° 31, p. 189) ; MM. Joxe et

Chevènement ont présenté le texte le 15... mais la suite du débat a été renvoyée au 10-12, après la discussion de la loi de finances, les rapporteurs ne se considérant pas en état de présenter leurs rapports (*Le Monde*, 8, 10, 15 et 16-11).

Le mois suivant, ce fut au tour de M. Lang d'éprouver la répugnance sénatoriale à la précipitation : la discussion du projet sur les droits des auteurs a été reportée à la prochaine session (*ibid.*, 22-12).

— *Procédure de discussion immédiate.* Pour la seconde fois (cette *Chronique*, n° 31, p. 186), le Sénat a eu recours à cette procédure qui lui a permis d'adopter au cours de la discussion budgétaire, dans la nuit du 27 au 28-11, une proposition de résolution créant une commission de contrôle (v. *Commission d'enquête et de contrôle*).

PARLEMENT

— *Bibliographie.* B. Beck, *La Cour des Comptes et le Parlement*, *Mél. Paul-Marie Gaudemet*, p. 269.

V. Session.

PARLEMENTAIRE

— *Activité.* Le ministre chargé des relations avec le Parlement fait connaître à M. Cousté (RPR) qu'à la date de juillet 1984 21 lois d'origine parlementaire ont été adoptées depuis le début de la VII^e législature. De surcroît, 11 322 amendements ont été votés, et moins de 20 % d'entre eux procédaient du Gouvernement (AN, Q, p. 5046).

— *Parlementaire en mission.* M. Valroff, député (s), a été nommé auprès du PM (p. 3720).

PARTIS POLITIQUES

— *Incompatibilité.* Entré dans le gouvernement de M. Fabius en juillet (cette *Chronique*, n° 32, p. 172), M. Jean-Michel Baylet a été amené à démissionner de la présidence du MRC où son intérim a été assuré par M. Jean Béranger, sénateur des Yvelines (*Le Monde*, 23-10), en attendant que le congrès extraordinaire de Marseille désigne son successeur, M. François Doubin, le 13-1 (*Le Monde*, 15-1).

V. Ministres.

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

— *Bibliographie.* D. Labetoulle, Concl. sous CE 11-7-1984, Union des groupements de cadres supérieurs de la fonction publique et Association générale des administrateurs civils, *AJDA*, 1984, p. 627 (mise en œuvre par le pouvoir réglementaire des garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires de l'Etat par l'art. 34 C).

— *Décrets d'application.* A l'invitation de M. Cousté (RPR), le PM précise, sur divers points, la pratique suivie (cette *Chronique*, n° 30, p. 176), de manière à résorber les délais qui ne seraient pas justifiés par des difficultés techniques : « Il est notamment prévu, afin que le travail de préparation des décrets soit commencé en temps utile, d'organiser une première réunion de programmation administrative dès la fin de la première lecture des textes au Parlement. De plus, lors du vote définitif de la loi, le ministre responsable de son exécution devra faire parvenir au secrétariat général du Gouvernement, au moment où il donne son contreseing, une fiche détaillée récapitulant le nombre, la nature et le calendrier des textes à prendre pour l'application de la loi. Enfin, le gouvernement veillera à la mise en place d'un dispositif de suivi de ce calendrier, de façon que les difficultés éventuellement rencontrées lors de son exécution puissent être réglées rapidement » (AN, Q, p. 5014).

PREMIER MINISTRE

— *Bibliographie.* A. Rollat et autres, Comment Laurent Fabius gouverne, *Le Monde*, 18/19-11 ; J. Boulouis, note sur cc, 84-179 DC du 12-9, Initiative des lois (v. cette *Chronique*, n° 32, p. 184), *AJDA*, 1984, 683.

— *Attributions.* Le décret 84-1059 du 1^{er}-12 (p. 3703), ayant nommé M. Edgard Pisani, délégué du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, placé sous l'autorité du PM, celui-ci a dessaisi en sa faveur, par un décret 84-1084 du 5-12 (p. 3747), le secrétaire d'Etat chargé des DOM-ROM de ses attributions relatives à ce territoire.

— *Fonctions.* Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, le 30-11, M. Laurent Fabius a précisé son rôle : *Cette fameuse théorie du Premier ministre-bouclier, je ne suis pas sûr qu'elle puisse vraiment fonctionner en période de mutation profonde, quand le pouvoir exécutif est inévitablement engagé dans des turbulences. Dans ces périodes-là, tout le monde est sur le pont, en tout cas, je joue et je jouerai mon rôle de PM. D'ailleurs, entre le Président et le PM, un certain nombre de courts-circuits qui avaient existé dans le passé ont disparu, et c'est tant mieux... Le PM a une fonction d'arbitrage. Si les ministres peuvent en permanence faire appel au surarbitrage de*

l'Élysée, il se produit des courts-circuits et la machine, alors, se grippe. A la question : quand Mauroy était à Matignon, vous passiez pour un spécialiste du court-circuit, le PM rétorque : Un spécialiste, non. Mais cela a pu se produire. Je ne voyais pas les choses comme maintenant, et j'avais tort.

— *Intervention.* En compagnie de son épouse, M. Laurent Fabius a participé, le 15-11 (*Le Monde*, 17-11), à une émission de variétés d'Europe 1.

Par ailleurs, M. Laurent Fabius a souligné, à Antenne 2, le 2-1 (*Le Monde*, 4-1), qu'on ne gouverne pas la France avec des n'y a qu'à. On ne gouverne pas un pays, dans une période de crise, avec des caresses sur les joues... On ne gère pas un pays avec des solutions simplistes.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* F.-O. Giesbert, L'été du magicien, *Le Nouvel Observateur*, 21-12.

— *Condition.* Le bilan médical semestriel de M. Mitterrand a été diffusé le 27-12 (*Le Monde*, 28-12).

— *Décélération du pouvoir présidentiel?* La décision de ne pas implanter le synchrotron européen à Strasbourg ne ressortit pas au rôle du *Président de la République*, a opiné M. Mitterrand à Mulhouse, le 22-12 (*Libération*, 23-12). Et d'ajouter, de façon surprenante : *Aucun texte ne dit que le chef de l'Etat peut être considéré comme devant trancher l'ensemble des problèmes qui nous sont aujourd'hui soumis. Il y a un Gouvernement, il y a un Parlement, il y a des régions et des départements plus responsables, chacun à sa place (ibid.).* Tout en marquant sa distance par rapport à la décision, il tranchera : *Je n'ai pas l'habitude d'arbitrer contre le Gouvernement (Le Monde*, 24-11). Cependant, la logique majoritaire préserve, à ce jour, le *Président-législateur* de tomber en quenouille.

— *Droit de grâce.* Le chef de l'Etat a gracié, par décret, le 21-12 (*Le Monde*, 26-12), M. Toumi Djaïdja, organisateur de la *marche des beurs* en 1983. A l'inverse de la tradition parlementaire (*CCF*, 3, p. 371), cette décision a fait l'objet de prises de position diversifiées.

— *Epouse du chef de l'Etat.* A l'issue d'une visite en Chine, Mme Mitterrand a été reçue le 16-11 (*Le Monde*, 17-11) par M. Hu Yaobang, secrétaire général du PCC, auquel elle a remis une invitation du chef de l'Etat à se rendre en France.

— *Fonctions.* Observant que le Président de la République était élu par une majorité, ce qui suppose une minorité, M. Mitterrand a déclaré à Mulhouse le 22-11 : « Il y a quelqu'un en France qui doit parler au nom de

l'une et de l'autre lorsqu'il parle pour la France... Le Président de la République incarne la Nation, l'Etat, la République, le pays tout entier » (*Le Monde*, 24-11).

Le chef de l'Etat est allé s'incliner le 12-11 devant la dépouille d'un ouvrier turc assassiné, puis devant celle d'une victime du 18^e arrondissement pour « bien marquer la solidarité et la vigilance qui s'imposent » (*ibid.*, 14-11).

— *Insigne et emblème.* Le PM rappelle à M. Cousté (RPR) qu'il n'existe aucune réglementation relative à l'apposition de la marque personnelle du chef de l'Etat sur le drapeau national. La tradition républicaine laisse à celui-ci un large pouvoir d'appréciation. Sous les III^e et IV^e Républiques, les initiales figuraient au centre de l'emblème (CCF, 23, p. 398). Hormis Georges Pompidou, la pratique est autre sous la V^e République : croix de Lorraine pour son prédécesseur ; faisceau de licteurs encadré de branches de lauriers ; le chêne et l'olivier pour ses successeurs (AN, Q, p. 5385).

— *Intervention.* Le *décorum* qui préside aux déclarations télévisées du chef de l'Etat s'est enrichi, après le pupitre (cette *Chronique*, n^o 30, p. 178), du drapeau national, le 16-12 (*Le Monde*, 18-12), ainsi que le 31-12, lors de la présentation des vœux à la nation (*ibid.*, 2-1).

Le chef de l'Etat est intervenu à propos de la décision de la Haute Autorité de la communication visant six radios parisiennes pour bloquer toute mesure d'application répressive (*Le Monde*, 12-12).

— *Mise en cause.* A propos de la rencontre du Président de la République avec le colonel Kadhafi, le 15-11, M. Couve de Murville (RPR) a, dans une question au Gouvernement, évoqué le 21 (p. 6225) la « tradition du Parlement » de « ne pas mettre en cause dans ses débats le chef de l'Etat », mais il a ajouté : « Comment suivre cette tradition lorsque celui-ci traite directement les affaires sans même la participation d'un membre du Gouvernement, en la seule présence d'un sénateur, sans doute au nom de la séparation des pouvoirs » (allusion à M. Charasse, conseiller à la présidence de la République, qui avait accompagné M. Mitterrand en Crète).

Au Sénat, M. Yvon Bourges (RPR) a regretté le 20-12 que, dans son intervention télévisée, le Président de la République « soit sorti de la réserve que les institutions lui imposent dans l'exercice de ses fonctions » en ne cachant pas que « son inclination allait vers l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie » (p. 4836). Le Premier ministre observa dans sa réponse qu'il n'est pas dans la coutume d'une assemblée parlementaire d'attaquer le chef de l'Etat (p. 4838). Dans un style plus « musclé », M. Pasqua (RPR) affirma que « nul, fût-il Président de la République... n'est au-dessus des lois », pour conclure en se déclarant prêt « à entamer la procédure visant à saisir la Haute Cour » (p. 4864).

— *Objectifs*. L'avis adressé aux contribuables par le ministre de l'économie précise : « Conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, votre impôt sur le revenu sera allégé en 1985... »

— *Organisation de la présidence de la République*. Le palais de l'Élysée possède désormais un studio de télévision, installé au rez-de-chaussée, dans le salon Napoléon III (*Le Monde*, 26-12).

— « *Politique étrangère personnelle* » ? Interrogé sur ses déplacements à Ifrane au Maroc, et en Crète, en l'absence de ministres, M. Mitterrand a répondu le 16-12 à TF1 : « Des ministres m'accompagnent quand c'est nécessaire ; d'une façon générale ils sont toujours là et je ne connais guère de cas où j'ai fait un voyage à l'étranger où je n'ai pas été accompagné d'un membre du Gouvernement... Vous en avez relevé deux dans votre brève énumération, vous n'en trouverez pas beaucoup d'autres. » Quant au qualificatif « personnelle », le chef de l'État a répondu : « C'est un peu la V^e République. On pourrait corriger, c'est certain (...), mais il est vrai que la politique étrangère relève essentiellement du Président de la République. Il n'y a pas une seule de mes démarches (...) qui n'ait été longuement délibérée avec le Premier ministre, le ministre des relations extérieures et le ministre des affaires européennes » (*Le Monde*, 18-12).

Sur les voyages présidentiels à l'étranger : Les comptes de l'Élysée (*Le Figaro*, 13-12).

— *Rôle des préfets*. Recevant le corps préfectoral le 28-11, le chef de l'État a rappelé à ses interlocuteurs : « Vous devez être les seuls détenteurs de l'autorité de l'État, les représentants du Gouvernement. C'est vous qui agissez au nom de l'État », en ajoutant : « Vous devez devenir tous les chefs de guerre de la bataille économique et sociale » (*Le Figaro*, 29-11).

— *Vœux*. L'année 1985 sera celle de la mise en place définitive de la décentralisation et de son corollaire indispensable, la déconcentration, a déclaré le chef de l'État en réponse aux vœux des corps constitués le 3-1 (*Le Monde*, 4-1).

V. Questions écrites, Référendum.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

— *Incident au Sénat*. Appliquée une fois par mois au Sénat depuis 1982 (CCF, 22, p. 408), la procédure a du mal à se roder. À côté de l'absentéisme des ministres (v. *Sénat*), il faut incriminer l'agressivité de certaines interventions, telle celle de M. Caldaguès (RPR) le 13-12, qui provoqua une vive réaction de M. Joxe et amena M. Poher à suspendre la séance (p. 4509). Le président du Sénat, qui rappela qu'il y avait trente-huit ans il faisait

son entrée dans l'hémicycle, ajouta : « Jamais je n'avais assisté à une séance comme celle-ci ! » Dans son discours de clôture, le 21-12, M. Poher constata la « dérive » des questions au Gouvernement et suggéra que la présence de la télévision en était responsable (*BIRS*, n° 333).

— *Incidents à l'AN*. La séance des questions au Gouvernement du 14-11 a été marquée de vifs incidents, le Premier ministre ayant à deux reprises longuement répondu à deux questions du groupe socialiste, notamment pour dénoncer les projets et programmes de l'opposition. Dans un rappel au règlement à l'issue de la séance, M. Gaudin (UDF) s'éleva contre « un véritable dévoiement de la procédure » : « Nous venons d'assister à une séance de propagande gouvernementale. » Le Premier ministre ayant répliqué, M. Labbé (RPR) protesta : « Le Gouvernement n'a pas à répondre à un rappel au règlement et il a utilisé le temps de parole du RPR »... (p. 6020).

Le 19-12, ce fut M. Julia (RPR) qui provoqua quelque tumulte en évoquant le *national-socialisme* à propos de la Nouvelle-Calédonie (p. 7223). Après une suspension de séance, au cours de laquelle le Bureau entendit M. Julia, celui-ci refusa de retirer ses propos et M. Mermaz exprima à la reprise « une très profonde réprobation » à laquelle s'associa le Premier ministre.

— *Débats*. Le 28-11, M. Giscard d'Estaing, qui intervenait pour la première fois depuis son retour à l'AN, disposa du temps de l'UDF pour interpeller le Premier ministre sur la Nouvelle-Calédonie (p. 6442). Auparavant, et de manière inhabituelle, M. Mermaz autorisa M. Tibéri (RPR) à répondre à M. Sarre (s) qui avait mis en cause la municipalité de Paris à propos des crèches, et qui lui répliqua (p. 6439).

V. Rappel au règlement.

QUESTIONS ÉCRITES

— *Fin de non-recevoir*. A propos d'une question de M. Cousté (RPR) relative à une déclaration du chef de l'Etat lors d'un voyage au Danemark, le ministre des affaires européennes, se retranchant derrière l'art. 68 C, se refuse d'y répondre (cette *Chronique*, n° 32, p. 185), dès lors qu'elle met en cause le Président de la République (AN, Q, p. 4776).

La nature des questions de M. Cousté, qui excèdent les compétences du Gouvernement (ventes d'armement au Tiers Monde effectuées par les Etats-Unis et l'URSS ; nombre de ses cadres formés dans les pays marxistes), sont frappées d'irrecevabilité (p. 5261 et 49). Le ministre de la défense a voulu, sans conteste, couper court à tout détournement de procédure. Il en est de même en ce qui concerne une question du même auteur de *politique-fiction* relative à une contradiction entre les majorités présidentielle et parlementaire (p. 5228).

QUORUM

Le Gouvernement ayant inopinément déposé le 18-10 un amendement à la loi de finances, supprimant les avantages fiscaux (prélèvement libératoire et abattement) dont bénéficiaient, en dépit de leur indexation sur l'or, les intérêts de l'emprunt 7 % 1973, M. Labbé, président du groupe RPR, demanda la vérification du quorum pour le vote de cet amendement (p. 4963). Se défendant de pratiquer l'obstruction, M. Labbé s'éleva contre le vote à la sauvette d'une mesure qu'avait refusée le précédent Gouvernement et s'étonna de l'absence du Premier ministre, seul le secrétaire d'Etat étant présent. Le quorum n'étant pas atteint la séance fut levée à 4 h 30 et reprise, conformément au règlement, une heure plus tard, en présence cette fois du ministre des finances, pour l'adoption de l'amendement litigieux (v. *Vote bloqué*). C'était la troisième fois depuis 1981 que la vérification du quorum était demandée (cette *Chronique*, n° 29, p. 190).

RAPPEL A L'ORDRE

— M. René Martin (PC) a été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, le 22-11, par le président de la séance du Sénat : il avait qualifié la commission des lois, favorable à la création d'une commission de contrôle sur la Nouvelle-Calédonie, de « commission croupion » et avait refusé de retirer cette expression (p. 3732). V. *Commission d'enquête et de contrôle*.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

— *Interpellation*. L'affaire de l'emprunt 7 % 1973 (v. *Quorum, Vote bloqué*) a rebondi le 19-10 avec une cascade de rappels au règlement, tous les groupes intervenant. M. Ducloné (PC), qui présidait, interpréta libéralement la procédure, et ce débat impromptu s'acheva sur une déclaration du ministre de l'économie (p. 4976).

La rencontre du chef de l'Etat et du colonel Kadhafi devait de même provoquer une « interpellation » de l'opposition le 15-11, à laquelle répondit M. Estier, président de la commission des affaires étrangères (« j'aurai, quant à moi, l'honnêteté de dire que mon intervention ne constitue pas un rappel au règlement... », p. 6082).

— *Prolongation*. Toujours à propos de l'emprunt 7 % 1973, la séance des questions au Gouvernement a connu le 24-10 une « rallonge » sur un rappel de M. Gaudin (UDF) auquel répondit M. Fabius, suivie d'une réplique de M. Barre (app. UDF) au Premier ministre (p. 5139). V. *Question au Gouvernement*.

RÉFÉRENDUM

— *Bibliographie.* R. Ponceyri, Les risques électoraux du référendum présidentiel sous la V^e République, *JJA*, 19/21-12 ; J. Robert, L'aventure référendaire, *D*, 1984, p. 243.

V. Conseil constitutionnel.

RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* La Constitution de la V^e République, *RFSP*, 1984, p. 615 (actes du colloque du XXV^e anniversaire) ; J.-P. Jouary et A. Spire, Voyage au centre de la Constitution, I. L'Etat, c'est qui ?, *L'Humanité*, 13-11 ; II. Station Palais-Bourbon, *ibid.*, 20-11 ; III. Station Elysée, 27-11 ; IV. Station Luxembourg, 30-11 ; V. Super-institutions (CC, CE), 4-12 ; VI. Pas de terminus, 14-12 ; VII. France-Europe express, 18-12.

SÉNAT

— *Bibliographie.* Analyse des discussions législatives et des scrutins publics, 1983-1984, 2^e session ordinaire et 3^e session extraordinaire (Imprimerie du Sénat).

— *Initiative du président.* M. Alain Poher a écrit le 9-10 à la présidente de la Haute Autorité de la communication audio-visuelle pour lui faire part de l'inquiétude des présidents de groupes de la majorité sénatoriale « à propos du déséquilibre qu'ils constatent dans l'information sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision du service public ». Mme Michèle Cotta a répondu le 22-10 que les membres de la Haute Autorité ont constaté ce déséquilibre pendant le premier semestre et ont adressé aux présidents des sociétés de télévision une « recommandation » leur demandant de veiller à ce que « l'équilibre entre les représentants des pouvoirs publics, ceux qui les soutiennent et ceux qui les critiquent » soit obtenu à l'avenir » (*Le Figaro*, 7-11, texte intégral de cette correspondance dans le rapport spécial de M. Cluzel sur la communication audio-visuelle, *S*, n^o 69, annexe n^o 48). V. *Opposition*.

— *Rapports avec le Gouvernement.* Le président du Sénat a exprimé son mécontentement devant l'absence de la plupart des ministres lors des questions du Gouvernement, à l'occasion de la conférence des présidents du 18-10 (*Le Monde*, 20-10). Il a d'autre part relevé le 20-12 que le Premier ministre intervenait « pour la première fois dans cet hémicycle en tant que chef du Gouvernement », pour répondre à une question orale sur la Nouvelle-Calédonie (p. 4838). V. *Ordre du jour, Questions au Gouvernement*.

V. Loi.

SESSIONS

— *Fin de la session ordinaire au Sénat.* La Haute Assemblée discutait de questions orales avec débat sur la Nouvelle-Calédonie en séance de nuit le 20-12 lorsque, à minuit, M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, constata que la session était close et déclara que le Gouvernement se retirait (p. 4863). La séance continua cependant, en l'absence de ses représentants, jusqu'à son terme.

— *Session extraordinaire.* Un décret du 20-12 convoqua le Parlement le 21 pour achever l'examen des textes inscrits à l'ordre du jour (p. 3923) ; le décret de clôture intervint le 21 (p. 3943).

— *Une « année exceptionnelle ».* Dans son discours de clôture du 21-12, M. Poher indiqua que le Sénat avait tenu séance pendant les deux tiers des jours ouvrables de 1984, c'est-à-dire pendant deux cents jours, « record absolu » dans l'histoire de la V^e République (BIRS, n^o 333).

VOTE

— *Bibliographie.* D. Desurvire, Droit de vote et prérogatives institutionnelles de l'INSEE, *La Vie judiciaire*, 19-11.

— *Etablissement et révision des listes électorales.* Le ministre de l'intérieur indique à M. Prat (s), que l'art. L. 17 du code électoral relatif à la composition de la commission administrative chargée de la révision des dites listes ne prévoit aucune précision concernant le renouvellement des délégués de l'administration et du président du tribunal de grande instance (AN, Q, p. 4717).

— *Vote blanc.* Le ministre de l'intérieur, en réponse à M. Mesmin (UDF), réfute longuement l'argument tendant à considérer un bulletin blanc comme un suffrage exprimé, en estimant qu'en dehors de l'hypothèse de la RP la réforme irait à l'encontre de la volonté de neutralité manifestée par les électeurs. (AN, Q, p. 5298), en élevant entre autres le chiffre de la majorité absolue.

— *Vote par procuration.* A la demande de M. Fuchs (UDF), le ministre de l'intérieur se livre à une réflexion d'ensemble sur la suppression du vote par correspondance résultant de la loi du 31-12-1975 et de ses incidences sur le vote par procuration (art. R 72 du code électoral) (AN, Q, p. 4802).

VOTE BLOQUÉ

— A l'occasion de l'amendement supprimant les avantages fiscaux de l'emprunt 7 % 1973, M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux finances, a demandé un scrutin unique sur cette disposition le 18-10 (p. 4963), pour écarter les sous-amendements reportant la date de son entrée en application sur lesquels l'opposition annonçait son intention de réclamer la vérification du quorum (v. *Quorum*). C'est la seconde fois depuis 1981 que le Gouvernement a recours à l'art. 44, al. 3 C (cette *Chronique*, n° 27, p. 118), et on observera qu'à la différence de l'usage antérieur le sommaire des *Débats parlementaires* ne le mentionne pas, ce qui complique bien inutilement la tâche du lecteur.

La rédaction de ce numéro a été achevée le 20 janvier 1985.

Pouvoirs-biblio

ADMINISTRATION

Guy BRAIBANT, *Le droit administratif français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques et Dalloz, 1984, 548 p., 196 F., index. Enfin sous forme de livre ce grand cours de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, qui couvre le champ d'application du droit administratif (1), les principes fondamentaux (2) et la fonction publique (3).

Jacques RICAUD, Xavier DELCROS, *Les institutions administratives françaises, les structures*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques et Dalloz, 1984, 408 p., 120 F. Premier tome d'un ouvrage attendu de longue date, également issu de célèbres cours à l'Institut d'Etudes politiques de Paris. Complément indispensable du précédent.

CONSTITUTIONNEL

Claude LECLERCQ, Pierre-Henri CHALVIDAN, *Travaux dirigés de droit constitutionnel*, Paris, LITEC, Librairie de la Cour de cassation, 1984, 332 p., 110 F. Deuxième édition d'un ensemble de documents, dissertations, commentaires de textes bien connus des étudiants de Paris XII.

Pierre VIALLE, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Lyon, Ed. L'Hermès, 1984, 720 p., 135 F. Un nouveau manuel de droit constitutionnel, pour les Lyonnais et pour les autres...

FINANCES PUBLIQUES

Etudes de finances publiques. Mélanges en l'honneur de M. le professeur Paul-Marie GAUDEMET, Paris, Economica, 1984, 1 046 p., 285 F. Un monument. Cet ouvrage de plus de mille pages présente un « panorama rationnel et systématique de l'état actuel de la science des finances publiques », comme l'écrit Georges Vedel dans sa préface. Il s'apparente à un traité collectif — avec ses inévitables inégalités mais avec son utilité qui est de beaucoup exposer (à défaut d'être exhaustif) et même d'ouvrir la voie à de nouvelles réflexions ou à des recherches complémentaires.

LIBÉRALISME

André JARDIN, *Histoire du libéralisme politique. De la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*, Paris, Hachette Littérature, 1985, 437 p., 159 F., index. Un livre important sur une période peu connue, par le grand « editor » de Tocqueville.

Pierre ROSANVALLON, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 1985, 414 p., 180 F, bibliographie. La thèse d'un libéral de la deuxième gauche sur un libéral de la deuxième droite... A lire donc.

SCIENCE POLITIQUE

Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Centre universitaire de Recherches administrative et politique de Picardie, Paris, PUF, 1985, 287 p., 70 F. Pour comprendre les élections municipales et la politique locale, donc nationale.

Alain et Marie-Thérèse LANCELOT, *Annuaire de la France politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1984, 132 p., 40 F., index. Le petit livre de chevet indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à la France et/ou à la politique.

TÉMOINS

Jean POPEREN, *Le nouveau contrat socialiste*, Paris, Ramsay, 1985, 114 p., 72 F. Un spécialiste de la première gauche souvent pur et dur et véhément à l'encontre de la deuxième...

Bernard STASI, *L'immigration : une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont, 1984, 185 p., 65 F. Courageux et argumenté. Pour un vrai débat.

René DUMONT, *Bangladesh, Népal : l'aide contre le développement*, Paris, Seuil, 1985, 285 p., 95 F. Troisième tome de *Finis les lendemains qui chantent...* Un regard critique sur la pauvreté et la dépendance du Tiers Monde.

Roger MARTELLI, *Communisme français. Histoire sincère du PCF 1920-1984*, Paris, Messidor/Ed. Sociales, 1984, 120 F. Une histoire illustrée par un historien engagé. Intéressant.

Pierre MENDÈS FRANCE, *Œuvres complètes*, T. 1 : *S'engager 1922-1943*, Paris, Gallimard, 1984, 837 p., 195 F., index. Premier des six volumes prévus pour les œuvres complètes d'un des rares hommes d'Etat de la France du xx^e siècle. Du fait de son auteur bien sûr, mais aussi par le travail d'édition accompli autour de François Stasse par Richard Dartigues et Simone Gros. A signaler particulièrement les documents sur le procès de Clermont-Ferrand (1941) et les carnets de notes du groupe Lorraine, mais aussi d'intéressantes annexes comme le devoir d'histoire constitutionnelle rédigé par Pierre Mendès France étudiant à Sciences-Po en 1924 (17/20).

Summaries

Roland CAYROL. — Opinion polls republic.

In France, opinion polls are often highly criticized. It is true that the method has some limits : it cannot pretend to take the measure of « the state of opinion » ; it does not permit the direct definition of deep-seated attitudes, and it does not allow any prediction. It is also true, that its limits in interpretation — error margins, the formulation of questions — are not always well respected. But, today the opinion polls set in the framework of scientific practice, is an indispensable contribution to sociology and politics.

Jérôme JAFFRÉ. — Reflections on poll mania.

In France, the obsession with polls is troubling and worrbersome. In fact, this omnipresent influence of polls exists because they integrate themselves perfectly within the system of the Fifth Republic.

Likewise, the obsession with polls, presents several advantages : it reduces the conflict between private and public polls and limits the risk of bad interpretation.

Frédéric BON. — Voters' intentions and estimations : technics, errors, progress.

On the whole, pre-electoral polls taken in France have a satisfying precision. Certain problems are however un-resolved. But the importance of some recent « failures » should not be over-estimated.

Jean-Luc PARODI. — A little guide for fans of opinion polls.

Seven recommendations among others for reading and understanding polls.

Data : Composition of the french population, Gauss table.**Guy MICHELAT et Michel SIMON. — « No opinion » on political questions.**

The rate of no response to political questions depends on the sociological predispositions the political participation level and the ideological orientation.

Although linked together, each of these characteristics exerts an independent influence. The structure of results of these three types of variables leads to complicated phenomena of reinforcement or, on the other hand, to a compensation for the handicaps stemming from the lowering of statutes and roles. One notes in particular the importance of politico-ideological mediation in the structuration of the relationship between statutory position and participation in the political world : political motivation and orientation to the left tend to bring the achievement level of under-privileged groups close to those of the educated and for the leading classes.

Philippe CROUZET. — Jurisprudence of the polls commission.

The polls commission established by the decree of July 19, 1977 controls the quality and objectivity of polls published in the political and electoral field.

An analysis of its position underlines its pragmatism in interpreting the general dispositions of the law as well as in the use of its power of control.

Olivier DUHAMEL. — Revision of the polls commission (1978-1984).

Date of the revision, summary of the affair and of the revision of the Commission.

Bernard RIDEAU. — Presidentialism and the influence of polls : Giscard's model.

The case of Giscard forms a model which conditions the exploratory techniques of public opinion whereby the use of polls by a president echoes the successive phases of his term of office. A weapon of persuasion during the electoral campaign, put aside in the post-electoral honeymoon period, the polls take on a vital role in the construction of a mid-term recovery, being finally overtaken by the conflicting challenges at the end of the term.

G rard LE GALL. — Reflections on the socialist party and polls.

Socialism and opinion polls, far from being incompatible become more and more instruments for reflection and action for the socialist party.

Eric DUPIN. — Polling services : a club of seven very different organizations.

An analysis of seven polling services publishing political polls from the following investigation.

Olivier DUHAMEL et Eric DUPIN. — Survey among polling services.

Responses from SOFRES, BVA, IPSOS, LOUIS-HARRIS FRANCE, FAITS ET OPINIONS, and IFRES to seventeen general information questions and three questions of opinion.

Daniel BOY, Elisabeth DUPOIRIER, H l ne MEYNAUD. — Political marketing : from conviction to seduction.

As a heavy user of polls, political marketing is a discipline in full expansion whose limits are still badly defined. Two trends divide the profession — One bases its analysis on models of a socio-political science. The other proposes a model of social and even political analysis which puts emphasis on cultural factors.

Pierre BOURDIEU. — Remarks about the scientific value and the political effects of opinion polls.

The success of Polls among politicians and journalists owes to the fact that they conform to the naive representation objectivity as science without scientist.

JOURNAL

Patrice G LARD. — From Brezhnev to Chernenko and the eighteen months of Yuri Andropov.

Pierre AVRIL and JEAN GICQUEL. — French political chronicle (October 16th 1984 - January 15th 1985).

« Pouvoirs »-biblio.

Imprimé en France, à Vendôme
Imprimerie des Presses Universitaires de France
ISBN 2 13 038988 0 — ISSN n° 0152-0768 — Imp. n° 30 936
CPPAP n° 59 303
Dépôt légal : Avril 1985

POUVOIRS

revue trimestrielle

- 1977 1. **l'alternance**
(nouvelle édition 1984)
2. **le parlement européen**
(nouvelle édition 1981)
3. **qui gouverne la Chine?**
- 1978 4. **la V^e République**
(nouvelle édition 1982)
5. **le consensus** (épuisé)
6. **l'Union soviétique** (épuisé)
7. **le régime représentatif**
- 1979 8. **l'Espagne démocratique**
(nouvelle édition 1984)
9. **le giscardisme** (épuisé)
10. **les pouvoirs de crise**
11. **psychanalyse**
(nouvelle édition 1981)
- 1980 12. **les régimes islamiques**
(nouvelle édition 1983)
13. **le Conseil constitutionnel**
14. **élire un président**
15. **la négociation**
- 1981 16. **la justice**
17. **le pouvoir dans l'Eglise**
18. **Italie**
19. **régions**
- 1982 20. **la gauche au pouvoir**
21. **le système communiste**
22. **la R.F.A.**
23. **l'impôt**
- 1983 24. **le maire**
25. **les pouvoirs africains**
26. **le pouvoir syndical**
27. **le mendésisme**
- 1984 28. **le R.P.R.**
29. **les Etats-Unis**
30. **l'école**
31. **la corruption**
- 1985 32. **la représentation proportionnelle**
33. **les sondages**

ABONNEMENTS

	France	Etranger
1 an (1985)	232 F	316 F
2 ans (1985-1986)	464 F	632 F

*Les abonnements peuvent être pris
chez votre libraire
ou demandés aux*

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE**

SERVICE DES REVUES

12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (326-22-16)

*PUF : CCP 1302 69 C Paris
Chèques à l'ordre des PUF*

A paraître

**le Japon
l'assemblée nationale
le ministre**

les sondages

Quelles sont les limites des sondages ? Que peuvent-ils apporter à la sociologie et à la politique ? Comment la sondomanie s'articule-t-elle avec la V^e République ? A-t-elle des avantages ?

Quelles sont les différentes techniques de sondages en matière électorale, les progrès accomplis, les difficultés persistantes ? Comment bien lire un sondage ? Que nous disent les « sans réponse » ?

Quelles irrégularités commettent certains instituts et/ou organes de presse ? Que recouvre la soixantaine de mises au point par la Commission des sondages ?

Comment un président de la République utilise-t-il les sondages ? Le cas Giscard fait-il école ? Comment un parti comme le socialiste se sert-il de cet instrument ?

IFOP, SOFRES, BVA et les autres : Qui les dirige ? Combien gagnent-ils ? Qui emploient-ils ? Comment travaillent-ils ? Combien facturent-ils ? Que publient-ils ?

A quoi sert le marketing politique ? Que vaut la nouvelle vogue des explications culturelles de l'opinion ? Le succès des sondages est-il celui d'une fausse science ?

Le présent numéro de *POUVOIRS* espère n'avoir délibérément écarté aucune question sur les questionneurs d'aujourd'hui.

JOURNAL

Patrice GÉLARD De Brejnev à Tchernenko

Pierre AVRIL | Chronique de la V^e République
Jean GICQUEL | (octobre 1984 - janvier 1985)

